



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Aboriginal Peoples

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Tuesday, December 1, 2009
Wednesday, December 2, 2009

Issue No. 22

Thirty-eighth and thirty-ninth meetings on:

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Peuples autochtones

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mardi 1^{er} décembre 2009
Le mercredi 2 décembre 2009

Fascicule n^o 22

Trente-huitième et trente-neuvième réunions concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*
The Honourable Nick G. Sibbeston, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Brazeau	* LeBreton, P.C.
Campbell	(or Comeau)
Carstairs, P.C.	Lovelace Nicholas
* Cowan	Merchant
(or Tardif)	Patterson
Dyck	Raine
Hubley	Stewart Olsen

* Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Merchant replaced the Honourable Senator Peterson (*December 2, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.
Vice-président : L'honorable Nick G. Sibbeston
et

Les honorables sénateurs :

Brazeau	* LeBreton, C.P.
Campbell	(ou Comeau)
Carstairs, C.P.	Lovelace Nicholas
* Cowan	Merchant
(ou Tardif)	Patterson
Dyck	Raine
Hubley	Stewart Olsen

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Merchant a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 2 décembre 2009*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, December 1, 2009
(43)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:32 a.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Campbell, Hubley, Patterson, Peterson, Raine, St. Germain, P.C. and Stewart Olsen (8).

In attendance: Tonina Simeone and Marion Ménard, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and of other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Métis National Council:

David Chartrand, Vice-President.

Métis Nation British Columbia:

Bruce Dumont, President.

Métis Nation — Saskatchewan:

Robert Doucette, President.

Métis Nation of Ontario:

Gary Lipinski, President.

Métis Nation of Alberta:

Audrey Poitras, President.

Manitoba Métis Federation:

Leah LaPlante, Vice-President.

The chair made opening remarks.

Mr. Chartrand, Mr. Dumont, Mr. Doucette, Mr. Lipinski, Ms. Poitras, and Ms. LaPlante each made a statement and responded to questions.

At 11:14 a.m., the committee suspended.

At 11:17 a.m., the committee resumed in camera, and, in accordance with rule 92(2)(e), the committee considered a draft agenda.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 1^{er} décembre 2009
(43)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Campbell, Hubley, Patterson, Peterson, Raine, St. Germain, C.P., et Stewart Olsen (8).

Également présents : Tonina Simeone et Marion Ménard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son examen des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ralliement national des Métis :

David Chartrand, vice-président.

Nation métisse de la Colombie-Britannique :

Bruce Dumont, président.

Nation des Métis — Saskatchewan :

Robert Doucette, président.

Nation métisse de l'Ontario :

Gary Lipinski, président.

Nation des Métis de l'Alberta :

Audrey Poitras, présidente.

Fédération métisse du Manitoba :

Leah LaPlante, vice-présidente.

Le président prend la parole.

MM. Chartrand, Dumont, Doucette et Lipinski, ainsi que Mmes Poitras et LaPlante, font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 11 h 14, la séance est interrompue.

À 11 h 17, la séance reprend à huis clos et, conformément à l'article 92(2)(e), le comité examine une ébauche d'ordre du jour.

It was moved that senators' staff be permitted to remain in the room.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 11:25 a.m., the committee resumed in public.

Senator Campbell moved that the committee adopt a budget providing for a communications plan to promote the committee's tenth report, with the following services and goods being funded:

- travel by the chair, deputy chair and one female senator to Winnipeg, Vancouver, Edmonton, Regina and Moncton to attend press conferences and/or other media activities during January 2010;
- interpretation;
- audio production; and
- creation and purchase of digital advertising.

The question being put on the motion, it was adopted.

Senator Campbell moved that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make changes to the communications plan and budget.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the clerk of the committee prepare a special study budget application regarding the promotion of tenth report of the committee for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

At 11:30 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, December 2, 2009
(44)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Campbell, Carstairs, P.C., Dyck, Hubley, Lovelace Nicholas, Merchant, Raine, Sibbeston, St. Germain, P.C., and Stewart Olsen (10).

Other senator present: The Honourable Senator Watt (1).

In attendance: Tonina Simeone and Marion Ménard, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Il est proposé que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 25, le comité reprend ses travaux en séance publique.

Le sénateur Campbell propose que le comité adopte un budget prévoyant le financement d'un plan de communication destiné à promouvoir le dixième rapport du comité ainsi que les dépenses pour les biens et services suivants :

- voyages du président, du vice-président et d'une sénatrice à Winnipeg, Vancouver, Edmonton, Regina et Moncton pour assister à des conférences de presse et autres activités médiatiques durant le mois de janvier 2010;
- interprétation;
- production audio; et
- création et achat de publicité numérique.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le sénateur Campbell propose que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à modifier le plan de communication et le budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que la greffière du comité prépare un budget, pour l'étude spéciale concernant la promotion du dixième rapport du comité, qui sera soumis au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

À 11 h 30, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 2 décembre 2009
(44)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 heures, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Campbell, Carstairs, C.P., Dyck, Hubley, Lovelace Nicholas, Merchant, Raine, Sibbeston, St. Germain, C.P., et Stewart Olsen (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Watt (1).

Également présents : Tonina Simeone et Marion Ménard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and of other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESS:

Assembly of First Nations:

Shawn Atleo, National Chief.

The chair made opening remarks.

Mr. Atleo made a statement and responded to questions.

At 7:20 p.m., the committee suspended.

At 7:25 p.m., the committee resumed in camera and, in accordance with rule 92(2)(f), considered a draft report.

It was moved that senators' staff be permitted to remain in the room.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved that the draft report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final text of the report with any grammatical, editorial, formatting and other changes required.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 7:55 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son examen des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Assemblée des Premières Nations :

Shawn Atleo, chef national.

Le président prend la parole.

M. Atleo fait une déclaration puis répond aux questions.

À 19 h 20, la séance est interrompue.

À 19 h 25, la séance reprend à huis clos et, conformément à l'article 92(2)f), le comité examine une ébauche de rapport.

Il est proposé que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé d'adopter l'ébauche de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver le texte final du rapport et d'y apporter les changements grammaticaux, de forme et autres nécessaires.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 19 h 55, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, December 1, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:32 a.m. to study the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome honourable senators, members of the public and viewers across the country who are watching these proceedings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the web.

The purpose of today's meeting is to obtain a briefing from a number of Metis organizations setting out their current priorities and most pressing concerns.

[*Translation*]

Before we hear our witnesses, let me introduce the committee members who are present.

[*English*]

On my left are Senator Brazeau from Quebec and Senator Hubley from Prince Edward Island. On my right are Senator Peterson from Saskatchewan, Senator Stewart Olsen from New Brunswick, and Senator Nancy Greene Raine from British Columbia.

Members of the committee, please help me in welcoming our witnesses. Representing the national body is David Chartrand, Vice-President of the Métis National Council. Bruce Dumont is President of the Métis Nation British Columbia. Audrey Poitras is President of the Métis Nation of Alberta. Robert Doucette is President of the Métis Nation — Saskatchewan. From the Manitoba Métis Federation we have Leah LaPlante, Vice-President. Gary Lipinski is President of the Métis Nation of Ontario.

Perhaps we could begin by hearing from Mr. Chartrand on behalf of the Métis National Council, after which others may have presentations.

David Chartrand, Vice-President, Métis National Council: Thank you to all the senators who have decided to join us this morning to hear our presentations. We will try to keep them as brief as possible, given the importance of such an opportunity. We will attempt to express our position on this issue as well as we can in a short time.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 1^{er} décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 32 pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs, au grand public et aux téléspectateurs de tout le Canada qui suivent ces délibérations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur le Web.

La séance d'aujourd'hui servira à recueillir de l'information d'un certain nombre d'organisations métisses, qui feront connaître leurs priorités actuelles et leurs préoccupations les plus pressantes.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, permettez-moi de vous présenter les membres du comité ici présents.

[*Traduction*]

À ma gauche, voici le sénateur Brazeau, du Québec et le sénateur Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard. À ma droite, je vous présente le sénateur Peterson, de la Saskatchewan, le sénateur Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick, et le sénateur Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Mesdames et messieurs les membres du comité, veuillez vous joindre à moi pour souhaiter la bienvenue aux témoins. David Chartrand représente l'organisme national, car il est vice-président du Ralliement national des Métis. Bruce Dumont est président de Nation métisse de la Colombie-Britannique. Audrey Poitras est présidente de Nation métisse de l'Alberta. Robert Doucette est président de Nation métisse — Saskatchewan. De la Fédération métisse du Manitoba, nous accueillons Leah LaPlante, vice-présidente. Gary Lipinski est président de Nation métisse de l'Ontario.

Peut-être pourrions-nous commencer par entendre M. Chartrand, représentant du Ralliement national des Métis, après quoi d'autres témoins souhaiteront peut-être faire un exposé.

David Chartrand, vice-président, Ralliement national des Métis : Merci à tous les sénateurs qui ont décidé d'être là ce matin pour entendre nos exposés. Nous essaierons d'être aussi brefs que possible, compte tenu de l'importance de l'occasion qui nous est offerte. Nous nous efforcerons d'exprimer notre position le mieux possible en peu de temps.

On behalf of the Métis National Council, I am pleased to appear before this body to set out the broad objectives and challenges of the Métis National Council in Canada. I will be followed by presidents of a number of our governing members.

The struggle for Metis self-determination and self-government began as soon as the Metis emerged as a distinct people and nation along the fur trade routes of Rupert's Land. Whenever our distinct interests were threatened, we organized and mobilized to fight for our rights. In 1816, our national flag was unfurled on the battlefield at Seven Oaks, where, under the leadership of Cuthbert Grant, we defeated the Selkirk settlers who attempted to restrict our economic activity. We waged a continuous struggle against the Hudson's Bay Company monopoly, both in the Red River settlement and before British parliamentary committees in London.

When Canada acquired Rupert's Land from the Hudson's Bay Company in 1869 without consulting the Metis majority in Red River, we formed a provisional government under Louis Riel that negotiated the admission of Manitoba as a province into Confederation. Under Riel's leadership, we established the second Metis provisional government in Saskatchewan in 1885 to pursue our land rights and responsible government.

The refusal of the federal government to respect our rights as a people and founding nation led to the Northwest Resistance of 1885. After some initial victories, our army, under the command of Gabriel Dumont, was overwhelmed by the vastly larger Canadian forces at the Battle of Batoche. Shortly thereafter, the Macdonald government executed the leader of our nationalist movement, Louis Riel. Almost immediately, Metis national organizations began to emerge in Manitoba and the Saskatchewan Valley.

During the Depression, Metis provincial associations formed in Alberta and Saskatchewan. Others would follow. Each of our provincial governing members today is led by representatives elected in province-wide ballot box elections. The Métis National Council was established in 1983 and comprises the provincial Metis governance bodies from the five western most provinces. By and large, our Metis governments have adopted the Westminster model of governance. Metis governments today are successors to the provisional government of Louis Riel.

In the face of our historic struggle to assert our nationhood within the Canadian federation, it has been the position of the federal government that it does not have constitutional responsibility for Metis as a distinct people, but history shows that Parliament has not hesitated to enact legislation applying specifically to Metis when it is in its interest to do so.

I refer to the Manitoba Act, 1870 and to the Dominion Lands Act of 1879. Both purported to provide land grants for Metis toward extinguishment of Aboriginal title; the first in the postage stamp, the province of Manitoba; the second in the rest of today's Prairie provinces. As for the implementation of these land grants

C'est pour moi un plaisir de comparaître devant le comité au nom du Ralliement national des Métis pour faire connaître les objectifs généraux et les grands défis de l'organisation. Je serai suivi par les présidents d'un certain nombre de nos membres dirigeants.

La lutte des Métis pour l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale a débuté dès qu'ils ont émergé comme peuple distinct et nation le long des routes des fourrures de la Terre de Rupert. Chaque fois que nos intérêts distincts ont été menacés, nous nous sommes organisés et mobilisés pour défendre nos droits. En 1816, notre drapeau national a été déployé sur le champ de bataille de Seven Oaks où, sous la conduite de Cuthbert Grant, nous avons infligé la défaite aux colons de Selkirk, qui tentaient de restreindre notre activité économique. Nous avons livré une lutte constante contre le monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson aussi bien dans la colonie de la rivière Rouge que devant des comités parlementaires britanniques, à Londres.

Lorsque le Canada a acquis la Terre de Rupert de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en 1869, sans consulter la majorité métisse de la rivière Rouge, nous avons mis sur pied un gouvernement provisoire dirigé par Louis Riel, qui a négocié l'admission du Manitoba comme province dans la Confédération du Canada. Sous la direction de Riel, nous avons mis sur pied le deuxième gouvernement provisoire métis en Saskatchewan, en 1885, pour faire valoir nos droits territoriaux et obtenir le gouvernement responsable.

Le refus du gouvernement fédéral de respecter nos droits comme peuple, comme nation fondatrice a provoqué la rébellion du Nord-Ouest, en 1885. Après quelques premières victoires, notre armée, commandée par Gabriel Dumont, a été écrasée par des forces canadiennes infiniment supérieures à la bataille de Batoche. Peu après, le gouvernement Macdonald exécutait le dirigeant de notre mouvement nationaliste, Louis Riel. Presque immédiatement, des organisations nationales métisses ont commencé à émerger au Manitoba et dans la vallée de la Saskatchewan.

Pendant la Grande Crise, des associations provinciales métisses ont été formées en Alberta et en Saskatchewan. D'autres allaient apparaître. De nos jours, chacune des entités dirigeantes provinciales est dirigée par des représentants choisis au moyen d'élections qui se déroulent dans tout le territoire provincial. Le Ralliement national des Métis a vu le jour en 1983. Il regroupe les entités provinciales métisses de gouvernance des cinq provinces les plus à l'ouest. Dans l'ensemble, les gouvernements métis ont adopté le modèle de gouvernance de Westminster. Ces gouvernements sont les successeurs du gouvernement provisoire de Louis Riel.

Devant notre lutte historique pour nous affirmer comme nation à l'intérieur de la fédération canadienne, le gouvernement fédéral a rejeté toute responsabilité constitutionnelle à l'égard des Métis comme peuple distinct, mais l'histoire montre que le Parlement n'a pas hésité à adopter des lois qui s'appliquaient expressément aux Métis lorsqu'il était dans son intérêt de le faire.

Je songe à la Loi de 1870 sur le Manitoba et à l'Acte des Terres fédérales, 1879. Ces deux lois prévoyaient l'octroi de terres aux Métis en vue de l'extinction du titre autochtone. La première s'appliquait dans le territoire réduit du Manitoba de l'époque, et la deuxième dans le reste des actuelles provinces des Prairies.

by the federal government, the Supreme Court of Canada refers to the history of speculation surrounding the grants as a “sorry chapter in our nation’s history.”

When Edmonton millionaire Richard Secord was charged in 1921 with obtaining Metis land grants through fraud, Parliament amended the Criminal Code to impose a time limitation of three years on the prosecution of scrip offences and nullified the charges.

Lower court judges in recent years have threatened to take judicial notice of the fraud permeating the land grant process. Since 1981, the Manitoba Métis Federation has been pursuing a lawsuit against the federal and Manitoba government for undermining the Metis land grants promised by the Manitoba Act. Since 1994, the Métis National Council and Métis Nation — Saskatchewan have been challenging the validity of scrip as a means of extinguishing land rights.

While recognizing Metis as one of the three Aboriginal Peoples in the Constitution Act, 1982, successive federal governments have refused to properly recognize our rights. The closest we have come in this regard was the Metis Nation Accord, which we worked out with the Mulroney government and the five provincial governments within our homeland as an adjunct to the Charlottetown Accord in 1992. That accord, for a start, provided for the federal and provincial governments to transfer to our institutions the portion of Aboriginal programs and services then available to Metis and to make transfer payments to our institutions. It also committed the federal and provincial governments to negotiate tripartite agreements on self-government as well as lands and resources. With the defeat of the Charlottetown Accord, we had to wait 13 years before we could re-engage the federal government on a nation-to-nation government-to-government basis.

In 2005, the Canada-Metis Nation Framework Agreement provided the political framework, and the Kelowna Accord the financial resources that would have enabled us to carry out our responsibilities as a government based on a recognition of our rights and the Crown’s obligation to deal with us as a distinct Aboriginal people and nation. As these negotiated agreements fell by the wayside with the defeat of the federal governments, we have been forced to resort to the courts in order to have our rights recognized.

In the *Powley* decision in 2003, the Supreme Court recognized the Metis as a full-fledged and distinct rights-bearing Aboriginal people in a case affecting harvesting rights.

The federal government still refuses to recognize any of our rights beyond harvesting. We and our governments are not recognized in the federal legislation, and our people are excluded from a variety of federal Aboriginal programs and services, the foremost being education and health care. We are excluded from federal land claims resolution processes. This history forms the context of our repeated calls to the Senate and, indeed, to both

Quant à la façon dont les terres ont été accordées par le gouvernement fédéral, la Cour suprême du Canada parle des spéculations auxquelles cela a donné lieu comme d’un triste épisode de l’histoire de notre pays.

Lorsque le millionnaire d’Edmonton Richard Secord a été accusé, en 1921, d’avoir obtenu frauduleusement des terres métisses, le Parlement a modifié le Code criminel pour imposer une prescription de trois ans pour les infractions relatives aux certificats et a annulé les accusations.

Des juges des tribunaux inférieurs ont menacé de connaître d’office la fraude omniprésente dans l’octroi des terres. Depuis 1981, la Fédération des Métis du Manitoba a des poursuites en instance contre les gouvernements fédéral et manitobain pour avoir sapé le processus d’octroi de terres aux Métis prévu par la Loi sur le Manitoba. Depuis 1994, le Ralliement national des Métis et Nation métisse — Saskatchewan contestent la validité des certificats comme moyens d’éteindre les droits fonciers.

Tout en reconnaissant les Métis comme l’un des trois peuples autochtones aux termes de la Loi constitutionnelle de 1982, les gouvernements fédéraux qui se sont succédé ont refusé de reconnaître nos droits comme il se doit. Le mieux que nous ayons obtenu a été l’accord relatif à la nation métisse, auquel nous sommes parvenus avec le gouvernement Mulroney et les cinq gouvernements provinciaux de notre territoire ancestral, accord qui est venu se greffer à l’Accord de Charlottetown, en 1992. Cet accord prévoyait d’abord que les gouvernements fédéral et provinciaux transfèreraient à nos institutions la partie des programmes et services destinés aux Autochtones qui étaient alors à la disposition des Métis et verseraient des paiements de transfert à nos institutions. Il engageait également les autorités fédérales et provinciales à négocier des accords tripartites sur l’autonomie gouvernementale, les terres et les ressources. Comme l’Accord de Charlottetown a été rejeté, il nous a fallu attendre 13 ans avant de rétablir le contact avec le gouvernement fédéral dans des relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement.

En 2005, l’Accord-cadre avec la nation métisse a établi le cadre politique et l’Accord de Kelowna a prévu les ressources financières qui nous auraient permis d’assumer nos responsabilités de gouvernement sur la base d’une reconnaissance de nos droits et de l’obligation de l’État de traiter avec nous comme avec un peuple et une nation autochtone distincte. Comme ces accords négociés sont tombés à l’eau à cause de la défaite du gouvernement fédéral, nous avons été contraints de recourir aux tribunaux pour faire reconnaître nos droits.

Dans l’arrêt *Powley*, en 2003, la Cour suprême, dans une affaire qui portait sur des droits de récolte, a reconnu les Métis comme un peuple autochtone à part entière et distinct ayant des droits.

Le gouvernement fédéral refuse toujours de reconnaître nos droits, en dehors de ces droits de récolte. Nos gouvernements et nous ne sommes pas reconnus dans les lois fédérales et notre peuple est exclu de divers programmes et services fédéraux destinés aux Autochtones, les principaux étant l’éducation et les soins de santé. Nous sommes exclus des processus fédéraux de règlement des revendications territoriales. Cette histoire est le contexte des appels

Houses of Parliament, to urge the federal government to assume its constitutional and historical responsibility to deal with us as a distinct Aboriginal people.

While some of these events are somewhat removed in time, your roles in providing sober second thought can and should spur the Senate to seek to ensure that Parliament assumes its constitutionally mandated responsibility under section 91(24) of the Constitution Act. Failing progress on that, we are calling on the Senate to request that the Prime Minister refer the matter of Metis inclusion in section 91(24) to the Supreme Court of Canada.

We are asking the Senate to call on the Prime Minister to establish a Metis claims commission with a mandate similar to that of Indian Claims Commissions in order to restore the land base of the Metis nation.

We believe the Senate should pursue a process that addresses the exclusion of the vast majority of our people who attended church-run, government-sanctioned schools from compensation such as that offered by the Indian Residential School Agreement.

The Senate should also consider the need for legislation to address the contemporary challenges faced by our Metis governments. I say "governments" because that is what we are. Metis governments are elected by thousands of Metis citizens, and that is how they are expected to perform by other levels of government.

Our population now forms approximately 30 per cent of the Aboriginal population, with the vast majority of these people represented by governing members and the MNC. We also have the fastest growing youth population.

While our governments have assumed some responsibility for matters such as skills development, employment, housing, child and family services and small business financing, we are denied the authority and financing to properly administer the various programs and services under our purview.

We believe that our right to self-government is an inherent right in section 35 of the Constitution Act, 1982, but there is also a strong business case for the federal government to transfer increased responsibility to our governments. We believe we can provide lower costs and better solutions. The Aboriginal Human Resources Development Program is a case in point.

I have tabled with you today a publication called *Metis Works*. This publication highlights the tremendous success of this \$50 million program and the concrete results Metis AHRDAs are achieving. This is being achieved without the often-hidden long-term pension costs of the federal treasury.

répétés que nous lançons au Sénat et même aux deux chambres du Parlement, les exhortant à demander au gouvernement fédéral d'assumer sa responsabilité constitutionnelle et historique en traitant avec nous comme avec un peuple autochtone distinct.

Certains de ces faits sont assez éloignés dans le temps, mais le Sénat, étant donné son rôle de second examen objectif, peut et devrait chercher à faire en sorte que le Parlement assume la responsabilité que lui confie la Constitution, aux termes du paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle. S'il n'y a pas de progrès sur ce front, nous demandons au premier ministre de saisir la Cour suprême du Canada de la question de l'application de ce paragraphe aux Métis.

Nous demandons au Sénat de bien vouloir en appeler au premier ministre pour qu'il mette sur pied une commission des revendications des Métis, dont le mandat serait analogue à celui de la Commission des revendications des Indiens afin de rétablir les assises territoriales de la nation métisse.

Nous estimons que le Sénat devrait chercher un moyen de régler le problème que constitue l'exclusion, pour la vaste majorité de nos gens qui sont allés dans les pensionnats dirigés par l'Église et approuvés par l'État, de l'indemnisation offerte par la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Le Sénat devrait également songer à la nécessité de légiférer pour tenir compte des défis que les gouvernements métis doivent relever à notre époque. J'emploie le terme gouvernement parce que c'est bien ce dont il s'agit. Les gouvernements métis sont élus par des milliers de Métis, et c'est ainsi qu'ils doivent se comporter, selon les attentes des autres ordres de gouvernement.

Notre population représente maintenant environ 30 p. 100 de la population autochtone, et sa vaste majorité est représentée par les membres dirigeants et le RNM. Nous avons également la population de jeunes qui croît le plus rapidement.

Bien que nos gouvernements aient assumé une certaine responsabilité à l'égard de questions comme le développement des compétences, l'emploi, le logement, les services à l'enfance et à la famille, et le financement des petites entreprises, on leur refuse le pouvoir et les fonds dont ils auraient besoin pour administrer correctement les divers programmes et services qui sont de leur ressort.

Nous croyons que notre droit à l'autonomie gouvernementale est un droit inhérent garanti par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, mais il y a également d'excellentes raisons pour que les autorités fédérales transfèrent des responsabilités accrues à nos gouvernements. Nous estimons pouvoir faire diminuer les coûts et offrir de meilleures solutions. Un bel exemple est le Programme de développement des ressources humaines autochtones.

Je vous ai remis aujourd'hui une publication intitulée *Metis Works*. Elle met en lumière la réussite extraordinaire de ce programme de 50 millions de dollars et les résultats concrets que donnent les ententes des Métis sur le développement des ressources humaines autochtones, les EDRHA. Ces résultats sont obtenus sans les coûts à long terme souvent cachés que sont les pensions.

Studies undertaken by the C.D. Howe Institute and the Centre for the Study of Living Standards have gauged the tremendous impact these programs are having, not only on people's lives but on increased education and incomes. More people in our labour force and higher incomes lead to greater tax revenues. We know we can accomplish the same successes in other programs and service areas.

Senators, the cost of doing nothing is no longer sustainable. Failure to increase Metis participation in the economy will lead to higher welfare costs and increased costs to the health care system. We also need your support in reforming the existing financial system we are operating under today. The current system is not working and it actually impedes efforts to increase accountability. We support a more accountable, transparent financing system that promotes self-government, not undermines it.

We need to move toward long-term, sustainable block-funding arrangements rather than the current systems, which have us on bended knee, not knowing whether we are able to meet payroll and debt obligations. The existing system is set up for failure, and only through ingenuity and stretching the terms of the current contributions can we survive. We simply must change the system.

We have built a strong personal and positive relationship with the Honourable Chuck Strahl, Federal Interlocutor for Metis and Non-Status Indians with this government.

The Métis Nation Protocol facilitates useful discussions on how to improve living conditions and pursue economic opportunities. However, in order for us to overcome the big historical and constitutional barriers to progress on our issues, our governments must be recognized within the context of the Canadian federation.

The recognition of our governments should take the form of federal legislation recognizing our right to govern ourselves under a Metis nation constitution. The legislation would recognize our constitution's initial powers, such as regulating our citizenship and a full devolution of authority over a portion of federal Aboriginal programs and services that are currently available to our people. It would also provide for reliable and predictable financing of our governments through transfer payments.

In the interim, we would like the Senate to strongly encourage the government to act with respect to our governments on existing Treasury Board guidelines providing for block funding or multi-year flexible funding of Aboriginal governments and organizations. We need Parliament to endorse the need to recognize that we, Metis governments, are best placed to operate programs and services to meet our social and economic needs. We can do it better, with better results and at lower costs.

Des études entreprises par l'Institut C.D. Howe et le Centre d'étude des niveaux de vie ont permis d'évaluer l'impact considérable de ces programmes non seulement dans la vie des gens, mais aussi sur le plan du relèvement de leur niveau d'éducation et de leurs revenus. Comme la population active est plus nombreuse et que les revenus sont plus élevés, les impôts rapportent davantage. Nous savons que nous pouvons réussir aussi bien dans d'autres programmes et services.

Sénateurs, il n'est plus possible de tolérer le coût de l'inaction. Si on ne peut accroître la participation des Métis à l'économie, les coûts de l'aide sociale et ceux du système de santé augmenteront. Nous avons également besoin de votre appui pour réformer le système financier qui est le nôtre aujourd'hui. Le système actuel ne fonctionne pas. Il entrave même nos efforts en vue de mieux rendre des comptes. Nous sommes en faveur d'un système de financement caractérisé par une plus grande responsabilisation et plus de transparence, qui favorise l'autonomie gouvernementale au lieu de lui nuire.

Il nous faut évoluer vers des arrangements de financement global durable et à long terme et laisser tomber les systèmes actuels qui nous forcent à quémander, sans jamais savoir si nous pourrions verser les salaires et rembourser nos dettes. Le système actuel est voué à l'échec et nous ne pouvons survivre qu'en faisant preuve d'ingéniosité et en sollicitant les conditions des contributions. Nous devons tout simplement changer le système.

Nous avons créé de solides relations personnelles constructives avec l'honorable Chuck Strahl, l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

Le Protocole avec la nation métisse facilite des discussions utiles sur la façon d'améliorer les conditions de vie et d'exploiter des occasions à saisir sur le plan économique. Toutefois, pour surmonter les gros obstacles historiques et constitutionnels qui empêchent de progresser dans nos dossiers, il faut que nos gouvernements soient reconnus dans le contexte de la fédération canadienne.

Il faudrait reconnaître nos gouvernements au moyen d'une loi fédérale qui consacrerait notre droit de nous gouverner nous-mêmes aux termes d'une constitution métisse. Cette loi reconnaîtrait nos pouvoirs constitutionnels initiaux et prévoirait la dévolution complète de la part des programmes et services fédéraux destinés aux Autochtones qui revient actuellement à notre peuple. Elle établirait également un financement fiable et prévisible pour nos gouvernements au moyen de paiements de transfert.

D'ici là, nous souhaitons que le Sénat exhorte vivement le gouvernement à agir à l'égard de nos gouvernements en appliquant les lignes directrices existantes du Conseil du Trésor qui prévoient un financement global ou un financement pluriannuel souple pour les gouvernements et organisations autochtones. Il faut que le Parlement confirme la nécessité de reconnaître que nous, gouvernements métis, sommes les mieux placés pour appliquer les programmes et offrir les services afin de répondre à nos besoins sociaux et économiques. Nous pouvons y arriver mieux et obtenir de meilleurs résultats à des coûts plus bas.

I thank you for the opportunity to speak to you. I apologize for the speed at which I read the presentation, but I know that time is limited.

The Chair: Thank you, Mr. Chartrand, Vice-President of the MNC and President of the Manitoba Métis Federation.

Do any other witnesses wish to speak?

Mr. Chartrand: Yes. Each of our presidents will be making a short presentation. It is important that our Metis governments present their statements from the provincial perspective. We will start with Mr. Dumont.

Bruce Dumont, President, Métis Nation British Columbia: Thank you for providing me the opportunity to address the Senate on behalf of Métis Nation British Columbia. Thank you, President Chartrand, for your address on behalf of the Métis National Council.

Métis Nation British Columbia has established clear objectives and priorities and remains a consistent, transparent and accountable Metis government. The immediate priorities of Métis Nation British Columbia are supporting Metis families and communities; supporting Metis governance and nation building; and advancing economic opportunities for our Metis citizens and communities.

Education is a vehicle for enhancing the life and opportunities of individuals, as well as a means to achieve collective goals. Metis education represents the opportunity to achieve not only economic renewal but also cultural renewal.

The Royal Commission Report on Aboriginal Peoples, 1996 notes that the destiny of a people is intricately bound to the way its children are educated. Language is an important part of our culture and defines us as Metis people.

In 2008, it was estimated that less than 1 per cent of the Metis population are able to speak the Michif language. The fact is that we are on the verge of losing the Michif language forever. Métis Nation British Columbia and their chartered Metis communities need to initiate programs that will eventually give us the capacity to have Michif speakers of all ages. This can be accomplished through intensive language immersion and activities that support intergenerational transmission.

According to the 2007 Office of the Provincial Health Officer report, Aboriginal people report higher incidence and prevalence of chronic diseases and shorter life expectancy. Data collected through the 2006 provincial survey and community consultation have shown the need for promotion of chronic disease awareness, development of a sustainable Metis Nation health program, the need for the province to recognize a citizenship card for things like health care, drug issues facing our youth and affordable or covered health benefits.

The current number of Metis children in care in the province of British Columbia is of great concern to all of us. It is imperative that Metis Nation British Columbia be actively involved in

Merci de m'avoir permis de vous adresser la parole. Je suis désolé de la vitesse à laquelle j'ai lu l'exposé, mais je sais que le temps est compté.

Le président : Merci à vous, monsieur Chartrand, vice-président du RNM et président de la Fédération des Métis du Manitoba.

D'autres témoins veulent intervenir?

M. Chartrand : Oui, chacun de nos présidents fera un bref exposé. Il est important que nos gouvernements métis fassent leurs déclarations dans une optique provinciale. Ce sera d'abord M. Dumont.

Bruce Dumont, président, Nation métisse de la Colombie-Britannique : Merci de me permettre de m'adresser au Sénat au nom de la Nation métisse de la Colombie-Britannique. Merci au président Chartrand de l'intervention qu'il a faite au nom du Ralliement national des Métis.

La Nation métisse de la Colombie-Britannique a défini des objectifs et des priorités clairs et son gouvernement demeure cohérent, transparent et responsable. Les priorités immédiates de la nation sont d'appuyer les familles et les collectivités métisses, de soutenir la gouvernance et l'édification de la nation métisse et de promouvoir des débouchés économiques pour les Métis et leurs collectivités.

L'éducation est un moyen d'améliorer la vie et les chances d'épanouissement des personnes et d'atteindre des objectifs collectifs. L'éducation des Métis est une occasion d'assurer un renouveau non seulement économique, mais aussi culturel.

Dans son rapport de 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones signalait que la destinée d'un peuple est inextricablement liée à la façon dont ses enfants sont instruits. La langue est un élément important de notre culture, et elle nous définit comme Métis.

En 2008, on estimait que moins de 1 p. 100 de la population métisse pouvait parler le michif. Nous sommes même sur le point de perdre pour toujours cette langue. La Nation métisse de la Colombie-Britannique et les collectivités métisses qui en sont membres doivent lancer des programmes qui leur donneront un jour une population de locuteurs de cette langue de tous les âges. Cela est possible au moyen d'une immersion linguistique intense et d'activités qui appuient la transmission entre générations.

D'après le rapport que l'Office of the Provincial Health Officer a publié en 2007, l'incidence et la prévalence des maladies chroniques sont plus élevées chez les Autochtones, et leur espérance de vie est inférieure à celle des autres. Les données recueillies au moyen d'un sondage provincial réalisé en 2006 et à des consultations locales ont montré qu'il fallait sensibiliser l'opinion aux maladies chroniques et mettre en place un programme de santé durable pour la nation métisse, et que la province devait reconnaître une carte de citoyenneté pour des choses comme les soins de santé, les problèmes de toxicomanie des jeunes et des services de santé abordables ou assurés.

Le nombre d'enfants métis qui sont actuellement sous la garde la province est un grave sujet de préoccupation pour nous tous. Il est impérieux que la Nation métisse de la Colombie-Britannique

assisting Metis children and their families to access the best of Metis-specific child and family services, as well as preventive services to help children and families to maintain health, balance and wellness.

The rebuilding of our families and communities will promote education for our learners and participation in strong and sustainable economies provincially and nationally. This is our time to empower our fast-growing youth population in ways that will ensure a future of opportunity, success and prosperity and promote the knowledge of Metis languages, history, teachings and values.

Sport, recreation and play help to provide essential life skills such as confidence, time management, ambition and health. The Métis Nation British Columbia Ministry of Sport is a young ministry. The key issues are education and languages, Metis health, children and families, and youth and sports.

With regard to supporting self-governance and nation building, Métis Nation British Columbia truly believes that the key to success in closing the economic gap for Metis people and the rest of Canada is solid governance. Solid self-governance institutions promote and encourage nation building. Self-governance provides social change for Metis.

Métis Nation British Columbia has concentrated on developing solid governance since 2005. We have developed three levels of political involvement: a two-tiered legislative process, a judicial body and a bureaucratic structure that conducts the business of the nation while supporting the other institutions.

There are two key issues for Métis Nation British Columbia. The first is long-term support of the central registry and judicial systems. Second, the identification of Metis citizens is absolutely critical in building our nation. It provides Métis Nation British Columbia with a high level of accountability to our citizens. The key issues here are citizenship, nation building and Metis justice.

It is an opportune time to take a leadership role as Metis people to balance development opportunities and conservation of the earth through environmental protection and green development. Economic development is essential to improving the lives of all Metis peoples. The key issues here are dealing with climate change and fostering a green economy; skills development and training; infrastructure for housing; and supporting Metis educational institutions.

What are our current and immediate needs? First is economic development and skills development. Métis Nation British Columbia recently acquired a new training facility in Abbotsford, British Columbia.

intervienne pour aider les enfants métis et leur famille à obtenir les meilleurs services à l'enfance et à la famille adaptés aux Métis et des services de prévention afin d'aider les enfants et les familles à conserver leur bon état de santé, leur équilibre et leur bien-être.

La reconstruction de nos familles et de nos collectivités favorisera l'éducation des apprenants et la participation à des économies vigoureuses et durables aux niveaux provincial et national. Il est temps de rendre autonomes nos jeunes, dont la population est en croissance, de façon que leur avenir leur ouvre des débouchés et la voie du succès et de la prospérité, et de promouvoir la connaissance des langues, de l'histoire, des enseignements et des valeurs des Métis.

Les sports, les loisirs et le jeu aident à acquérir des aptitudes essentielles dans la vie courante, comme la confiance, la gestion du temps, l'ambition et la santé. Le ministère des Sports de la Nation métisse de la Colombie-Britannique est un jeune service. Les grandes questions sont l'éducation et les langues, la santé des Métis, les enfants et les familles, les jeunes et les sports.

En ce qui concerne l'autonomie gouvernementale et l'édification de la nation, la Nation métisse de la Colombie-Britannique croit vraiment que la clé de la réussite, s'agissant de combler l'écart entre les Métis et le reste du Canada, est d'assurer une solide gouvernance. Les institutions solides de gouvernance favorisent et encouragent l'édification de la nation. L'autonomie gouvernementale assure le changement social pour les Métis.

La Nation métisse de la Colombie-Britannique s'efforce surtout de développer une solide gouvernance depuis 2005. Nous avons mis en place trois niveaux d'engagement politique : un processus législatif en deux temps, des instances judiciaires et une structure bureaucratique qui mène les affaires de la nation tout en appuyant les autres institutions.

Il y a deux questions essentielles pour la Nation métisse de la Colombie-Britannique. La première est celle d'un soutien à long terme pour le registre central et les systèmes judiciaires. La deuxième, absolument cruciale, est celle de l'identification des Métis. Elle donne à la Nation métisse de la Colombie-Britannique un degré élevé de responsabilisation envers ses membres. Les grands enjeux ici sont la citoyenneté, l'édification de la nation et la justice métisse.

C'est un moment propice pour que les Métis assument un rôle de leadership afin de concilier les occasions de développement et la préservation de la terre par la protection de l'environnement et un développement écologique. Le développement économique est essentiel à l'amélioration de la vie de tous les peuples métis. Les enjeux centraux, à cet égard, sont la lutte contre les changements climatiques et l'encouragement à construire une économie verte; le perfectionnement professionnel et la formation; l'infrastructure du logement et l'appui aux établissements d'enseignement métis.

Quels sont nos besoins actuels et immédiats? Il y a d'abord le développement économique et le développement des compétences. La Nation métisse de la Colombie-Britannique a acquis récemment un nouvel établissement de formation à Abbotsford, en Colombie-Britannique.

In May of 2009, Métis Nation British Columbia submitted a proposal for \$3.4 million under the federal Infrastructure Stimulus Fund. Métis Nation British Columbia is seeking assistance for an approval of these funds as this is an investment not only to create a revenue stream for further economic development opportunities and investment but also to support education, culture, employment training, and it is the first land purchase for the Métis Nation British Columbia.

The MNBC is shovel-ready and has invested funds to ensure that this project is ready to go immediately upon arrival of the funds. The Province of British Columbia has already assisted with a \$2.6 million investment to realize this opportunity. Economic development is a high priority for Métis Nation British Columbia and our citizens. We have an immediate need to support Metis business and are looking to expand.

The priorities are as follows: Métis British Columbia Venture Capital Corporation; increased partnerships with industry, oil and gas, forestry and mining; and a Metis-owned construction company. This will assist housing developments, future school renovations and Metis housing improvements provincially.

Regarding Metis housing in British Columbia, there have not been any direct investments in Metis social housing in British Columbia. There is a further need for low-income housing developments for single families and elders in British Columbia. The priority area is Prince George, British Columbia, as this is a central northern hub.

The data from the Métis Nation British Columbia surveys identify gaps that exist for Metis citizens, students, housing and elders in British Columbia, the percentage of Metis holdings requiring major repairs, and the percentage of mortgages in relation to household income.

In closing, we have had hundreds of years Metis ancestry in British Columbia.

The Chair: Thank you, Mr. Dumont. We will now go to Robert Doucette from Saskatchewan.

Robert Doucette, President, Métis Nation - Saskatchewan: Honourable senators and interested parties, I am a sixth-generation Metis from Northern Saskatchewan and presently the President of the Métis Nation - Saskatchewan.

Before I give my presentation, I want to acknowledge my wife, Betty Garr, and my children, Kyra, Brady, Breanna and Julia. Further, I want to acknowledge and thank the Creator for giving us this day to do the positive peaceful things necessary in today's world. Together, family combined with the Creator, life has meaning.

Honourable senators, I have five minutes as a witness to share observations on the many responsibilities of the federal government with respect to the Metis nation, First Nations and Inuit peoples.

En mai 2009, la Nation métisse de la Colombie-Britannique a présenté une proposition de 3,4 millions de dollars pour bénéficier du Fonds fédéral de stimulation de l'infrastructure. Elle demande de l'aide pour obtenir l'approbation de ces fonds, car il s'agit d'un investissement qui va non seulement créer une source de revenus pour exploiter d'autres occasions de développement économique et d'autres investissements, mais aussi permettre d'appuyer l'éducation, la culture et la préparation à l'emploi, et c'est le premier achat de terres pour la Nation Métis de la Colombie-Britannique.

La Nation Métis de la Colombie-Britannique est prête à se mettre à l'œuvre et elle a consenti des investissements pour s'assurer de pouvoir lancer le projet dès que les fonds arriveront. La Colombie-Britannique a déjà accordé 2,6 millions de dollars pour qu'il soit possible d'exploiter cette occasion. Le développement économique est une grande priorité pour la Nation Métis de la Colombie-Britannique et ses membres. Nous avons un besoin immédiat d'aide pour l'entreprise métisse et nous cherchons à prendre de l'expansion.

Les priorités sont les suivantes : la Métis British Columbia Venture Capital Corporation; des partenariats plus importants avec l'industrie et les secteurs pétrolier, gazier, forestier et minier; et une entreprise de construction appartenant aux Métis. Cela aidera à bâtir des logements, à rénover les écoles et à moderniser les logements métis dans toute la province.

En ce qui concerne le logement des Métis en Colombie-Britannique, il n'y a eu dans la province aucun investissement dans les logements sociaux pour eux. Il faut également des logements pour les faibles revenus à l'intention des familles monoparentales et des aînés dans la province. La zone prioritaire est celle de Prince George, car il s'agit d'un centre névralgique dans le nord de la province.

Les données des enquêtes de la Nation Métis de la Colombie-Britannique font ressortir diverses lacunes concernant les Métis, les étudiants, le logement et les aînés de la province, le pourcentage des biens immeubles des Métis qui ont besoin de rénovations majeures et le pourcentage que les hypothèques représentent par rapport au revenu des ménages.

Je conclus en rappelant que nos ancêtres métis sont présents en Colombie-Britannique depuis des centaines d'années.

Le président : Merci, monsieur Dumont. Nous passons maintenant à Robert Doucette, de la Saskatchewan.

Robert Doucette, président, Nation Métis - Saskatchewan : Honorables sénateurs et autres personnes intéressées, je suis un Métis de sixième génération provenant du nord de la Saskatchewan, et je suis actuellement président de la Nation Métis - Saskatchewan.

Avant de faire mon exposé, je tiens à saluer ma femme, Betty Garr, et mes enfants, Kyra, Brady, Breanna et Julia. Je veux aussi exprimer ma gratitude au Créateur, qui nous a donné cette journée pour accomplir les choses pacifiques et constructives qui sont nécessaires au monde d'aujourd'hui. Avec la famille et le Créateur, la vie a un sens.

Honorables sénateurs, comme témoin, j'ai cinq minutes pour vous faire part de mes observations sur les nombreuses responsabilités du gouvernement fédéral envers la nation

Needless to say, my colleagues and the presidents of the other governing Métis nations and the Métis National Council have outlined many of the issues eloquently, passionately and precisely. Therefore, I will not replicate those presentations.

As a father, as a Métis nation leader and as a Canadian, I think it is safe to say that Métis citizens have contributed immensely to the development of this great country called Canada, our home. I believe it is also safe to say that the Métis will continue, over the next millennia, to contribute, bring value and, hopefully, share in the fruits of our labours, just like every other Canadian.

For the record, Métis citizens and our communities have a long history of self governing from the Great Lakes, the Red River, Batoche, the territories and beyond to the Pacific coast. In the past, as it is in the present, Métis governments are democratic. In Saskatchewan, during these contemporary times, our nation reorganized in 1936 and over the past 73 years has been led by many capable Métis men and women leaders.

Métis Nation — Saskatchewan leaders are elected through a one-person one ballot box process province-wide, a tradition we have carried throughout the history of this great nation.

Presently, the Métis Nation — Saskatchewan is governed by the Métis Nation Legislative Assembly, our supreme body. The Provincial Métis Council is representative of the 133 Métis communities and the more than 100,000 Métis citizens living across Saskatchewan.

Further, Métis Nation - Saskatchewan governs approximately 10 affiliates that provide programs and services to Métis citizens province-wide, ranging from economic development, education and training, addictions, and housing, to name a few.

I pose this question: How do we, as Canadians, working together, address the many issues facing Métis citizens with the goals of peace and prosperity for all in our time?

It seems in the history of Canada we have chosen confrontation, litigation and, at times, negotiation, to further the goals of this country at the expense of another.

In 1869 and 1885, a set of tragic confrontations between the colonial Government of Canada and the Métis has had an impact on our relationship for the last 140 years. A failed Métis scrip process, legal challenges with respect to Métis harvesting, land and other rights continue to negatively impact what could be a positive, peaceful coexistence.

However, there are a number of examples presently which Canada can replicate and move the yardsticks of prosperity for all of us, if they show the political will and think outside the legal and political boxes we currently find ourselves constrained in.

métisse, les Premières nations et les peuples inuits. Inutile de le dire, mes collègues et les présidents des autres nations métisses dirigeantes et le Ralliement national des Métis ont présenté un grand nombre des problèmes avec éloquence, passion et précision. Je vais m'abstenir de répéter ce qu'ils ont dit dans leurs exposés.

Moi qui suis père, dirigeant d'une nation métisse et Canadien, il me semble juste de dire que les Métis ont apporté une immense contribution au développement de ce grand pays qu'est le Canada, notre patrie. Il me semble juste de dire également que les Métis continueront, au cours du prochain millénaire, de contribuer, d'apporter un surcroît de valeur et, je l'espère, de partager le fruit de leur labeur, comme tous les autres Canadiens.

Je tiens à préciser que les Métis et leurs collectivités ont derrière eux une longue histoire d'autonomie gouvernementale, depuis les Grands Lacs, la Rouge et Batoche jusque dans les territoires et au-delà de la côte du Pacifique. Les gouvernements métis ont été par le passé et demeurent aujourd'hui démocratiques. En Saskatchewan, à l'époque contemporaine, notre nation s'est réorganisée en 1936 et, au cours des 73 dernières années, elle a eu beaucoup de dirigeants métis compétents, hommes et femmes.

Les dirigeants de la Nation métisse — Saskatchewan sont choisis selon un mode de scrutin qui s'étend à toute la province et où chacun a une voix. C'est une tradition que nous avons conservée tout au long de l'histoire de cette grande nation.

À l'heure actuelle, la Nation métisse — Saskatchewan est gouvernée par l'Assemblée législative de la nation métisse, qui est notre organe suprême. Le Conseil provincial métis est représentatif des 133 collectivités métisses et des plus de 100 000 Métis qui habitent aux quatre coins de la Saskatchewan.

De plus, la Nation métisse — Saskatchewan dirige une dizaine d'affiliés qui offrent des programmes et services aux Métis de toute la province dans des domaines qui vont du développement économique jusqu'à l'éducation et à la formation, en passant par le logement et la lutte contre la toxicomanie, pour ne donner que quelques exemples.

Je pose la question suivante : comment nous, Canadiens, travaillons-nous ensemble et nous attaquons-nous aux nombreux problèmes avec lesquels les Métis sont aux prises afin d'atteindre en notre temps des objectifs de paix et de prospérité?

Il semblerait que, dans l'histoire du Canada, nous ayons choisi la confrontation et le litige, et parfois la négociation, pour servir au détriment d'autrui les objectifs de notre pays.

En 1869 et en 1885, des affrontements tragiques ont opposé le gouvernement colonial du Canada et les Métis, ce qui a eu des conséquences pour nos relations au cours des 140 dernières années. L'échec du processus des certificats des Métis et les contestations judiciaires à l'égard des droits de récolte, des droits fonciers et des autres droits continuent de nuire à ce qui pourrait être une coexistence constructive et paisible.

Toutefois, il y a actuellement un certain nombre d'exemples dont le Canada peut s'inspirer pour relever le niveau de prospérité de tous, pour peu qu'il ait la volonté politique nécessaire et veuille sortir des sentiers battus, sur les plans juridique et politique, dans lesquels nous sommes actuellement enlisés.

For example, in Saskatchewan, the Métis Act, 2001, was passed into law by the Saskatchewan government and has three main components to it. First, it recognizes the historic and contemporary contributions of Metis citizens to the development and prosperity of Saskatchewan and Canada. Second, it creates a bilateral process between the Metis nation and the Province of Saskatchewan to work on issues such as capacity building, land, harvesting, governance and education. Third, it has created the Métis Nation — Saskatchewan Secretariat as the administrative body to the Métis Nation — Saskatchewan. As a result, MNS is no longer registered as a non-profit entity. If the Saskatchewan government can implement this positive legislative process, why not Canada?

A second example which speaks to the process of reconciliation occurred in Saskatchewan on November 4, 2009. On this day, the Honourable Brad Wall, Premier of Saskatchewan, declared in the legislature that 2010 would be designated as the year of the Metis in Saskatchewan. This declaration is unprecedented as this has never happened in any other provincial legislature or the Parliament of Canada. Needless to say, with this declaration, Metis issues, our stories and history will be front and centre throughout Saskatchewan during 2010 and beyond. I thank Premier Brad Wall for showing courage in recognizing, respecting and affirming the role of the Metis nation and our citizens in the development of the great province of Saskatchewan. Premier Wall is leading the nation in the development of Metis-non-Metis relations. It would be a great point in the history of Canada if Prime Minister Stephen Harper and members of Parliament followed suit and declared 2010 the year of the Metis in Canada. A humble gesture can lead to healing and great things.

In closing, 2010 marks 125 years since the tragic events of 1885 when the Metis and the armed forces of the colonial government of Canada clashed. Presently, 124 years have passed since the dramatic events of 1885, which led to a low point in the history of our nation. However, true to the nature of our people, in the shadow of our despair, we look forward to the horizon called hope, based on the faith that the sacrifices of our ancestors will lead to respect and to the recognition that the Metis have played a significant role in the evolution of Canada.

Some have posited that history tends to repeat itself. However, as I look around this chamber, I see the face of this nation: all races, genders and members from all parties working together as a second voice for all Canadians. I believe throughout this morning you will take our presentation seriously. I have faith, which has been re-established through the ongoing work of the Senate, that you will, with honesty, integrity and respect carry our message forward with the hope of building a Canada where we all live in peace and prosper.

Finally, let us not forget the Creator, for it is the Creator who will help make this happen.

God Bless all of you and your families.

En Saskatchewan, par exemple, le Métis Act de 2001 que le gouvernement de la province a fait adopter comprend trois parties principales. D'abord, il reconnaît la contribution actuelle et passée des Métis au développement et à la prospérité de la Saskatchewan et du Canada. Deuxièmement, il prévoit un processus bilatéral par lequel la nation métisse et la Saskatchewan s'attaqueront à des questions comme le renforcement des capacités, les droits fonciers, les droits de récolte, la gouvernance et l'éducation. Troisièmement, ce texte législatif a créé le secrétariat de la nation métisse et de la Saskatchewan comme organe administratif de la Nation métisse — Saskatchewan. Celle-ci n'est donc plus enregistrée comme entité sans but lucratif. Si le gouvernement de la Saskatchewan est en mesure de mettre en place ce processus législatif constructif, pourquoi le Canada ne peut-il pas en faire autant?

Un deuxième exemple illustre le processus de réconciliation, en Saskatchewan. C'était le 4 novembre 2009. Ce jour-là, l'honorable Brad Wall, premier ministre de la Saskatchewan, a déclaré à l'Assemblée législative que 2010 serait l'année des Métis en Saskatchewan. Cette déclaration est sans précédent. Cela ne s'est jamais produit dans aucune autre assemblée législative provinciale ni au Parlement du Canada. Inutile de dire que, grâce à cette déclaration, les enjeux des Métis, leurs récits et leur histoire seront sous les feux de la rampe dans toute la province en 2010 et même après. Je remercie le premier ministre Brad Wall d'avoir eu le courage de reconnaître, respecter et affirmer le rôle de la nation métisse et de ses membres dans la grande province qu'est la Saskatchewan. Il indique ainsi au Canada la voie à suivre dans le développement des relations entre les Métis et les non-Métis. Ce serait un point marquant de l'histoire du Canada si le premier ministre Stephen Harper et les députés fédéraux suivaient cet exemple et faisaient de 2010 l'année des Métis au Canada. Un geste modeste peut ouvrir la voie à la guérison et à de grandes réalisations.

Pour conclure, je rappelle que nous soulignons en 2010 le 125^e anniversaire du drame de 1885 : l'affrontement entre les Métis et les forces armées du gouvernement colonial du Canada. En fait, 124 ans ont passé depuis les événements tragiques de 1885, qui ont mené à l'épisode le plus sombre de l'histoire de notre nation. Toutefois, fidèles à notre nature, même dans l'ombre de notre désespoir, nous nous sommes tournés vers cet horizon qui s'appelle l'espérance, nous appuyant sur la conviction que les sacrifices de nos ancêtres nous vaudraient le respect, la reconnaissance du rôle appréciable que les Métis ont joué dans l'évolution du Canada.

Certains ont dit que l'histoire tend à se répéter. Toutefois, je vois dans cette salle le visage de cette nation : des personnes de toutes les races et des deux sexes, des membres de tous les partis qui travaillent ensemble et donnent une deuxième voix à tous les Canadiens. Je crois que, pendant toute la matinée, vous prendrez nos exposés au sérieux. J'ai l'espoir, qui m'a été redonné par le travail constant du Sénat, que vous transmettez notre message avec honnêteté, intégrité et respect, afin que nous bâtissions un Canada où nous pourrions tous vivre en paix et prospérer.

Enfin, n'oublions pas le Créateur, car c'est lui qui nous aidera à atteindre ce but.

Que Dieu vous bénisse tous ainsi que vos familles.

The Chair: Thank you. We will now hear from Audrey Poitras, President of the Métis Nation of Alberta.

Audrey Poitras, President, Métis Nation of Alberta: Good morning, Mr. Chair and senators. Thank you for the opportunity to present today.

I am President of the Métis Nation of Alberta, which is one of the oldest Metis representative organizations in this country, established in 1928.

The Metis were present in the pre- and post-Confederation northwest territory, now Alberta, by the late 18th century. It is important to remember that Alberta was not always the wealthy province it is today.

Back in the Great Depression, Alberta was probably one of the poorest provinces and as part of that the Metis were the poorest of the poor. However, thanks to the hard work of the Metis Association of Alberta and the social consciousness of Premier Aberhart and the Alberta government, Crown lands were set aside for the Metis in 1938 to alleviate Metis property. As a consequence, Alberta is the only province in Canada where Metis have been granted a land base under provincial legislation.

Alberta also has the largest Metis population in Canada. The 2006 census reported over 85,000 people. The MNA is a province-wide organization governed by a 14-member provincial council. Our board is directly elected by its membership through province-wide ballot box elections, every three years on a fixed date in September.

We are accountable to an annual general assembly, which is the legislative body of our nation and as such it approves our constitution, bylaws, financial statements and major policy enactments. In short, we believe we have an accountable, democratic and representative governance structure for the Metis citizens of Alberta.

Regarding the relationship with the Government of Canada, I would like today to speak on two main issues: the recognition and affirmation of Metis rights and our funding arrangement with the federal government.

I think we all know that Canada has treated the Metis unfairly since the mid-1800s. For years, Canada tried to deny that we even existed. Throughout all of this, the Metis survived. We contribute to the Canadian tax base; we have fought in Canada's wars, where upon their return our veterans were found to be too Indian to be given veterans' benefits, while today we are considered too White to be given the same consideration of compensation provided to First Nations veterans.

We had hoped that after the 2003 Supreme Court of Canada judgment in *Powley* that government would recognize Metis as a rights-bearing people. In fact, by 2004 this was precisely what happened in Alberta, where the Government of Alberta entered into an interim Metis harvesting agreement with the MNA, recognizing Metis harvesting rights on Crown lands throughout the province.

Le président : Merci. Nous écouterons maintenant Audrey Poitras, présidente de la Nation métisse de l'Alberta.

Audrey Poitras, présidente, Nation métisse de l'Alberta : Bonjour, monsieur le président et honorables sénateurs. Merci de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui.

Je suis présidente de la Nation métisse de l'Alberta, qui est l'une des plus anciennes organisations qui représentent les Métis au Canada, puisqu'elle a vu le jour en 1928.

Les Métis ont été présents avant et après la Confédération dans le territoire du Nord-Ouest qui s'appelle aujourd'hui l'Alberta dès la fin du XVIII^e siècle. Il importe de se souvenir que l'Alberta n'a pas toujours été la province riche qu'elle est aujourd'hui.

À l'époque de la Grande Crise, l'Alberta était probablement l'une des provinces les plus pauvres. Toutefois, grâce au travail acharné de l'Association métisse de l'Alberta et à la conscience sociale du premier ministre Aberhart et du gouvernement albertain, des terres de la Couronne ont été mises de côté pour les Métis afin d'atténuer la pauvreté chez les Métis. L'Alberta est donc la seule province au Canada où les Métis ont obtenu des assises territoriales en vertu d'une loi provinciale.

L'Alberta est également la province qui compte la population métisse la plus importante au Canada : plus de 85 000 personnes, selon le recensement de 2006. La NMA est une organisation qui s'étend à toute la province et est dirigée par un conseil provincial de 14 membres. Notre conseil est choisi au suffrage direct par ses membres selon un régime d'élections qui se déroulent dans toute la province et ont lieu tous les trois ans, à date fixe, en septembre.

Nous devons rendre des comptes à une assemblée générale annuelle, qui est l'organe législatif de notre nation. À ce titre, elle approuve notre constitution, nos règlements, nos états financiers et nos orientations politiques majeures. Bref, nous croyons avoir une structure de gouvernance responsable, démocratique et représentative pour les Métis de l'Alberta.

Pour ce qui est des relations avec le gouvernement du Canada, je voudrais aujourd'hui vous entretenir de deux grandes questions : la reconnaissance et l'affirmation des droits des Métis et nos arrangements financiers avec le gouvernement fédéral.

Nous savons tous sans doute que le Canada a traité les Métis de façon injuste à partir du milieu des années 1800. Pendant des années, il a essayé de nier jusqu'à notre existence. Pendant tout ce temps, les Métis ont survécu. Ils ont payé des impôts au Canada. Ils ont participé aux guerres du Canada. Au retour de la guerre, nos anciens combattants ont été jugés trop indiens pour recevoir les avantages accordés aux anciens combattants alors qu'aujourd'hui, nous sommes considérés comme trop blancs pour avoir droit à la même considération que les anciens combattants des Premières nations pour ce qui est de l'indemnisation.

Nous avons espéré que, après la décision que la Cour suprême du Canada a rendue en 2003 dans l'affaire *Powley*, le gouvernement reconnaîtrait les Métis comme un peuple porteur de droits. Dès 2004, en réalité, c'est exactement ce qui s'est passé en Alberta, où le gouvernement a conclu avec la NMA, pour les Métis, un accord provisoire reconnaissant les droits de récolte des Métis sur les terres du domaine public dans toute la province.

However, when the government changed leadership in 2007, the new government unilaterally rescinded this agreement. We are forced to litigate for every inch of ground for every Metis person charged with a hunting offence. I am sure this was not the intention of the Supreme Court.

A similar situation prevails with respect to the Crown's duty to consult Aboriginal people. Again, in a series of decisions, the Supreme Court has essentially directed the Crown to act honourably and to consult with Aboriginal people whenever a Crown decision may impact an asserted Aboriginal right. When it comes to Metis, the position taken by the Government of Alberta is that Metis must first prove that they have Aboriginal rights before the duty to consult can apply.

By denying our rights, they deny us the benefit of the law that upholds the honour of the Crown and obliges the Crown to consult with all Aboriginal people.

What can the Government of Canada do about this? I believe several things. I believe the federal government is aware of the position taken by the provinces on the issue of Metis harvesting rights. I believe the Government of Canada has a moral and legal obligation to help us in this matter.

First, it should use its influence with the provinces to encourage them to arrive at a negotiated settlement on Metis harvesting rights and, where litigation is necessary, Canada should actively assist us with these court cases by intervening on our behalf whenever possible and by providing the necessary resources to pay for these expensive, time-consuming processes.

Second, on the duty to consult, Canada must lead by example. The federal government jurisdiction extends to many industries, including pipelines, nuclear power, waterways, fisheries, and so on. The federal government is currently developing a policy on the Crown's duty to consult and accommodate Aboriginal people and the Metis must be explicitly and comprehensively included in that policy.

Third, the Government of Canada must act to confirm Metis rights to self-government.

Many of you may be familiar with a piece of legislation called the Lobbying Act. That act imposes some pretty stringent requirements on anyone who communicates, either orally or in writing, with a federal official. However, municipal and provincial employees are exempt from the act, as are Aboriginal governments, specifically band councils and their employees, and groups with a self-government agreement or land claims agreement with the Government of Canada.

We maintain that we are an Aboriginal government and should therefore also be exempt as such. However, to federal officials we are nothing more than a non-profit organization since we have been forced to organize under a society's act of one kind or another. Non-profits are not exempted from the Lobbying Act

Toutefois, lorsque la direction du gouvernement a changé, en 2007, la nouvelle équipe a annulé cet accord. Nous sommes contraints de mener des batailles judiciaires pour chaque Métis qui est inculpé d'une infraction en matière de chasse. Je suis persuadée que ce n'était pas là l'intention de la Cour suprême.

Il existe une situation semblable en ce qui concerne l'obligation de l'État de consulter les Autochtones. Là encore, dans une série de décisions, la Cour suprême a en somme ordonné à l'État de se comporter honorablement et de consulter les Autochtones chaque fois qu'une de ses décisions risque d'avoir des conséquences pour un droit revendiqué par eux. S'agissant des Métis, le gouvernement de l'Alberta a adopté comme position qu'ils doivent d'abord prouver qu'ils ont des droits ancestraux avant que l'obligation de consulter ne s'applique.

En niant nos droits, on nous refuse le bénéfice de la loi qui réaffirme l'honneur de la Couronne et l'oblige à consulter tous les Autochtones.

Que peut y faire le gouvernement du Canada? Plusieurs choses, je crois. Selon moi, le gouvernement fédéral est au courant de la position adoptée par les provinces au sujet des droits de récolte des Métis, et j'estime qu'il a l'obligation morale et juridique de nous aider à cet égard.

D'abord, il doit user de son influence auprès des provinces pour les inciter à conclure un accord négocié sur les droits de récolte des Métis et, lorsque le litige est inévitable, le Canada devrait nous soutenir activement devant les tribunaux en intervenant en notre nom chaque fois que c'est possible et en fournissant les ressources nécessaires pour payer ces instances longues et coûteuses.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'obligation de consulter, le Canada doit prêcher d'exemple. Les compétences fédérales s'étendent à de nombreux domaines : pipelines, énergie nucléaire, voies navigables, pêches, et cetera. Le gouvernement fédéral est actuellement en train d'élaborer un politique sur l'obligation de l'État de consulter les Autochtones et d'apporter des aménagements pour eux, et cette politique doit s'appliquer explicitement et intégralement aux Métis.

Troisièmement, le gouvernement du Canada doit confirmer les droits des Métis à l'autonomie gouvernementale.

Vous êtes peut-être très nombreux à bien connaître la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Elle impose des exigences assez rigoureuses à quiconque communique verbalement ou par écrit avec un représentant fédéral. Toutefois, les employés des municipalités et des provinces ne sont pas assujettis à cette loi, pas plus que ne le sont les conseils de bande et leurs employés et les groupes qui ont un accord d'autonomie gouvernementale ou de règlement des revendications territoriales avec le gouvernement du Canada.

Nous soutenons que nous sommes un gouvernement autochtone et que, par conséquent, nous devrions également être soustraits à l'application de cette loi. Aux yeux des fonctionnaires fédéraux, toutefois, nous ne sommes rien d'autre qu'une organisation sans but lucratif, car nous avons été

and so now we have a point of contention and a source of evident discrimination against the Metis relative to other Aboriginal peoples.

We have similar issues with certain provisions of the Income Tax Act. I do not believe it is necessary for the Government of Canada to change the Constitution to recognize our status as Aboriginal governments. The Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act already recognizes Aboriginal governments, defined as First Nations governments, Metis governments and Inuit governments. Canada should simply clarify or correct any ambiguity under this act so that our representative organizations are actually included under the term "Metis governments."

Next I will speak about funding arrangements. We are very dependent on government, and above all the federal government for most of our funding. While we appreciate the funding, we do have a number of issues with federal program funding as it applies to Metis governments. First, we receive far less in terms of resources than any other Aboriginal government. Second, the funding we do receive has, for the most part, remained static or has been cut back in recent years. Third, our funding is subject to unreasonable delay and arbitrary action by federal officials, which impairs our financial stability and our ability to deliver programs.

Report after report has shown the excessive oversight and reporting burdens placed on Aboriginal governments. However, federal departments have been slow to embrace these measures. Instead, under the guise of enhanced accountability, federal officials are scrutinizing our spending more and more, and are creating problems with our funding flows and holding up contribution agreements.

There is a real disconnect between what the government says it will do in terms of reducing burdens on Aboriginal governments and what it is actually doing. It is also really unfair for the government on one hand to impose tough deadlines on us while doing nothing to speed up funding approvals under its own administration.

For example, the MNA submitted two projects under the federal stimulus program this year. Both were shovel ready and both proposals were submitted on time, early this spring. It is now the beginning of December and we have yet to even receive a letter confirming or denying our proposal. Is this any way to do business?

contraints de nous constituer en société aux termes de telle loi ou de telle autre. Les entités sans but lucratif sont visées par la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Il y a donc là un élément de litige et une source évidente de discrimination contre les Métis par opposition à d'autres peuples autochtones.

Nous éprouvons des problèmes du même ordre à cause de certaines dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Je ne crois pas que le gouvernement du Canada doive modifier la Constitution pour nous reconnaître comme des gouvernements autochtones. La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces reconnaît déjà les gouvernements autochtones, définis comme les gouvernements des Premières nations, les gouvernements métis et les gouvernements inuits. Le Canada devrait simplement apporter une précision ou dissiper une ambiguïté aux termes de cette loi pour que les organisations qui nous représentent soient englobées dans l'expression « gouvernements métis ».

Je voudrais maintenant parler des arrangements sur le financement. Nous sommes très dépendants du gouvernement et par-dessus tout du gouvernement fédéral, d'où nous viennent la majeure partie de nos fonds. Certes, nous sommes reconnaissants des fonds qui nous sont attribués, mais nous avons un certain nombre de réserves au sujet du programme fédéral de financement en ce qui concerne les gouvernements métis. D'abord, nous recevons des ressources beaucoup moins importantes que celles de tout autre gouvernement autochtone. Deuxièmement, les fonds que nous recevons sont restés au même niveau, pour la majeure partie, au cours des dernières années, et il y a eu parfois des diminutions. Troisièmement, le versement de nos fonds est soumis à des retards déraisonnables et à des mesures arbitraires imposées par les fonctionnaires fédéraux, ce qui compromet notre stabilité financière et notre capacité d'offrir nos programmes.

Des rapports successifs ont mis en évidence l'excès de surveillance et les exigences exagérées en matière de rapports imposés aux gouvernements autochtones. Par contre, les ministères fédéraux ont été lents à adopter ces mesures. Au lieu de cela, sous prétexte d'une responsabilisation accrue, les fonctionnaires fédéraux scrutent de plus en plus nos dépenses et entravent l'acheminement des fonds ou retardent l'application des accords de contribution.

Il existe une vraie coupure entre ce que le gouvernement dit qu'il fera, lorsqu'il s'agit d'alléger la charge des gouvernements autochtones, et ce qu'il fait en réalité. Il est aussi vraiment injuste que le gouvernement nous impose des délais contraignants alors qu'il ne fait rien pour accélérer l'approbation des fonds qui sont de son ressort.

Ainsi, la NMA a présenté cette année deux projets dans le cadre du programme fédéral de stimulation de l'économie. Dans les deux cas, nous sommes prêts à réaliser les projets, et les deux propositions ont été présentées tôt au printemps. Nous en sommes au début de décembre, et nous n'avons toujours pas reçu de lettre faisant état de l'acceptation ou du refus de notre proposition. Est-ce une façon acceptable de se comporter?

In the longer term, the key to our success will be to get out from under the federal government's thumb. Our objective is to develop our own source of revenue and to become more independent. For that to occur, however, the Government of Canada must pay more attention today to economic development initiatives for Metis people and Metis governments; a whole series of issues must be considered.

Suffice it to say that First Nation paradigms will not necessarily work for Metis. We need a Metis-specific approach to economic development; one that will give us the ability to partner with industry and to share in the economic development that is taking place in our Metis homeland.

Fundamentally we need to change how the government deals with us. We want to develop a more respectful, productive relationship with the Government of Canada.

Gary Lipinski, President, Métis Nation of Ontario: Good morning Mr. Chairman and honourable senators.

To begin my presentation, I want to add to President Chartrand's helpful presentation on the Metis nation's history and our legal claims against the Crown. It is important for this committee to appreciate that Ontario Metis, as part of the Metis nation, faced a somewhat different political and legal reality with respect to how the Crown historically dealt with our land claims and Metis rights.

In Ontario, instead of attempting to deal with Metis claims through a deeply flawed and fraudulent script system, Crown negotiators for the historic treaties in Ontario responded that they had "no mandate" to deal with Metis claims when our people pressed to have our collective lands and rights interests recognized and protected.

One notable exception is the Rainy Lake Rainy River Half-breed Adhesion to Treaty 3, whose terms and promises with respect to the Metis' rights and lands were subsequently ignored and broken by the Crown. Both the federal and provincial governments dogmatically espoused this "no mandate" mantra to the Metis throughout the Ontario treaty-making process.

Of course, the upshot to the Crown's refusal to deal with Metis claims in Ontario means that our lands, resources, cultural and economic rights have not been limited or extinguished in any way in the province. This is exactly what the Supreme Court of Canada recognized in *Powley*. Specifically, the Supreme Court held that since Treaty Commissioner Robinson refused to deal with the collective rights and interests of the Metis in the 1850 Robinson-Superior Treaty, the Metis' rights and interests continue to exist today and are constitutionally protected. Simply put, neither level of government can rely on this "no mandate" excuse when it comes to dealing with Metis' rights. The Métis Nation of Ontario strongly supports the Métis National

À plus long terme, la clé du succès sera de nous émanciper de la tutelle du gouvernement fédéral. Notre objectif est de mettre en place nos propres sources de revenus et de devenir plus autonomes. Si nous voulons en arriver là, toutefois, il faut que le gouvernement du Canada accorde plus d'attention aux initiatives de développement économique des Métis et de leurs gouvernements. Il y a toute une série de questions à prendre en considération.

Qu'il suffise de dire que les paradigmes appliqués dans le cas des Premières nations ne marcheront pas nécessairement dans le cas des Métis. Il nous faut une approche du développement économique qui nous soit propre, une approche qui nous permettra de nous associer à l'industrie et de participer au développement économique qui se fait dans nos territoires métis.

Fondamentalement, il nous faut changer la façon dont le gouvernement nous traite. Nous voulons établir avec le gouvernement du Canada des relations plus respectueuses et fécondes.

Gary Lipinski, président, Nation des Métis de l'Ontario : Bonjour, monsieur le président et honorables sénateurs.

Pour amorcer mon exposé, je voudrais ajouter quelques mots à la présentation utile que le président Chartrand a faite de l'histoire de la nation métisse et de nos réclamations contre l'État. Il est important que le comité comprenne que les Métis de l'Ontario, qui font cependant partie de la nation métisse, ont vécu une expérience politique et juridique différente en ce qui concerne la façon dont l'État a traité par le passé leurs revendications territoriales et leurs droits de Métis.

En Ontario, au lieu de tenter de gérer les revendications des Métis au moyen d'un régime de certificats frauduleux et complètement défectueux, les négociateurs de l'État des traités historiques en Ontario ont répondu qu'ils n'avaient « aucun mandat » pour s'occuper des revendications des Métis, lorsque notre peuple a insisté pour faire reconnaître et protéger ses terres et ses droits et intérêts collectifs.

Il y a toutefois une exception digne de mention, l'adhésion par les Métis de Rainy Lake et de Rainy River au traité n° 3, dont les conditions et les promesses à l'égard des droits et des terres des Métis ont été par la suite bafouées par l'État. De façon dogmatique, les gouvernements fédéral et provincial ont adopté ce mantra, « aucun mandat », avec les Métis pendant tout le processus d'élaboration des traités en Ontario.

Bien entendu, un avantage de ce refus de l'État de s'occuper des revendications des Métis en Ontario est que nos terres, ressources et droits culturels et économiques n'ont été en rien limités ou éteints dans la province. C'est exactement ce que la Cour suprême du Canada a reconnu dans l'affaire *Powley*. Plus précisément, la Cour suprême a statué que, étant donné que le commissaire aux traités Robinson avait refusé de s'occuper des droits et intérêts des Métis dans le Traité Robinson-Supérieur de 1850, les droits et intérêts des Métis subsistaient aujourd'hui et étaient protégés par la Constitution. En des termes simples, aucun ordre de gouvernement ne peut se retrancher derrière l'absence de « mandat » lorsqu'il s'agit d'aborder les droits des Métis. La

Council's recommendation for a Metis comprehensive claims process to be established in order to begin Metis claims rather than continuing to litigate on these issues.

Further, on an issue that is specific to Ontario, I have recently written to Minister Strahl as well as the Ontario Minister of Aboriginal Affairs asking them both to ensure that Metis are engaged in any future treaty commission in this province.

It is important for this committee to understand that the 2003 *Powley* decision was enhanced further in 2004 when the Supreme Court of Canada held that the Crown has a duty to consult and accommodate Aboriginal people prior to making decisions that can negatively affect their rights. Since Metis communities have continuously protected their rights throughout much of Ontario and Western Canada, this duty is triggered and owing to us. If our rights, interest and way of life are not considered, many of the developments occurring in or planned on Metis traditional territories have the potential to be delayed or even stopped. This new legal reality must change the Crown's longstanding "wait and see" approach when dealing with Metis rights. Wilful blindness or denying the existence of Metis rights is no longer an option if the federal government does not want to see even more Metis litigation and delays in the Canadian economic recovery.

In Ontario, I am pleased to report that following the *Powley* decision the Métis Nation of Ontario and the Government of Ontario negotiated an agreement which recognizes Metis harvesting rights and regional rights bearing Metis communities in the province. This agreement remains the only one of its kind within the Metis nation. Based on this agreement and the recommendations from the Ipperwash inquiry report, the Ontario government has been working with the Métis Nation of Ontario to assist our communities in building the necessary technical capacity in order to engage the provincial Crown on consultation-related issues.

Unfortunately a key partner — the federal government — has been missing from this collaborative work. To date, we have not seen any concrete commitments from the federal government on how we can work together to build capacity in this important area.

While there appears to be some federal progress on the Crown's duty to consult with First Nations, Metis communities continue to be excluded or they do not have the necessary capacity to effectively participate in consultation and accommodation processes.

From the Métis Nation of Ontario perspective, strategic and sustained investment in this area is required by the federal government pursuant to the Supreme Court of Canada decisions in *Powley*, *Taku*, *Haida* and *Mikisew*. These investments should include the consultation of the *Powley* implementation resources currently provided by the Office of the Federal Interlocutor for

Nation Métis de l'Ontario appuie fermement la recommandation du Ralliement national des Métis voulant que soit mis en place un processus de règlement des revendications globales pour aborder les revendications des Métis au lieu de continuer les poursuites portant sur ces questions.

De plus, j'ai écrit récemment au ministre Strahl et au ministre ontarien des Affaires autochtones à propos d'une question propre à l'Ontario, leur demandant à tous deux de veiller à ce que les Métis participent à toute commission des traités qui pourrait voir le jour dans cette province.

Il est important que le comité comprenne que la décision *Powley* de 2003 a été renforcée en 2004, car la Cour suprême du Canada a statué que l'État avait l'obligation de consulter les Autochtones et de leur accorder des aménagements avant de prendre quelque décision que ce soit qui risquerait de nuire à leurs droits. Étant donné que les collectivités métisses ont toujours protégé leurs droits dans une grande partie de l'Ontario et de l'ouest du Canada, cette obligation envers nous s'applique. Si nos droits, nos intérêts et notre mode de vie ne sont pas pris en considération, un grand nombre de projets en voie de réalisation ou prévus dans les territoires traditionnels des Métis risquent d'être retardés, voire stoppés. Cette nouvelle donnée juridique doit faire changer l'approche attentiste adoptée par l'État depuis longtemps à l'égard des droits des Métis. L'aveuglement volontaire ou le déni de l'existence des droits des Métis ne sont plus une avenue qui s'offre au gouvernement fédéral, à moins qu'il ne souhaite une multiplication des litiges des Métis et des retards dans la reprise de l'économie canadienne.

Je suis heureux de signaler que, en Ontario, la Nation des Métis et le gouvernement ontarien ont négocié, après l'arrêt *Powley*, un accord qui reconnaît les droits de récolte des Métis et des collectivités régionales métisses porteuses de droits. Cet accord demeure le seul de cette nature dans la nation métisse. À partir de cet accord et des recommandations du rapport d'enquête sur l'affaire d'Ipperwash, le gouvernement ontarien a travaillé avec la Nation des Métis de l'Ontario afin d'aider nos collectivités à se donner la capacité technique voulue pour discuter avec la province des questions qui se rapportent aux consultations.

Malheureusement, un partenaire essentiel, le gouvernement fédéral, n'a pas participé à cette collaboration. À ce jour, nous n'avons vu aucun engagement concret de sa part quant au renforcement des capacités dans cet important domaine.

Certes, une évolution semble s'amorcer du côté du gouvernement fédéral au sujet de l'obligation de l'État de consulter les Premières nations, mais les collectivités métisses sont toujours exclues et il leur manque la capacité technique nécessaire à une participation efficace aux processus de consultation et d'aménagement.

La Nation des Métis de l'Ontario estime que le gouvernement fédéral doit consentir un investissement stratégique soutenu, étant donné les arrêts de la Cour suprême du Canada dans les affaires *Powley*, *Taku*, *Haida* et *Mikisew*. Les investissements de cette nature doivent s'étendre aux ressources relatives à l'application de l'arrêt *Powley* fournies par le Bureau de l'interlocuteur fédéral

Metis identification, registration and research. Further, these resources need to be increased in order to begin to deal with Metis consultation and accommodation-related demands.

These types of investments will assist in ensuring Canada's economic recovery does not hit consultation-related speed bumps. They will also enable communities to play a more effective role in protecting our traditional lands and resources while also ensuring our people benefit from the wealth generated on Metis traditional lands.

This type of access to and participation in economic development is key to Metis citizens and communities reaching their full potential. Personally, I am a firm believer in the statement that one of the best social programs we can ever create is jobs for our people.

In Ontario, over the last decade, we have seen the direct benefits from the employment created through Metis-specific investments in the Aboriginal Human Resources Development Strategy. We must continue to build on that successful model. A key tool for tapping into the full economic potential is supporting entrepreneurship and innovation. Unfortunately, in Ontario, Metis do not currently have Aboriginal capital corporations like our western cousins in order to assist entrepreneurs in starting new businesses or expanding existing ones.

This gap in coverage is particularly unsupportable in the current economic climate in Ontario and, according to the 2006 Census, the Metis population of Ontario is second largest in Canada, following Alberta. The Métis Nation of Ontario is optimistic that any up-and-coming announcement by Minister Strahl on Metis access to the federal government's Aboriginal Economic Development Strategy will address this gap coverage in Ontario. Based on discussions with the Ontario government, I know the province is willing to partner, but the federal government must show leadership with concrete commitments in order to ensure that Ontario Metis begin to benefit.

Ideally, the up-and-coming Metis nation multilateral meeting on economic opportunities will provide a much needed kick-start from the federal government in order to build on what Metis governments are already doing with provincial governments. Quite frankly, talk is cheap, but concrete federal commitments will spur action and results.

In closing, I want to thank the committee for providing us the opportunity to present to you today. I am hopeful that today starts an ongoing process between the Metis nation and the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

Leah LaPlante, Vice-President, Manitoba Métis Federation: Senator St. Germain and honourable senators, the Metis were the founders of the province of Manitoba, and we continue to

pour l'identification des Métis, leur inscription et les recherches. En outre, il faut accroître ces ressources pour que nous puissions nous attaquer aux demandes des Métis relatives à la consultation et aux aménagements.

Ces investissements permettront d'éviter que la reprise économique du Canada ne soit ralentie par des entraves liées aux consultations. Ils permettront aussi aux collectivités de jouer un rôle plus efficace dans la protection de nos terres et ressources traditionnelles tout en veillant à ce que notre population profite de la richesse produite sur les terres traditionnelles des Métis.

Ce genre d'accès, cette participation au développement économique est essentielle si on veut que les Métis et leurs collectivités s'épanouissent dans toute la mesure de leur potentiel. Pour ma part, je crois fermement que l'un des meilleurs programmes sociaux que nous puissions concevoir consiste à créer des emplois pour notre population.

En Ontario, nous observons depuis dix ans les bienfaits directs des emplois créés grâce à des investissements destinés expressément aux Métis, dans le cadre de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones. Nous devons continuer à tableur sur ce modèle qui donne de bons résultats. Un moyen essentiel à l'exploitation du plein potentiel économique consiste à appuyer l'entrepreneuriat et l'innovation. Malheureusement, nous n'avons pas actuellement en Ontario des sociétés d'investissement autochtones comme celles de nos cousins de l'Ouest pour aider les entrepreneurs à lancer de nouvelles entreprises ou à donner de l'expansion à des entreprises existantes.

Cet écart au niveau de la couverture est particulièrement insupportable dans l'actuelle conjoncture ontarienne. Or, selon le recensement de 2006, la population métisse de l'Ontario est la plus importante au Canada derrière celle de l'Alberta. La Nation des Métis de l'Ontario attend avec optimisme la prochaine annonce du ministre Strahl sur l'accès, pour les Métis, à la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones du gouvernement fédéral. Cette lacune du côté de l'Ontario devrait être comblée. D'après des discussions avec le gouvernement ontarien, je sais que la province est disposée à s'associer à l'initiative, mais le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership en prenant des engagements concrets afin que les Métis ontariens puissent commencer à profiter de ce programme.

Idealement, à la prochaine réunion multilatérale de la nation métisse consacrée aux débouchés économiques, le gouvernement fédéral donnerait un coup de démarrage fort nécessaire pour poursuivre sur la lancée déjà donnée par les gouvernements métis avec les gouvernements provinciaux. Bien franchement, les discours ne donnent pas grand-chose, mais des engagements fédéraux concrets déclencheraient l'action et donneraient des résultats.

En guise de conclusion, je tiens à remercier le comité de nous avoir donné l'occasion de lui présenter des exposés aujourd'hui. J'espère que ce sera aujourd'hui le début d'une démarche continue de la nation métisse avec le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Leah LaPlante, vice-présidente, Fédération des Métis du Manitoba : Sénateur St. Germain et honorables sénateurs, ce sont les Métis qui ont fondé le Manitoba, et ils continuent de

contribute to the political, economic, social and cultural fabric, not only of Manitoba, but all of Canada. The MMF was created in 1967 as the province-wide democratically elected government of the Manitoba Metis. We have a longstanding history of providing responsible and accountable governance on behalf of the Metis community in Manitoba, using the constitutional authorities that they delegated to us. The MMF has over 43,000 adult voting members. Our governance structure consists of the president, seven vice-presidents, fourteen directors and a representative of the Metis Women of Manitoba. In addition, over our seven regions we have nearly 140 local associations with over 400 elected representatives at the community level.

We represent in excess of 140,000 Metis citizens, as their government and the voice. In this role, the MMF continues to protect, promote and advocate for the political, legal, economic and social rights of our citizens. In advocating for our citizens' rights in the face of inflexibility and often lack of recognition by federal and provincial governments, the MMF has been forced to use the courts to protect our Metis community.

Despite the Supreme Court's landmark *Powley* decision and the subsequent 2009 *Goodon* decision in Manitoba, many of our Metis citizens practicing their cultural traditions to harvest for food for their families are still being harassed by provincial conservation officers.

In addition to our hunting rights legal challenges, there is a second legal challenge. We are before the courts for the MMF versus Attorney General of Canada and Attorney General of Manitoba. This has become commonly referred to as the "Metis Land Claims Case." This case deals with historical grievances. We argue there is a fiduciary duty under section 31 of the Manitoba Act whereby 1.4 million acres of land were to be reserved for the Metis children. This promise of land was never kept.

A third legal challenge entails the duty to consult, and my colleague has gone into depth on that issue. We have always taken the position in our hunting, land and resource-related struggles that negotiation is always preferred over litigation. Unfortunately, Canada does not provide the legal or research funding support necessary for the MMF to protect their citizens' rights. In fact, in our federal contribution agreements, this is explicitly disallowed and our proposals for separate litigation funding are declined.

There is no indication that Canada is taking sufficient steps to implement recognition of the Metis within all of their federal departments. We believe Canada must take a leadership role to ensure our rights and interests are recognized, affirmed and given operational status.

Our greatest political challenge is the recognition by the federal bureaucracy that there is a third order of government recognized by the 1982 Canadian Constitution. The MMF is still referred to

contribuer à la vie politique, économique, sociale et culturelle non seulement du Manitoba, mais aussi de tout le Canada. La FMM a été mise sur pied en 1967 comme gouvernement élu démocratiquement pour tous les Métis de la province. Nous avons derrière nous une longue histoire de gouvernement responsable qui rend des comptes pour toute la population métisse du Manitoba, et ce gouvernement utilise tous les pouvoirs constitutionnels qui lui ont été délégués. La FMM compte plus de 43 000 membres adultes habilités à voter. Notre structure de gouvernance se compose d'un président, de sept vice-présidents, de 14 administrateurs et d'une représentante des Metis Women of Manitoba. De plus, dans nos sept régions, nous avons près de 140 associations locales ayant plus de 400 représentants élus au niveau local.

Nous représentons plus de 140 000 Métis, dont nous sommes le gouvernement et le porte-parole. Dans l'exercice de ce rôle, la FMM continue de protéger, de promouvoir et de faire valoir les droits politiques, juridiques, économiques et sociaux de ses membres. Pour défendre leurs droits face à des gouvernements fédéral et provincial intransigeants qui, souvent, ne nous reconnaissent pas, la FMM a été contrainte de faire appel aux tribunaux pour protéger la collectivité métisse.

Malgré l'arrêt historique *Powley* de la Cour suprême et l'arrêt *Goodon* qui a suivi, en 2009, au Manitoba, un grand nombre de nos membres métis qui observent leurs traditions culturelles en exploitant les ressources de la nature pour nourrir leur famille sont toujours harcelés par les agents provinciaux de conservation.

Outre nos contestations judiciaires pour faire valoir nos droits de chasse, il existe une contestation judiciaire d'un autre ordre. La FMM s'oppose aux procureurs généraux du Canada et du Manitoba devant les tribunaux dans ce qu'on a fini par désigner couramment comme « la cause des revendications territoriales des Métis ». Elle porte sur des griefs historiques. Nous soutenons qu'il existe une obligation fiduciaire aux termes de l'article 31 de la Loi sur le Manitoba, prévoyant que 1,4 million d'acres de terres devaient être réservées aux enfants métis. Cette promesse n'a jamais été tenue.

Une troisième cause concerne l'obligation de consulter. Mon collègue a traité à fond de cette question. Nous avons toujours adopté comme position, dans nos luttes relatives au droit de chasse, au territoire et aux ressources, que les négociations sont préférables aux procès. Malheureusement, le Canada n'accorde pas à la FMM le soutien juridique ni le financement de la recherche nécessaires pour protéger les droits des Métis. En réalité, dans nos accords de contribution avec les autorités fédérales, cela est même explicitement interdit, et nos propositions de financement distinct pour les litiges sont rejetées.

Rien n'indique que le Canada prend des mesures suffisantes pour assurer la reconnaissance des Métis dans tous les ministères fédéraux. Nous estimons que le Canada doit assumer un rôle de leadership pour assurer que nos droits et intérêts sont reconnus, affirmés et rendus efficaces au niveau opérationnel.

Le plus grand défi que nous ayons à relever sur le plan politique est la reconnaissance par la bureaucratie fédérale qu'il existe un troisième ordre de gouvernement reconnu par la

by officials as an organization, while there is no explicit recognition of a Metis government, a Metis nation or a Manitoba Metis community. An example of the lack of political recognition is our Canada-Manitoba MMF tripartite self-government negotiations. Despite the irony of the initiative title, the federal and provincial negotiators will not allow any language referring to Metis government, the Metis nation or a Manitoba Metis community.

Another example of the implications of our Metis government not being recognized is while many of our elected representatives are considered politicians and not employees for the purposes of the Employment Insurance Act, they are not considered politicians for the tax allowance allowable for federal, provincial and municipal politicians.

The MMF, along with our affiliated agencies, authorities and corporate bodies, has shown impressive growth over the past decade. To keep up with the realities of continuing growth and ever-expanding expectations, opportunities and challenges, we must have the necessary infrastructure to support a rapidly growing and increasingly complex governance framework involving very significant levels of resources in terms of staff and direct and indirect administrative program funds.

Currently, the governance core funding from the federal government to the Manitoba Métis Federation is totally inadequate. This core funding, known as basic organizational capacity, is \$460,000 a year. Despite promises, there has not been a significant increase for over a decade.

Also, as a Metis government, there must be predictable and timely funding for our governance and programs. In practice, however, there are consistent delays in the review and approvals of work plans, signing of contribution agreements, acceptance of reports and issuing cheques. For instance, under the post-*Powley* initiative, our agreed to 2009-10 work plan and budget for \$1.47 million was originally submitted in February 2009 and, as of yet, we have not received a contribution agreement. We recommend we move forward and develop a new fiscal relationship, allowing for flexible multi-year funding.

Economic development for the sustainability of our governance institutions is a top priority for our leadership in Manitoba. With our federal and provincial partners, we completed a Metis economic development strategy earlier this year. If economic development is a priority for the federal government, this strategy provides a well thought-out plan for investing in our Metis government. The MMF, as the governance for Manitoba's Metis people, has much to be proud of.

Constitution canadienne de 1982. Les fonctionnaires désignent toujours la FMM comme une simple organisation, et il n'y a pas de reconnaissance explicite d'un gouvernement métis, d'une nation métisse ni d'une collectivité métisse manitobaine. Une illustration de l'absence de reconnaissance politique, ce sont les négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale entre le Canada, le Manitoba et la FMM. Malgré ce que dit le titre de l'initiative, les négociateurs fédéraux et provinciaux refusent toute mention de gouvernement métis, de nation métisse ou de collectivité métisse manitobaine.

Un autre exemple montre les conséquences de la non-reconnaissance de notre gouvernement métis. Alors qu'un grand nombre de nos représentants élus sont considérés comme des hommes ou des femmes politiques et non comme des employés au sens de la Loi sur l'assurance-emploi, ils ne sont pas considérés comme des politiques aux fins de l'allocation fiscale offerte aux politiques de niveau fédéral, provincial ou municipal.

La FMM, avec ses organismes affiliés, autorités et entités, a connu une impressionnante croissance au cours de la dernière décennie. Pour ne pas nous laisser déborder par les réalités d'une croissance constante et d'attentes, occasions et défis toujours plus importants, nous devons avoir l'infrastructure voulue pour soutenir un cadre de gouvernance en croissance rapide et de plus en plus complexe, ce qui suppose des ressources : personnel et fonds de programme administratif, directs et indirects.

Actuellement, le financement de base pour la gouvernance que le gouvernement fédéral verse à la Fédération Métis du Manitoba est tout à fait insuffisant. Ce financement de base, pour ce qu'on appelle la capacité organisationnelle de base, s'élève à 460 000 \$ par année. Malgré toutes les promesses, il n'a pas été augmenté de façon appréciable depuis plus de dix ans.

Comme gouvernement métis, nous avons besoin d'un financement prévisible qui est versé sans retard pour assurer la gouvernance et offrir les programmes. Dans les faits, cependant, il y a toujours des retards dans l'examen et les approbations des plans de travail, la signature des accords de contribution, l'acceptation des rapports et l'émission des chèques. Ainsi, dans le cadre de l'initiative lancée après l'arrêt *Powley*, notre plan de travail et notre budget convenu pour 2009-2010, d'un montant de 1,47 million de dollars, ont été présentés au départ en février 2009, mais nous n'avons pas encore reçu d'accord de contribution. Nous recommandons d'aller de l'avant et d'établir une nouvelle relation financière qui permettrait un financement pluriannuel souple.

Le développement économique pour assurer la pérennité de nos institutions de gouvernance est une grande priorité pour nos dirigeants, au Manitoba. Avec nos partenaires fédéraux et provinciaux, nous avons achevé cette année l'élaboration d'une stratégie de développement économique des Métis. Si le développement économique est une priorité pour le gouvernement fédéral, cette stratégie constitue un plan bien pensé pour investir dans notre gouvernement métis. La FMM, organe de gouvernance des Métis du Manitoba, a bien des raisons d'être fière.

Thank you for the opportunity to share information about ourselves and to share some of our dreams for the future, as well as some of the road blocks that are holding us back. We aspire to assist in the health and wealth of the Metis citizens in Manitoba.

The Chair: In view of the fact that I am in a bit of a conflict today, being a Metis person, I will allow honourable senators to carry on with questions.

Senator Hubley: I would like to thank you for your presentations. At this time, I would like to remember briefly Thelma Chalifoux, who is also Metis and former chair of the Aboriginal Peoples Committee. We have been fortunate with the leadership of this committee.

I would like to ask a question of Audrey Poitras. You have a very strong governance system within your Metis community. We have been doing a study on governance and we realize the importance for communities to have that in place. Has your system been set up for some time? Is it similar to other provincial systems?

Perhaps we might have comments from other provinces that have similar systems and how they are working, how they were set up and how you view your governments.

Ms. Poitras: Our system has been set up for quite some time. Our province is divided into six regions, and 12 of our elected representatives who sit at our provincial table are from those regions. We have a judiciary council, which deals with many issues as far as bringing them forward to the Metis and as part of our electoral process as well. We have an appeal process for our membership registry. Our provincial process was established in about 1986, and we have gradually made changes to improve it and arrive at the system we have today.

Senator Hubley: Would anyone else like to comment?

Mr. Lipinski: One of the provisions requiring each of the governing members to be a part of a national body is that every governing member relies on an electoral policy or code in that they are elected by province-wide ballot box elections. Every citizen within our respective registries can vote, participate and run for elected positions throughout our province. I think most provinces are pretty much in a similar situation.

Every citizen and every member participates and runs in province-wide ballot box elections through pre-cleared codes.

Mr. Chartrand: We are the only Aboriginal people in Canada that maintains the process where we are elected directly by our citizens and province wide. In fact, I always chuckle when I tell my premier occasionally that I have a bigger land mass or election than the little riding he is elected in.

It is important to understand that we do not get funded for this process; we pay for it ourselves. It is a substantial hit on our small government budgets, but it is such an important, pivotal situation

Merci de m'avoir permis de communiquer cette information sur nous et de vous faire part de certains de nos rêves d'avenir, ainsi que des obstacles qui nous empêchent d'avancer. Nous aspirons à contribuer à la bonne santé et à la richesse des Métis au Manitoba.

Le président : Étant donné que je suis plus ou moins en conflit d'intérêts aujourd'hui, puisque je suis Métis, je vais laisser les sénateurs poursuivre en posant leurs questions.

Le sénateur Hubley : Je vous remercie de vos exposés. Je voudrais à ce moment-ci rappeler brièvement le travail de Thelma Chalifoux, qui est également une Métis et a présidé le Comité des peuples autochtones. Le comité a eu de la chance d'avoir les présidents qu'il a eus.

J'ai une question à poser à Audrey Poitras. Votre collectivité métisse est dotée d'un très solide système de gouvernance. Nous avons fait une étude de la gouvernance et nous avons pris conscience du fait qu'il est important que les collectivités aient cette gouvernance. Votre système est-il en place depuis un certain temps? Est-il semblable à d'autres systèmes provinciaux?

Peut-être pourrions-nous entendre les observations d'autres provinces qui ont des systèmes analogues : comment fonctionnent-ils, comment ont-ils été mis sur pied, que pensez-vous de vos gouvernements?

Mme Poitras : Notre système a été mis en place il y a déjà passablement de temps. Notre province se subdivise en six régions, et 12 des représentants élus qui siègent au niveau provincial proviennent des régions. Nous avons un conseil judiciaire, qui s'occupe de nombreuses questions qu'il faut soumettre aux Métis. Il s'occupe aussi du processus électoral. Nous avons un processus d'appel concernant le registre de nos membres. Notre processus provincial a été mis sur pied aux environs de 1986, et nous l'avons progressivement modifié pour parvenir au système que nous avons actuellement.

Le sénateur Hubley : Quelqu'un d'autre aurait quelque chose à dire?

M. Lipinski : Une des dispositions exigeant que chacun des membres dirigeants fasse partie d'une entité nationale veut que chacun s'appuie sur une politique ou un code électoral qui prévoit une élection par scrutin dans toute la province. Tous ceux qui sont inscrits sur nos registres respectifs peuvent voter, participer, se présenter aux postes électifs dans toute notre province. Je crois que la situation est à peu près semblable dans la majorité des provinces.

Tous les citoyens et tous les membres participent et peuvent se présenter conformément à des codes pré-autorisés aux élections qui se déroulent dans l'ensemble de la province.

M. Chartrand : Nous sommes le seul peuple autochtone au Canada qui ait un processus d'élection directe par les membres dans toute la province. Je plaisante toujours avec mon premier ministre en lui disant de temps en temps que j'ai un plus grand territoire, un plus grand nombre d'électeurs qu'il n'en a dans la petite circonscription où il est élu.

Il importe de comprendre que nous ne recevons pas de fonds pour appliquer ce processus. Nous payons nous-mêmes. C'est un poste important dans les petits budgets de notre gouvernement,

for us. We have maintained it since the 1800s, and every member and citizen has the right to vote for a president and a vice-president in elected bodies across our home lands. That is where we find ourselves. The government demands it but they do not want to fund it.

Senator Hubley: Is the three-year election system on a specific date nation-wide?

Mr. Chartrand: No. In fact, in Manitoba, it is four years and three months. Everyone else is three years and some.

Mr. Dumont: We at Métis Nation British Columbia have a four year process. We are broken into seven regions. We have seven regional directors: president, vice-president, chairperson for women and a chairperson for youth. We also have a Senate with seven senators. That is our judicial arm. We have gone away from the Society Act. We have a secretariat for administration, and we are fully self-governing with all legislative institutions in place.

Senator Campbell: I am a little confused in reading the documentation here. The Constitution explicitly recognized the Metis as one of Canada's three distinct Aboriginal peoples. Is that correct?

Mr. Lipinski: Yes.

Senator Campbell: Then I have difficulty in understanding why anyone would say that Metis are a provincial responsibility. I hate that term "responsibility" because it is like I am dad, you are not.

The Constitution lays out clearly that you are distinct first people. For some reason, we cannot get the federal government to do that. Can you explain that to me?

Mr. Chartrand: I have been in politics for a long time. With no disrespect to our first prime minister, the fluctuation of unwritten policy that lingers in the Houses of Parliament states that Metis are not a people of a nation that we will recognize. We seem to squabble with that whole issue. As you stated, I am a proud Canadian and I believe so much in our Constitution, yet it is not abided by with certain governments.

A good example to reflect on is Health Canada. Their policy is strict. They are only responsible for Indian and Inuit; no Metis. Sooner or later, some government will have to be courageous and abide by the Constitution of this country and reflect that through policies. In my presentation I have asked that the Senate and Canada implore Parliament to move and put in place an act, policy or statement that forces all the departments and institutions to recognize us as a distinct people and abide by the very Constitution that every government is supposed to be following in this country.

mais il s'agit d'un élément important, essentiel pour nous. Nous le conservons depuis les années 1800. Tous les membres ont le droit de voter pour le président et le vice-président des entités électives dans tous nos territoires. Voilà où nous en sommes. Le gouvernement exige ce processus, mais il refuse de le financer.

Le sénateur Hubley : Les mandats sont de trois ans et les élections ont lieu à une date fixe pour toute la nation?

M. Chartrand : Non. En fait, au Manitoba, le mandat est de quatre ans et trois mois. Partout ailleurs, il est de trois ans et un peu plus.

M. Dumont : La Nation métisse de la Colombie-Britannique a des élections aux quatre ans. Notre territoire se subdivise en sept régions. Nous avons sept directeurs régionaux : président, vice-président, président pour les femmes et président pour les jeunes. Nous avons également un Sénat de sept membres. C'est notre organe judiciaire. Nous nous sommes éloignés des dispositions du Society Act. Nous avons un secrétariat chargé de l'administration et nous avons un plein régime d'autonomie gouvernementale avec toutes les institutions législatives en place.

Le sénateur Campbell : Je ne m'y retrouve pas très bien dans la documentation. La Constitution a explicitement reconnu les Métis comme l'un des trois peuples fondateurs autochtones du Canada. C'est exact?

M. Lipinski : C'est exact.

Le sénateur Campbell : J'ai donc du mal à concevoir qu'on puisse dire que les Métis relèvent de la responsabilité des provinces. Je déteste ce terme de « responsabilité », qui a une connotation paternaliste.

La Constitution dit clairement que vous êtes un premier peuple distinct. Pour une raison quelconque, nous n'arrivons pas à le faire accepter par le gouvernement fédéral. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi?

M. Chartrand : Je suis en politique depuis longtemps. Sauf le respect de notre premier ministre fédéral, d'après les fluctuations de la politique non écrite qu'on observe sans cesse dans les chambres du Parlement, les Métis ne sont pas un peuple, une nation qu'on est prêt à reconnaître. On semble se disputer sur toute cette question. Comme vous l'avez dit, je suis un fier Canadien et je crois beaucoup en notre Constitution. Pourtant, certains gouvernements ne la respectent pas.

Un bon sujet de réflexion, par exemple, est Santé Canada. Sa politique est stricte. Le ministère n'est responsable que des Indiens et des Inuits. Pas des Métis. Tôt ou tard, un gouvernement devra avoir le courage de respecter la Constitution canadienne et d'en tenir compte dans les politiques. Dans mon exposé, j'ai demandé que le Sénat exhorte le Parlement à adopter une loi, une politique ou une déclaration qui oblige tous les ministères et toutes les institutions à nous reconnaître comme peuple distinct et à respecter la Constitution à laquelle tous les gouvernements devraient se conformer au Canada.

That is a question that you should pose to the Prime Minister and to the Government of Canada: Why is it that we are an Aboriginal people with distinct and definite rights and a special place in Canada, yet the government does not want to recognize those? That is the question that should be posed to Parliament.

Mr. Doucette: I want to add to Mr. Chartrand's comments. When you look historically as to why this has happened, it relates back to the Metis scrip process whereby the federal government has taken the position that we extinguished our Aboriginal title to rights and land. It has impacted upon us greatly. I will use myself as an example. I have post-secondary education. Our First Nation and Inuit cousins get 48 months of funding where they do not incur any debt. They also get another 10 months to get a masters degree. Personally, for 17 years I have had a running court battle with the federal government over this issue. I have told them that I am a section 35 protected Aboriginal person. They have said that I have to pay back my \$15,000 student loan. They have already collected \$21,000 on that \$15,000 loan, and they want another \$23,000. That is how they are treating a Metis person in Canada.

Senator Campbell: We have a tendency to want to throw this issue on to this government, but the fact of the matter is that it has been the attitude of government since we became a country.

What role does INAC play in this matter? Do they just say, "We are clean on this one; we are not there?"

Mr. Chartrand: INAC's policy is that they are responsible for Indian and Inuit only. That is the standing position of INAC. In fact, the only department that we have a direct affiliation with is the federal minister's interlocutor with responsibility for the Metis, which falls under OFI. That has now been thrown into the INAC department. It will cause many complex situations because the way INAC operates directly with First Nation and Inuit is not the way that OFI operates with us. There will be a clash of policies there. INAC's position is that they do not recognize their responsibility. The \$11 billion that we hear about and our citizens hear about back home, in the media or in the newspaper, has nothing to do with us. It is only directed toward First Nations and Inuit.

To show you the complexity of the situation, we have done a study that shows the Metis people in this country pay over \$1 billion in taxes. Our budgets from Ontario to British Columbia are \$90 million. Our question is, where is the \$910 million that we pay in taxes going? I can provide this reference to the Senate, if you are interested in seeing it. The institute made it clear that if a small investment was further made to our Metis citizens, we would be paying \$33 billion in taxes by 2026. We would be paying \$81 billion to the GDP by 2026, as a result of a small investment by Canada.

C'est une question que vous devriez poser au premier ministre et au gouvernement du Canada : comment se fait-il qu'un peuple autochtone qui a des droits distincts et très nets, qui doit avoir une place particulière au Canada, n'est pas reconnu par le gouvernement? C'est une question qu'il faut adresser au Parlement.

M. Doucette : Je voudrais ajouter quelques mots aux observations de M. Chartrand. Si on cherche des raisons du côté de l'histoire, il faut dire que le problème remonte à l'affaire des certificats des Métis : le gouvernement fédéral a adopté comme position que nous avions éteint notre titre ancestral à des droits et à des terres. Les conséquences ont été lourdes pour nous. Je prends mon cas comme exemple. J'ai fait des études postsecondaires. Nos cousins des Premières nations et les Inuits obtiennent une aide financière de 48 mois qui leur permet de ne pas s'endetter. Ils peuvent ensuite obtenir 10 mois de plus pour suivre un programme de maîtrise. Pour ma part, je livre une bataille judiciaire depuis 17 ans avec le gouvernement fédéral à ce sujet. Je lui ai dit que j'étais un Autochtone protégé par l'article 35. Il me répond que je dois rembourser mon prêt étudiant de 15 000 \$. Il a déjà perçu 21 000 \$ sur ce prêt de 15 000 \$, et il veut obtenir encore 23 000 \$. Voilà comment il traite un Métis au Canada.

Le sénateur Campbell : Nous avons tendance à rejeter le blâme sur le gouvernement actuel, mais, en réalité, c'est l'attitude du gouvernement depuis que le Canada existe.

Quel rôle AINC joue-t-il dans ce dossier? Le ministère se contente-t-il de s'en laver les mains en disant que cela ne le concerne pas?

M. Chartrand : La politique du ministère consiste à dire qu'il n'est responsable que des Indiens et des Inuits. Telle est la position constante du ministère. En fait, la seule instance ministérielle avec laquelle nous avons un lien direct est l'interlocuteur fédéral responsable des Métis, au Bureau de l'interlocuteur fédéral. Ce bureau a été rattaché au ministère des Affaires indiennes. Il y aura bien des problèmes complexes, étant donné que le ministère traite directement avec les Premières nations et les Inuits, alors que ce n'est pas ainsi que le Bureau de l'interlocuteur fédéral traite avec nous. Il y aura un choc des politiques. Le ministère ne reconnaît pas sa responsabilité. Les 11 milliards de dollars dont nos membres et nous entendons parler chez nous, dans les médias parlés ou écrits, n'ont rien à voir avec nous. Cet argent est réservé aux Premières nations et aux Inuits.

Pour faire ressortir la complexité de la situation, je vous dirai que nous avons fait une étude qui a montré que les Métis paient plus d'un milliard de dollars en impôts au Canada. Nos budgets, de l'Ontario à la Colombie-Britannique, s'élèvent à 90 millions de dollars. Voici notre question : où vont les 910 millions de dollars que nous payons en impôts? Je peux donner la référence aux sénateurs, s'ils veulent consulter cette étude. L'institut a expliqué clairement que, si on consentait un modeste investissement dans l'intérêt des Métis, ceux-ci verseraient 33 milliards de dollars en impôts d'ici 2026. D'ici 2026, les Métis apporteraient 81 milliards de dollars du PIB. Tout cela, grâce à un modeste investissement du Canada.

The challenge we face is that they do not want to accept the responsibility to sit down with us because they pass us back to the province and say, "You are responsible, not us." The province says, "No, go back to Canada. Canada is responsible, not us." The Metis have been a political football that has been lingering for decades in the system, no matter what governments come in, whether Liberal, Conservative or NDP.

Senator Campbell: That will not happen.

Mr. Chartrand: It will not happen, but I did not want to insult the NDP. The question should be posed to sitting governments: Why are we not respecting the Constitution of this country? Why are we breaking the law of Canada?

Mr. Lipinski: Your question goes to the heart of many of the problems that each one of our presentations tried to address. As Mr. Chartrand was saying, it is a hot potato. No one wants to grab it; they keep shifting us back and forth. It has been an ongoing problem for more than a century in this country.

I want to refer you to Mr. Chartrand's presentation on behalf of the Métis National Council. In his presentation on page 8, I will reiterate one paragraph that specifically addresses how we may move forward on this issue.

While some of these events are somewhat removed in time, your roles in providing 'sober second thought' can and should spur the Senate to seek to ensure that Parliament assumes its constitutionally mandated responsibilities under section 91 (24) of the Constitution Act, 1867.

Failing progress on that, we are calling on the Senate to request that the Prime Minister refer the matter of Metis inclusion in section 91 (24) to the Supreme Court of Canada.

We have to move on this. We think that 124 out of 125 years is enough. We have had Prime Ministers in the past, most recently in front of every provincial and territorial premier and Aboriginal leader, specifically in the Kelowna Accord, say publicly that the Metis are a federal fiduciary responsibility. Some sitting prime ministers have declared Metis a federal responsibility, yet the bureaucracy and the officials always go back to the pre-standing position. Movement on this point would be extremely helpful to the Metis.

The Chair: I do not think you can blame the bureaucrats in the system. It is the politicians who have to take the lead. They are responsible.

Senator Peterson: Mr. Chartrand, in your presentation, you indicate that to overcome the big historical constitutional barrier, you have to be recognized within the context of the Canadian federation. You suggest that this could be achieved in the form of federal legislation recognizing your right to govern yourselves under a Metis nation constitution.

I imagine that would attract the land base issue. Would that be the stumbling block in trying to achieve that set-up by the government?

La difficulté que nous avons à surmonter, c'est que le gouvernement fédéral refuse la responsabilité de discuter avec nous. Il nous renvoie à la province en rejetant la responsabilité sur elle. De son côté, la province dit la même chose : « Retournez voir le gouvernement du Canada. C'est lui qui a la responsabilité, pas nous. » Depuis des dizaines d'années, les gouvernements se renvoient la balle, quelle que soit l'allégeance des gouvernements : libéraux, conservateurs, ou néo-démocrates.

Le sénateur Campbell : Il n'y aura pas de néo-démocrates.

M. Chartrand : Non, mais je ne voulais pas insulter le NPD. Il faut poser la question aux gouvernements en poste : pourquoi ne respectons-nous pas la Constitution du Canada? Pourquoi enfrenons-nous la loi du Canada?

M. Lipinski : Votre question touche à l'essentiel d'un grand nombre des problèmes abordés dans chacun de nos exposés. Comme M. Chartrand l'a dit, c'est une patate chaude dont personne ne veut. On nous renvoie de Caïphe à Pilate. Le problème dure depuis plus d'un siècle.

Je voudrais vous renvoyer à l'exposé que M. Chartrand a fait au nom du Ralliement national des Métis. Je vais relire un paragraphe de la page 8 qui porte expressément sur la façon dont nous pourrions progresser dans ce dossier.

Certains de ces faits sont assez éloignés dans le temps, mais le Sénat, étant donné son rôle de second examen objectif, peut et devrait chercher à faire en sorte que le Parlement assume la responsabilité que lui confie la Constitution, aux termes du paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle.

S'il n'y a pas de progrès sur ce front, nous demandons au premier ministre de saisir la Cour suprême du Canada de la question de l'application de ce paragraphe aux Métis.

Il faut que le dossier avance. Selon nous, 124 ans sur 125, c'est bien assez long. Par le passé, des premiers ministres du Canada ont déclaré publiquement — la dernière fois, c'était devant tous les premiers ministres provinciaux et territoriaux et les dirigeants autochtones, à l'occasion de l'Accord de Kelowna — que les autorités fédérales avaient une responsabilité de fiduciaire à l'égard des Métis. Des premiers ministres en poste ont déclaré que les Métis étaient sous responsabilité fédérale, mais la bureaucratie et les fonctionnaires reviennent à la position antérieure. Une évolution sur ce point serait extrêmement utile aux Métis.

Le président : Je ne crois pas que vous puissiez rejeter le blâme sur les bureaucrates. Ce sont les hommes et les femmes politiques qui doivent diriger. Ce sont eux qui sont responsables.

Le sénateur Peterson : Monsieur Chartrand, dans votre exposé, vous dites que, pour surmonter ce gros obstacle constitutionnel hérité du passé, il fallait que vous soyez reconnus dans le contexte de la fédération canadienne. Vous avancez que cela pourrait se faire au moyen d'une loi fédérale qui reconnaîtrait votre droit de vous gouverner vous-mêmes aux termes d'une constitution métisse.

J'imagine que cela poserait la question de la base territoriale. Quel obstacle le gouvernement aurait-il à surmonter pour en arriver là?

Mr. Chartrand: That is a good point. The standing position sometimes of Canada is that one cannot have self-government without a land base. The Metis federation is still in the courts and has been since 1981. We are in the Court of Appeal waiting for that decision, and we will be in the Supreme Court of Canada by next year.

At the end of the day, it is fundamentally clear that if Canada would take the responsibility to bring this to the table and treat us on a government-to-government relationship, it would go a long way. At the same time, Canada would find itself in the situation where it can actually ready itself for the cost effects that may come in the future. One of the things that governments are forgetting is that as we attain more and more of our rights — and we will go to the courts if necessary — Canada will have no choice but to follow the law of the land. In doing so, it will have to put in programs, processes or developments that respond to that situation. It may be wise for Canada today to try to deal with this issue. At least, it will know who it is dealing with. It will know the significance of the impact, the number of citizens and its growth, and the partnership that can be established.

I do not see how Canada keeps on ignoring the great opportunity that exists here. Using the reason that we do not have a land base for not recognizing us, the Maori people in New Zealand proved that to be wrong. Why does that still exist? I do not know. That is a question we have to ask the advisers to the ministers who keep on sending documentation or advice to the effect that they should not sit down in a government-to-government relationship.

It boggles my mind despite the fact that I have been in politics since I was 18 or 19 years old and worked with the Justice Department for years. We sometimes have the best legal experts in this country and internationally advising us, and they, too, are perplexed about why the federal government still holds this position. Where do they get it? It has no standing or practical support in law, yet they still take that position. That is a question pointed out by President Lipinski.

We ask the Senate to challenge this issue. Section 91(24) would probably solve this issue once and for all. We are not afraid of it. Let us go to the Supreme Court of Canada. Our problem is that we cannot afford it ourselves.

Mr. Lipinski: Obviously, the Metis nation will have land claims issues. Those will undoubtedly go on for some time. Hopefully they will be resolved through negotiations but, as has been stated, if not, we will end up in further litigation at great cost to everyone.

There are examples of self-governing institutions that exist in Canada without a land base. I give the example of the Law Society of Upper Canada, one of the oldest self-governing bodies in Canada. It has existed for quite some time.

M. Chartrand : Vous faites valoir un point important. Il arrive parfois que le Canada adopte comme position qu'on ne peut pas avoir d'autonomie gouvernementale sans avoir un territoire. La fédération métisse est toujours devant les tribunaux depuis 1981. Nous sommes à l'étape de la Cour d'appel, et nous attendons la décision. D'ici l'an prochain, nous arriverons à l'étape de la Cour suprême du Canada.

Au bout du compte, il est clair, fondamentalement, que, si le Canada assume la responsabilité d'aborder la question et de traiter avec nous de gouvernement à gouvernement, ce serait un très grand progrès. Par ailleurs, le Canada serait en mesure de se préparer aux conséquences ultérieures sur le plan des coûts. L'une des choses que les gouvernements oublient, c'est que, au fur et à mesure que nous faisons reconnaître un plus grand nombre de nos droits, et nous aurons recours aux tribunaux pour le faire si c'est nécessaire, le Canada n'aura d'autre choix que de respecter la loi. Pour le faire, il devra mettre en place des programmes, des processus, des innovations pour s'adapter à la situation. Il serait sage que le Canada essaie de s'attaquer au problème dès aujourd'hui. Au moins, il saurait à quoi il a affaire. Il connaîtrait l'ampleur de l'impact, l'importance de la population et son taux de croissance, il saurait quel partenariat il est possible d'établir.

Je ne vois pas comment le Canada peut continuer à fermer les yeux sur l'occasion qui existe ici. Le fait que nous n'ayons pas de territoire lui sert de prétexte pour éviter de nous reconnaître. Les Maoris de Nouvelle-Zélande ont prouvé que cela ne tenait pas. Pourquoi en sommes-nous toujours là? Je l'ignore. C'est une question qu'il faut poser aux conseillers des ministres qui continuent d'envoyer des documents ou des avis pour montrer qu'ils ne doivent pas avoir avec nous des relations de gouvernement à gouvernement.

Cela me dépasse toujours, même si je suis en politique depuis 18 ou 19 ans et même si j'ai travaillé avec le ministère de la Justice pendant des années. Nous sommes parfois conseillés par les meilleurs juristes au Canada et à l'étranger, et eux aussi sont perplexes. Ils se demandent pourquoi le gouvernement fédéral a toujours cette même position. D'où cela vient-il? Cette position n'a aucun fondement en droit, mais qu'à cela ne tienne. C'est une question que le président Lipinski a signalée.

Nous demandons au Sénat de contester cette position. Il est probable que le paragraphe 91(24) permettrait de régler la question une fois pour toutes. Nous n'avons pas peur. Adressons-nous à la Cour suprême du Canada. Le problème, c'est que nous n'avons pas les moyens de le faire nous-mêmes.

M. Lipinski : De toute évidence, la nation métisse fera valoir des revendications territoriales. Elles mettront sans aucun doute un certain temps à se régler. On peut espérer qu'elles se règlent par la négociation, mais, comme il a été dit, si ce n'est pas le cas, la question sera soumise aux tribunaux, ce qui coûtera très cher à tout le monde.

Il y a au Canada des exemples d'institutions autonomes qui n'ont aucun territoire. Je donne celui du Barreau du Haut-Canada, l'une des entités autonomes les plus anciennes au Canada. Il existe depuis un bon moment.

Senator Stewart Olsen: I represent New Brunswick, and I notice that there is no one from Atlantic Canada here today.

Mr. Chartrand, do you know of any specific issues concerning Atlantic Canadians that I could take into consideration?

Mr. Chartrand: We represent the historic Metis nation, which accounts for about 90 per cent of the Metis populous in Canada today. Our position is that our traditional homeland extends from Ontario to British Columbia and from the Northwest Territories to the United States.

Senator Stewart Olsen: That is what I learned in school.

Mr. Chartrand: I would be interested to know what school taught that, because in school we were taught that we were traitors. They never even told us that we were a people.

We represent the historic Metis nation. History has proven who we are. We maintain our governance within that traditional homeland. If people call themselves Metis in Newfoundland or Nova Scotia, that is their prerogative. We represent our citizens from Ontario west and from the United States to the Northwest Territories.

Senator Stewart Olsen: I am quite confused about funding. You say that INAC is responsible for Inuit and Aboriginal funding.

Mr. Chartrand: Indian, not Aboriginal.

Senator Stewart Olsen: Who funds you?

Mr. Chartrand: Chuck Strahl is the minister responsible for INAC and for the Office of the Federal Interlocutor. We get some funding from there. They have a small budget. In fact, I think our budgets are getting bigger than theirs due to provincial and economic work we have done at home.

Most of our program funding comes from Canadian Heritage or Human Resources and Skills Development. That is on a program basis rather than a government-to-government basis, and most of that is annual funding. We argue that it should be multi-year funding so that we can plan ahead.

Programs are supported by various departments, but there is nothing concrete. The Office of the Federal Interlocutor does not have a broad scope of resources to work directly with our issues in a broader contest. They have only small pockets of dollars.

Senator Stewart Olsen: Who pays your salary?

Mr. Chartrand: My salary is paid by my government. We charge administration management fees for operating several businesses. Let us compare my budget to the budget of an individual senator. Under the Manitoba Métis Federation I have seven regional

Le sénateur Stewart Olsen : Je représente le Nouveau-Brunswick, et je constate qu'il n'y a aujourd'hui personne du Canada atlantique.

Monsieur Chartrand, y a-t-il des questions qui concernent expressément les Canadiens de l'Atlantique et dont je pourrais tenir compte?

M. Chartrand : Nous représentons la nation métisse historique, qui constitue environ 90 p. 100 de la population métisse au Canada aujourd'hui. Notre position est que notre territoire traditionnel s'étend de l'Ontario à la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest jusqu'aux États-Unis.

Le sénateur Stewart Olsen : C'est ce que j'ai appris à l'école.

M. Chartrand : Je voudrais savoir quelle école a enseigné cela. Ce qu'on nous a enseigné à l'école, c'est que nous étions des traîtres. On ne nous a jamais dit que nous étions un peuple.

Nous représentons la nation métisse historique. C'est l'histoire qui a prouvé qui nous étions. Nous maintenons notre gouvernance dans ce territoire traditionnel. Si des gens s'affirment comme des Métis à Terre-Neuve ou en Nouvelle-Écosse, c'est leur droit. Quant à nous, nous représentons nos citoyens de l'Ontario vers l'ouest et des États-Unis jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Stewart Olsen : Je ne m'y retrouve pas très bien dans les questions de financement. Vous dites qu'AINC est responsable du financement des Inuits et des Autochtones.

M. Chartrand : Indiens, pas Autochtones.

Le sénateur Stewart Olsen : Qui vous finance?

M. Chartrand : Chuck Strahl est le ministre chargé d'AINC et du Bureau de l'interlocuteur fédéral. Nous en recevons un certain financement. Ce bureau a un petit budget. En fait, nos budgets sont en train de devenir plus importants que le sien grâce au travail que nous avons fait chez nous, au niveau provincial et au niveau de l'économie.

La majeure partie des fonds qui servent à offrir nos programmes viennent de Patrimoine canadien et de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Mais cela se situe au niveau des programmes et non dans le cadre de relations entre gouvernements. Et il s'agit essentiellement d'un financement annuel. Nous soutenons qu'il faudrait un financement pluriannuel, afin que nous puissions planifier notre action.

Les programmes sont soutenus par divers ministères, mais il n'y a rien de concret. Le Bureau de l'interlocuteur fédéral n'a pas des ressources très abondantes pour s'attaquer directement à nos problèmes dans un contexte plus large. Il n'a que quelques dollars.

Le sénateur Stewart Olsen : Qui paie votre salaire?

M. Chartrand : Mon salaire est payé par mon gouvernement. Nous facturons des frais d'administration et de gestion pour l'exploitation de plusieurs entreprises. Comparons mon budget à celui d'un sénateur. À la Fédération des Métis du Manitoba, j'ai

offices, a provincial office and 140 local entities to which I must report regularly. We get \$420,000 from Canada to run all of that. The rest I earn from businesses, management fees and structures.

Senator Stewart Olsen: Your own people take the responsibility to fund their own organizations?

Mr. Chartrand: Our people pay taxes to the federal government, which is supposed to give back our money to be used within the system. If you look at it in that context, it is no different than funding the Senate. Canada funds its governance instructions, and it should be the same for the Metis government.

In fact, we suggested to Prime Minister Mulroney the possibility of receiving a supplement from the taxes that we pay to govern ourselves and operate our own infrastructure. In that way, we could pay our way in Canadian society by creating development. That was never grasped by the bureaucracy. We currently manage our own affairs in our own businesses and try to make ends meet with little.

It is sad that we sometimes do not get our funding until the year is over. It is November, and Canada owes me \$3 million or \$4 million. I borrow from the banks to operate. It is questionable whether I make payroll. That is up to the bank now, but that is not the way to do business.

Senator Stewart Olsen: Thank you for your explanations. Forgive my newness to the file.

Mr. Chartrand: That is how you learn.

Senator Brazeau: My first question deals with definition. As far as I understand, in order to be a member of your provincial organizations you must self-identify, be of historic Metis ancestry and be accepted by the Metis nation. Is there a limit to how an individual can become a member?

For example, Mr. Doucette explained that he was a sixth generation Metis. Is there a ceiling on the application process that someone must fill out to become a member? Could there be ninth, tenth or fifteenth generation Metis members of your provincial organizations?

Mr. Chartrand: First, we are provincial governments, not organizations.

It is clear from our point of view that we represent the historic Metis nation. There is no time line, and if citizens want to just walk away, that is up to them. They have to self-declare, which I think is the most important aspect.

As long as they continue to self-declare and can show connection to the Metis nation, they have the right to declare their citizenship. They have to prove that to the government by showing through their genealogy their connection to the historic Metis nation. In that way, citizens' rights will always be protected.

sept bureaux régionaux, un bureau provincial et 140 entités locales, et je dois leur rendre des comptes régulièrement. Nous recevons du Canada 420 000 \$ pour faire fonctionner tout cela. Le reste me vient des entreprises, des frais de gestion et des structures.

Le sénateur Stewart Olsen : Votre peuple assume la responsabilité de financer ses propres organisations?

M. Chartrand : Nos gens paient des impôts au gouvernement fédéral, qui est censé nous rendre notre argent pour qu'il serve à l'intérieur du système. Dans ce contexte, ce n'est guère différent du financement du Sénat. Le Canada finance ses institutions de gouvernance, et ce devrait être la même chose pour le gouvernement métis.

Nous avons même proposé au premier ministre Mulroney la possibilité de recevoir un supplément des impôts que nous payons pour pouvoir nous gouverner et exploiter notre propre infrastructure. Ainsi, nous pourrions assumer nos propres dépenses dans la société canadienne en suscitant un développement économique. Actuellement, nous gérons nos propres affaires dans nos propres entreprises et nous essayons de joindre les deux bouts avec des moyens réduits.

Il est dommage que, parfois, nous n'obtenions nos fonds que lorsque l'année est terminée. Nous sommes en novembre, et le Canada me doit 3 ou 4 millions de dollars. Je dois emprunter aux banques pour poursuivre les activités. Nous ne sommes pas certains de pouvoir payer les salaires. Nous nous en remettons à la banque pour l'instant, mais ce n'est pas une manière de procéder.

Le sénateur Stewart Olsen : Merci de vos explications. Vous m'excuserez, mais c'est un dossier nouveau pour moi.

M. Chartrand : C'est comme cela qu'on apprend.

Le sénateur Brazeau : Ma première question porte sur les définitions. Si je comprends bien, pour être membre de votre organisation provinciale, vous devez vous déclarer comme Métis, avoir des ancêtres métis et être accepté par la nation métisse. Y a-t-il une limite aux modalités selon lesquelles on peut être reconnu comme membre?

Par exemple, M. Doucette a expliqué qu'il était un Métis de sixième génération. Y a-t-il une limite au processus de demande à suivre pour devenir membre? Pourrait-il y avoir des membres métis de neuvième, dixième ou quinzième génération, dans vos organisations provinciales?

M. Chartrand : D'abord, il s'agit de gouvernements provinciaux et non de simples organisations.

Il est clair à notre point de vue que nous représentons la nation métisse historique. Il n'y a pas de limite de temps, et si des membres veulent partir, la décision leur appartient. Il faut que chacun déclare qu'il est Métis, et il me semble que c'est l'aspect le plus important.

Tant qu'ils continuent de s'auto-déclarer et peuvent établir l'existence d'un lien avec la nation métisse, ils ont le droit de réclamer la citoyenneté. Ils doivent présenter au gouvernement une preuve généalogique de leur lien avec la nation métisse historique. De la sorte, les droits des citoyens seront toujours protégés.

Senator Brazeau: My second question deals with election processes and the population. Census data tell us approximately 30 per cent of the total Aboriginal population in Canada are self-identifying Metis, so that is approximately 400,000 individuals. You say in your presentation that the Metis nation represents the vast majority of those citizens.

You may not have the numbers off the top of your head, but how many individual members do each of your provincial affiliates have?

Mr. Chartrand: I will use the example given by Vice-President LaPlante. We have 43,000 registered voters aged 18 and over in the federation government. That does not include children and those who have yet to declare. We have people coming to our office daily declaring their connection to the historic Metis nation. Universities have done guesstimates of this. Statistics Canada has never done a proper Metis enumeration, although we have asked for that. At one time they offered to fund 50 per cent of that if the province would pay the other 50 per cent, but that never came to fruition.

There are over 100,000 Metis in the Prairies and the numbers are growing quickly in Ontario and British Columbia, so the numbers are vast. There are definitely over 400,000 self-declared Metis who fit within our homeland base.

Senator Brazeau: I would appreciate if you would each send to the clerk of the committee the number of members in your respective provincial organizations. That is important.

I asked that question because I heard that the election process provincially is a one-person/one-vote system.

Is it one member, one vote, or is it that any Metis citizen has the right to vote in your system?

Mr. Chartrand: In fact, it differs. For example, the Assembly of First Nations is elected by their chiefs. The Congress of Aboriginal Peoples, the group to which you belong, was elected by 100 people at the annual meeting, very different from our system. We are elected by thousands of citizens who have self-declared to be part of our government and who are on the voters list. We have chief electoral officers. The Associate Chief Judge of Manitoba was our chief electoral officer for three terms.

We have a stringent system that ensures that every citizen has the right to vote, but they have to go through the process and declare their historic Metis nation connection and they have to be on the electoral list, which we produce publicly across our homeland.

Senator Brazeau: Your voters do have to be members of your provincial organizations?

Mr. Chartrand: Yes. Our provincial governments; I will correct you again.

Le sénateur Brazeau : Ma deuxième question porte sur le processus électoral et la population. Les données du recensement nous apprennent qu'environ 30 p. 100 de la population autochtone au Canada, soit environ 400 000 personnes, sont des Métis qui s'identifient comme tels. Vous avez dit dans votre exposé que la nation métisse représente la vaste majorité de ces citoyens.

Vous n'avez peut-être pas les chiffres à l'esprit, mais combien de personnes compte chacun de vos affiliés provinciaux?

M. Chartrand : Je vais prendre l'exemple donné par la vice-présidente LaPlante. Nous avons 43 000 électeurs inscrits de 18 ans et plus au gouvernement de la fédération. Cela ne comprend ni les enfants, ni ceux qui ne se sont pas encore auto-déclarés. Il y a chaque jour des gens qui se présentent à notre bureau pour faire reconnaître leur lien avec la nation métisse historique. Des universités ont fait des estimations approximatives, mais Statistique Canada n'a jamais fait de recensement correct des Métis, bien que nous l'ayons demandé. À un moment donné, Statistique Canada a proposé de financer 50 p. 100 de ce travail, à condition que la province paie le reste, mais cela n'a jamais abouti.

Il y a plus de 100 000 Métis dans les Prairies, et leur nombre augmente rapidement en Ontario et en Colombie-Britannique. C'est donc considérable. Il y a assurément plus de 400 000 Métis auto-déclarés dans notre territoire ancestral.

Le sénateur Brazeau : Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer à la greffière du comité le nombre de membres que comptent vos diverses organisations provinciales. C'est important.

J'ai posé cette question parce que je vous ai entendu dire que le processus électoral provincial était un régime où il y a un vote par personne.

Est-ce qu'on veut dire que chaque personne a une voix ou que tout citoyen métis a le droit de voter, aux termes de votre régime?

M. Chartrand : En réalité, c'est variable. Par exemple, l'Assemblée des Premières Nations est élue par ses chefs. Le Congrès des peuples autochtones, le groupe auquel vous appartenez, a été élu par 100 personnes à l'assemblée annuelle, ce qui est bien différent de notre système. Nous sommes élus par des milliers de personnes qui se sont déclarées membres de notre gouvernement et sont inscrites sur la liste des électeurs. Nous avons des directeurs d'élection. Le juge en chef associé du Manitoba a été notre directeur général des élections pendant trois mandats.

Nous avons un régime rigoureux qui fait en sorte que chaque citoyen a le droit de voter, mais il faut se soumettre au processus et déclarer son lien avec la nation métisse historique et être inscrit sur la liste électorale, que nous produisons publiquement dans tout notre territoire ancestral.

Le sénateur Brazeau : Vos électeurs doivent appartenir à vos organisations provinciales?

M. Chartrand : Oui, mais je vous corrige de nouveau : ce sont des gouvernements provinciaux.

Senator Brazeau: Here is my dilemma: There are almost 10,000 Metis in the Metis settlements in Alberta; there are tens of thousands of Metis individuals who fall outside Eastern/Northwestern Ontario; there are Metis in the Yukon and the Northwest Territories; and there are Metis, obviously, in Labrador. I mean no disrespect, but I fail to see how you can call yourself governments when you are excluding potentially hundreds of thousands of individuals from being able to participate in your processes. I would like an explanation for that because I do not understand it. Perhaps it is my fault, but hopefully you will shed some light for me.

Mr. Chartrand: I will do my best. I do not know if you know the Metis governments well. If not, I invite you to come and get a better idea of how they operate.

As I said, we represent the Metis people in our historic homeland from Ontario westward. We are in constant dialogue with the Northwest Territories. They used to be part of our Metis nation government, but that changed with the national requirement that in order to belong to our Metis nation government, you have to have a ballot box election system for citizens to vote. At that time, the Northwest Territories was not ready to go to the ballot box system. They kept going with the delegate system. They now want to come back into the framework of the partnership.

The same situation applies in the United States. We are in dialogue with our citizens and cousins in the United States. They now want to join our international government.

People in Labrador may claim to be Metis, and that is their prerogative. We do not oppose them. That is their view. We know who we are. We are a Western base from Ontario to British Columbia, to the Territories, and to the United States. History has proven who we are. The facts are clear.

I might be a bit older than you, Senator Brazeau, so I will provide you some history. I have been in politics for some time. No one in Eastern Canada even declared himself a Metis until after 1982, when we won the battle to get clarity on the Metis being part of the aspect of citizenship in this country.

When you look at the structure and the mechanism, the Metis nation represents about 90 per cent of the citizens who self-declare in this country, and we are proud of our geographic homeland. Law is law. Law is established by the Supreme Court of Canada. To be part of a nation, you have to show your historic connection to your lands, and so on.

I will not go into great detail, but cases have come before the courts on the East Coast, and they have decided that potentially there is no such thing as a Metis in that area. That is up to them. They will continue to fight that battle and I wish them well. However, from our perspective, the Metis are a Western-based phenomenon, and history can prove that.

Le sénateur Brazeau : Voici mon problème. Il y a près de 10 000 Métis dans les établissements métis de l'Alberta; il y a des dizaines de milliers de Métis qui se trouvent en dehors de l'est et du nord-ouest de l'Ontario; il y a des Métis au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest; il y en a évidemment au Labrador. Sauf votre respect, je ne vois pas comment vous pouvez vous qualifier de gouvernements alors que vous excluez peut-être des centaines de milliers de personnes de toute participation à vos processus. Je voudrais un mot d'explication, car je ne comprends pas. Peut-être est-ce ma faute, mais j'espère que vous saurez m'éclairer.

M. Chartrand : Je vais faire de mon mieux. J'ignore si vous connaissez bien les gouvernements métis. Sinon, je vous invite à venir sur place pour vous faire une meilleure idée de leur fonctionnement.

Comme je l'ai dit, nous représentons les Métis de notre territoire ancestral, de l'Ontario vers l'ouest. Nous avons un dialogue constant avec les Territoires du Nord-Ouest. Les gens de là-bas faisaient autrefois partie de notre gouvernement de la nation métisse, mais cela a changé lorsqu'il a été exigé au niveau national que, pour appartenir à notre gouvernement de la nation métisse, il fallait avoir des élections avec scrutin pour que chacun puisse voter. À ce moment-là, les gens des Territoires du Nord-Ouest n'étaient pas prêts à accepter ce système. Ils ont continué à appliquer le système des délégués. Ils veulent maintenant réintégrer le cadre du partenariat.

La situation est la même aux États-Unis. Nous entretenons un dialogue avec nos citoyens et cousins des États-Unis. Ils veulent maintenant se joindre à notre gouvernement international.

Des gens au Labrador peuvent soutenir qu'ils sont des Métis, et c'est leur droit. Nous ne nous opposons pas à eux. C'est leur opinion. Nous savons qui nous sommes. Nous sommes un peuple de l'Ouest, de l'Ontario jusqu'en Colombie-Britannique, et des Territoires jusqu'aux États-Unis. L'histoire a montré qui nous sommes. Les faits sont clairs.

Je suis peut-être un peu plus âgé que vous, sénateur Brazeau. Je vais donc vous rappeler quelques éléments d'histoire. Je suis en politique depuis un certain temps. Dans l'est du Canada, personne ne se déclarait Métis avant 1982, année où nous avons remporté une bataille en faisant préciser que les Métis étaient un élément de la citoyenneté au Canada.

Si on considère la structure et le mécanisme, on peut dire que la nation métisse représente environ 90 p. 100 de ceux qui se déclarent Métis, et nous sommes fiers de notre territoire géographique. La loi, c'est la loi. Elle a été établie par la Cour suprême du Canada. Pour faire partie d'une nation, il faut établir un lien historique avec le territoire et tout le reste.

Je ne vais pas entrer dans beaucoup de détails, mais des causes ont été soumises aux tribunaux sur la côte est, et ils ont décidé que, peut-être, il n'existait personne qu'on puisse appeler Métis dans cette région. C'est leur affaire. Ils poursuivront leur lutte, et je leur souhaite bonne chance. Néanmoins, à notre point de vue, les Métis sont une réalité qui est ancrée dans l'Ouest, et l'histoire peut le prouver.

Senator Brazeau: Let me correct you. I had the privilege of working with the individual who negotiated the term “Metis” in the Constitution Act of Canada, Harry Daniels, whom you know very well. In terms of the discussions I have had with him in the past, and that he has had with others, and some of the materials that he has written — unfortunately, he is deceased — his view, when he negotiated the term “Metis” was that it meant every single identifying Metis across the country, and not just in Western Canada. I want to correct you on that.

I do not mean to be confrontational. This exercise is about raising the level of debate and gaining more awareness of some of the issues. You keep using the term “Metis citizens within your organizations.” Would a Metis citizen in Manitoba who is not a member of the Manitoba Métis Federation be entitled to vote in your elections?

Mr. Chartrand: If the person self-declares as a Metis and meets the genealogy requirements. By 2012, every citizen of the Metis people in Manitoba must have the genealogy. That is a position unanimously adopted by close to 3,000 people at our annual assembly.

Senator Brazeau: They have to be members of your provincial organizations to be entitled to vote?

Mr. Chartrand: They have to be members of our provincial government, yes.

Senator Brazeau: What about those who are not members? Do you represent them as well?

Mr. Chartrand: Of course I do. They are addressing that issue by coming and self-declaring their citizenship.

I will give you a good example. The Associate Chief Justice of the Court of Queen’s Bench in Manitoba had to step down from a case, claiming conflict. I question why he feels he is in conflict. He is not a Metis, but his wife, after 40 or 50 years, decided to declare that she is a Metis citizen. She felt that she needed to step forward and declare herself. The judge stepped down from a Metis case based on the fact that there could be a conflict of interest. It still boggles the mind why that situation comes about and why even the chair of this committee says he may be in a conflict of interest. It is like saying you cannot ask questions of the First Nations people because you are First Nations, or you cannot ask questions of White Canadians because you are Caucasian.

The issue is clear: We represent all of our Metis citizens in the province of Manitoba. Those who want to come forward to vote in our elections have to go through a process. Just like voting in a Canadian election, you have to show your identification and you have to register. It is the same process in our government.

Senator Brazeau: I have a quick piece of advice with respect to section 91(24) of the Constitution. As you are probably aware, there is an ongoing case called the *Daniels* case, which seeks to rectify the responsibility of non-status Indians and Metis that

Le sénateur Brazeau : Permettez-moi une rectification. J’ai eu l’honneur de travailler avec celui qui a négocié le terme « Métis » dans la Loi constitutionnelle du Canada, Harry Daniels, que vous connaissez fort bien. J’ai eu des discussions avec lui par le passé, et il a discuté avec d’autres. J’ai consulté certains de ses écrits. Malheureusement, il est décédé. Son opinion, lorsqu’il a négocié la définition du terme « Métis », c’est que ce terme désignait tous les Métis auto-déclarés au Canada, et pas seulement ceux de l’ouest du Canada. Je tiens à apporter cette rectification.

Je ne cherche pas la confrontation. Il s’agit ici d’élever le niveau du débat et de mieux prendre conscience de certains problèmes. Vous employez sans cesse l’expression « Métis de nos organisations ». Un citoyen métis du Manitoba qui n’appartient pas à la Fédération des Métis du Manitoba aurait-il le droit de voter à vos élections?

M. Chartrand : Si cette personne déclare être un Métis et satisfait aux exigences généalogiques. D’ici 2012, tous les membres du peuple métis du Manitoba devront avoir leurs données généalogiques. Il s’agit d’une position adoptée à l’unanimité par près de 3 000 personnes à notre assemblée annuelle.

Le sénateur Brazeau : Ils doivent être membres de vos organisations provinciales pour avoir le droit de voter?

M. Chartrand : Ils doivent être membres de notre gouvernement provincial, oui.

Le sénateur Brazeau : Et ceux qui n’en sont pas membres? Les représentez-vous également?

M. Chartrand : Bien sûr. Ils règlent la question en se présentant et en se déclarant citoyens.

Je vais vous donner un bon exemple. Le juge en chef associé de la Cour du banc de la Reine, au Manitoba, a dû se récuser dans une cause, faisant remarquer qu’il était en situation de conflit d’intérêts. Je me demande pourquoi il est de cet avis. Il n’est pas Métis, mais sa femme, au bout de 40 ou 50 ans, a décidé de déclarer qu’elle était Métisse. Elle a estimé qu’elle devait se présenter et déclarer cet état de fait. Le juge s’est récuser dans une affaire concernant les Métis parce qu’il pouvait y avoir conflit d’intérêts. Cela m’intrigue encore. Pourquoi en arriver là, et pourquoi même le président de ce comité-ci dit-il qu’il est peut-être en situation de conflit d’intérêts? Autant dire que vous ne pouvez pas poser de questions à des membres des Premières nations parce que nous en faites partie vous-même. Ou encore qu’on ne peut pas poser de questions à des Canadiens blancs parce qu’on est soi-même caucasien.

La situation est claire : nous représentons tous les citoyens métis du Manitoba. Ceux qui veulent voter doivent se soumettre à un certain processus. Tout comme aux élections canadiennes : il faut produire une pièce d’identité et s’inscrire. Même chose pour notre gouvernement.

Le sénateur Brazeau : Une note rapide à propos du paragraphe 91(24) de la Constitution. Comme vous le savez probablement, il y a une cause en cours, l’affaire *Daniels*, qui vise à rectifier la responsabilité à l’égard des Indiens non inscrits et des

would fall within the concept of that section. Perhaps you would consider intervening in that case. It is the *Daniels* case, with the Congress of Aboriginal Peoples. That is an opportunity that would cost a lot less than sending this to the Supreme Court of Canada.

Mr. Chartrand: First, I want to go back to the Harry Daniels comment that Senator Brazeau made. Mr. Daniels may have told you something in confidence about himself, what he felt the term covered. At the time, he was negotiating. However, it is clear who the Metis people are, and I will make that statement again.

Senator Brazeau: There are public documents.

Mr. Chartrand: It is clear. We know who our citizens are. History has proven this. Every senator around the table can pick up a history book and get a sense of the Metis people's traditional historic homeland from Rupert's Land onward. The law is clear, and it has set forth the framework of how rights are achieved by a nation. I wanted to share that with you. Mr. Daniels cannot defend himself because he is no longer with us.

I think the situation will change if the Senate were to follow some of the recommendations we have made here today, to go before Parliament and ask government why they are not funding these situations. The Metis people find themselves in a minority and economically weak at times. We cannot afford to take on cases, cases that would benefit all Canadians. We leave it to the Senate to ask why that is not happening. If I were to take on even intervenor status in the *Daniels* case it would cost a lot of money.

Those are matters that we must reflect upon. Can we afford these cases while we are still fighting about the duty to consult and about matters that we thought the Supreme Court of Canada had already settled? We are still going before our provincial governments and the private sector to make it clear that the law is the law and you must abide by it.

The federal government has a duty and responsibility, and we encourage the Senate to ensure that financial resources are available so we can take on those cases. Then perhaps we would not have to go the route of section 91(24). However, this will take time, money and energy.

Mr. Doucette: To answer Senator Brazeau's three questions, the Métis Act recognizes the MNS as the representative body for Metis in Saskatchewan.

With respect to programs and services, all Metis people who come before our affiliate services for programs and services, whether it is housing, employment and training or education, are entitled to receive that service and program.

With regard to the elections and our basis of government, in 1816, at the Battle of Seven Oaks, we asserted our nationhood. In the 1800s, from a little place called Fort Qu'Appelle, they sent

Métis à qui s'appliqueraient les notions de cette disposition. Peut-être pourriez-vous songer à intervenir dans cette cause. Il s'agit de l'affaire *Daniels*, avec le Congrès des peuples autochtones. Cette démarche serait beaucoup moins coûteuse que de porter votre litige jusqu'en Cour suprême du Canada.

M. Chartrand : D'abord, je voudrais en revenir à ce que le sénateur Brazeau a dit au sujet de Harry Daniels. M. Daniels vous a peut-être dit des choses confidentielles sur lui et ce qu'il pensait de la signification du terme. À l'époque, il négociait. Néanmoins, on sait clairement qui sont les Métis, et je suis prêt à refaire les mêmes affirmations.

Le sénateur Brazeau : Ce sont des documents publics.

M. Chartrand : La question est claire. Nous savons qui sont nos citoyens. Il y a les preuves de l'histoire. Tous les sénateurs ici présents peuvent prendre un livre d'histoire et constater que le territoire traditionnel s'étend à partir de la Terre de Rupert. La loi est claire et elle a établi le cadre dans lequel une nation peut faire reconnaître ses droits. Je voulais vous livrer ce point de vue. M. Daniels ne peut pas se défendre, puisqu'il n'est plus avec nous.

Selon moi, la situation va évoluer si le Sénat met en œuvre certaines des recommandations que nous avons formulées aujourd'hui, s'il se présente au Parlement et demande au gouvernement pourquoi il n'accorde pas de fonds dans ces situations. Les Métis sont minoritaires et ils sont parfois économiquement désavantagés. Ils n'ont pas les moyens de défendre toutes ces causes, qui seraient pourtant dans l'intérêt de tous les Canadiens. Nous laissons au Sénat le soin de demander pourquoi cela ne se fait pas. Si j'obtenais ne fût-ce que le statut d'intervenant dans l'affaire *Daniels*, cela coûterait très cher.

Ce sont des questions auxquelles il faut réfléchir. Pouvons-nous nous permettre de défendre ces causes alors que nous n'avons pas terminé la lutte au sujet de l'obligation de consulter et d'autres questions que, pensions-nous, la Cour suprême avait réglées? Nous intervenons encore auprès de nos gouvernements provinciaux et du secteur privé pour faire valoir que la loi est la loi et qu'il faut la respecter.

Le gouvernement fédéral a un devoir et une responsabilité, et nous invitons le Sénat à faire en sorte que des ressources financières soient débloquées pour que nous ayons les moyens de nous charger de ces causes. Alors, peut-être, nous n'aurons pas besoin d'invoquer le paragraphe 91(24). Toutefois, il faudra du temps, de l'argent et de l'énergie.

M. Doucette : Pour répondre aux trois questions du sénateur Brazeau, je dirai que le Métis Act reconnaît la NMS comme le représentant des Métis en Saskatchewan.

Pour ce qui est des programmes et services, tous les Métis qui se présentent à nos services affiliés pour les obtenir, qu'il s'agisse de logement, d'emploi et de formation ou d'études, y ont droit.

Quant aux élections et au fondement de notre gouvernement, en 1816, à la bataille de Seven Oaks, nous avons affirmé notre statut de nation. Dans les années 1800, à partir d'une modeste

petitions to the colonial government outlining our position and our bill of rights.

The Métis nation government in Saskatchewan has repeatedly sent petitions, including in 1885, asking the government to respect our right to nationhood. In the last election in Saskatchewan, any person who said they are Metis and declared such was entitled to vote. We are now under way in developing our citizenship to represent all the Metis in Saskatchewan. I wanted to share that.

Senator Raine: It is confusing to people when you say that a Metis person is someone who self declares, et cetera, because it seems to open up the membership much more broadly than I now understand it to be. I would like to congratulate you on the fact that many Metis people are coming forward to re-establish their roots.

The committee has just done a study on governance. Obviously, you do not have a reserve situation; your people are spread throughout your jurisdiction. How do you deal with mail-in ballots?

Mr. Chartrand: Mail-in ballots are no different, I believe, than for the Canadian electoral system. We have a process established for people to do their mail-in ballots, even from hospitals. We have also gone into jails, as another step. We are looking to ensure that citizens have a right to vote, even though they are incarcerated. We are ensuring that every citizen, no matter where they live, will never have their democratic right to vote taken away. It is important to our nation. It is also important to echo here something that is paramount in our democracy and what we stand for in Canada. Here are the little Metis nations with \$400,000 to run an entire government. Elections cost us \$150,000 every four years, and we have to pay it ourselves. It is something Canada demands from us, or they will not give us programs to deliver to our citizens.

I want to echo what Mr. Doucette said to Senator Brazeau. We also serve every citizen, even though they do not vote for us. They have a right to all of our programs and services. We serve thousands of citizens every year, and our model of success is the democracy and ensuring our people's voting rights will never be taken from them.

I would also state to Senator St. Germain and Metis MPs generally that when we discuss issues before Parliament, there is no need to declare conflict of interest. It puzzles us because you are supposed to deal with every person who appears before this Senate committee, and his or her rights should not be curtailed because he or she happens to be lucky and fortunate enough to be a Metis person in Canada.

The Chair: Let me clarify that point. I do not see my affiliation as inhibiting my ability, but I do not want to be self serving, and I would sooner present my credentials at the beginning, so that the viewers and anyone who is interested in this whole process knows that I am a Metis person. That is important. The fact is that there

localité qui s'appelait Fort Qu'Appelle, des pétitions ont été envoyées au gouvernement colonial pour présenter notre position et notre déclaration des droits.

Le gouvernement de la nation métisse de la Saskatchewan a envoyé de façon répétée des pétitions, notamment en 1885, pour demander au gouvernement de respecter notre droit au statut de nation. Aux dernières élections, en Saskatchewan, toutes les personnes qui se sont déclarées métisses et ont été déclarées comme telles ont eu le droit de vote. Nous sommes maintenant en train de définir notre citoyenneté de façon à englober tous les Métis de la province. Voilà ce que je voulais signaler.

Le sénateur Raine : Il est difficile de s'y retrouver lorsque vous dites qu'un Métis est quelqu'un qui s'auto-déclare, et tout le reste, car cela semble ouvrir les portes à bien plus de gens que ce n'est le cas pour l'instant, d'après ce que je comprends. Je vous félicite du fait qu'un grand nombre de Métis se présentent maintenant, souhaitant renouer avec leurs racines.

Le comité vient de réaliser une étude sur la gouvernance. De toute évidence, vous n'avez pas de réserves; vos membres sont répartis dans tout votre territoire. Comment gérez-vous la question du vote postal?

M. Chartrand : Le vote postal n'est pas différent, je crois, de celui qui existe dans le régime électoral canadien. Nous avons un processus en place pour que les gens puissent envoyer leur vote postal, même à partir des hôpitaux. Nous sommes également allés dans les prisons. C'est une nouvelle étape. Nous voulons veiller à ce que les citoyens aient le droit de voter, même s'ils sont incarcérés. Nous faisons en sorte que personne, nulle part, ne soit privé de son droit démocratique de voter. C'est important pour notre nation. Il faut également rappeler ici que ce droit est de la plus haute importance dans notre démocratie et pour les valeurs que le Canada défend. Voici des petites nations métisses qui ont 400 000 \$ pour faire fonctionner l'ensemble de leur gouvernement. Les élections nous coûtent 150 000 \$ tous les quatre ans, et nous devons nous verser une rémunération. C'est une chose que le Canada exige de nous, à défaut de quoi il ne nous accordera pas les programmes à offrir à nos membres.

Je voudrais revenir sur ce que M. Doucette a dit au sénateur Brazeau. Nous sommes également au service de tous, même s'ils ne votent pas pour nous. Tous ont droit à tous nos programmes et services. Nous nous occupons de milliers de personnes chaque année, et notre modèle de réussite est la démocratie, et c'est aussi de veiller à ce que personne ne soit jamais privé de son droit de vote.

J'ajouterais, à l'intention du sénateur St. Germain et des députés métis en général, que, lorsque nous discutons de certains sujets au Parlement, il n'est pas nécessaire de déclarer un conflit d'intérêts. Cela nous intrigue, car vous êtes censé discuter avec tous les témoins qui comparaisaient devant votre comité sénatorial, et leurs droits ne doivent pas être limités parce qu'ils ont la chance d'être des Métis au Canada.

Le président : Une précision à ce sujet-là. Je ne crois pas que mon appartenance métisse soit une entrave à ma capacité, mais je ne veux pas servir mes intérêts. Je préfère déclarer mes titres dès le début, de sorte que les auditeurs ou quiconque est intéressé par tout ce processus, sachent que je suis un Métis. C'est important. Il

are certain times that you have to abstain from voting or doing something if you are in direct conflict. I am not in direct conflict, but my conflict is that it is my people who are before us here today.

Senator Raine: When you have your elections, if a person has self identified as a Metis and lives in Quebec or in the Maritimes, is he or she able to vote in the election?

Mr. Chartrand: In fact, if our Metis citizens from any of our homelands move anywhere, they have the right to vote for us. They can move to New Zealand and will still have the right to vote for us as long as they are on the electoral list. Their opportunity to vote for their leadership will always be there and protected by our governments.

The Chair: I thank the witnesses for their excellent presentations. I am not sure whether this is the first time that the Metis have been before this committee to present their case from Ontario to the West Coast, but given that they are listed under section 35 of the Constitution as Aboriginal Peoples, it is important that they be given the same opportunity as other Aboriginal Peoples in this country.

I thank all of you for the good work you have done to maintain the culture and heritage of the Metis people. Without people like you, it would have died. I recall when I was young and growing up that we were treated as children of a lesser God. When I declared that I was Metis in 1983 in the House of Commons, a shock wave went through the community. "He could not have said that; he could not have admitted that." Nobody knew what I was. I can assure you that we have made great progress, and you have presented yourselves well.

Honourable senators have gleaned a great deal of information about this important segment of our society. We will attempt to fulfill some of the requests that you have made.

Do you have a closing comment, sir?

Mr. Chartrand: On behalf of the Metis people of our nation, I want to thank honourable senators for this opportunity. I know the study you have undertaken is complex and challenging, given the bureaucracy and the infrastructure of federal government, especially when it comes to Metis.

I leave this thought that I hope will come to mind when you read documents and you come to the word "Aboriginal." Sometimes that word has been a difficult challenge for us. You will see in the media: Aboriginal people entitled to \$11 billion under INAC; Aboriginal people announced this or that; Aboriginal people for this. However, when you read the fine print, Metis are not included. I ask you as senators to pose the question: Why are the Metis not included? The word "Aboriginal" has hurt us more than it has helped us. We have been pushing hard on this issue of nationhood.

If Canada wants to state that they are providing services for First Nations, good for them, but use the word "First Nations." If you are funding Inuit, use the word "Inuit." If you are funding Metis, use the word. All taxpayers have the right in this country to

arrive qu'on doive s'abstenir de voter ou de faire autre chose si on est directement en situation de conflit d'intérêts. Je n'ai pas de conflit d'intérêts direct, mais le conflit, c'est que ce sont des représentants de mon peuple qui comparaissent aujourd'hui.

Le sénateur Raine : Lorsque vous tenez des élections, si une personne a déclaré être un Métis et habite au Québec ou dans les Maritimes, peut-elle voter?

M. Chartrand : En réalité, si des membres métis de l'un ou l'autre de nos territoires déménagent où que ce soit, ils gardent le droit de voter pour nous. Ils peuvent partir en Nouvelle-Zélande et garder le droit de voter pour nous, pourvu qu'ils soient sur la liste électorale. Ils auront toujours le droit de voter pour leurs dirigeants et ce droit sera toujours protégé par nos gouvernements.

Le président : Je remercie les témoins de leurs excellents exposés. Je ne sais trop si c'est la première fois que les Métis comparaissent devant le comité pour faire valoir leur position sur leur territoire qui va de l'Ontario jusque sur la côte Ouest, mais étant donné qu'ils figurent comme peuples autochtones dans la liste de l'article 35 de la Constitution, il est important que leur soient offertes les mêmes possibilités qu'aux autres peuples autochtones au Canada.

Je vous remercie tous de l'excellent travail que vous avez accompli pour préserver la culture et le patrimoine des Métis. Sans des gens comme vous, ils seraient disparus. Je me rappelle que, dans ma jeunesse, nous étions traités comme des êtres inférieurs. Lorsque, en 1983, j'ai déclaré à la Chambre des communes que j'étais un Métis, il y a eu une onde de choc dans la collectivité : « Il n'a pas pu dire ça; il n'a pas pu avouer ça. » Personne ne savait qui j'étais. Je peux vous assurer que nous avons fait de grands progrès, et vous vous êtes très bien présentés.

Les sénateurs ont recueilli beaucoup d'information sur ce segment important de notre société. Nous allons tenter de répondre à certaines des demandes que vous avez formulées.

Un mot pour conclure, monsieur?

M. Chartrand : Au nom des Métis de notre nation, je tiens à remercier les honorables sénateurs de l'occasion qu'ils nous ont offerte. L'étude que vous avez entreprise est complexe et difficile, étant donné la bureaucratie et l'infrastructure du gouvernement fédéral, surtout lorsqu'il s'agit des Métis.

Je vous laisse une réflexion qui, je l'espère, vous reviendra lorsque vous lirez des documents et tomberez sur le terme « Autochtone ». Ce seul terme nous occasionne parfois de grandes difficultés. On voit parfois dans les médias : les Autochtones ont droit à 11 milliards de dollars d'AINC; les Autochtones ont annoncé ceci ou cela; les Autochtones sont en faveur de telle chose. Toutefois, lorsqu'on vérifie les détails, on constate que les Métis ne sont pas englobés. Je demande aux sénateurs de poser la question : pourquoi les Métis ne sont-ils pas inclus? Le terme « Autochtone » nous a nui plus qu'il ne nous a aidés. Nous avons beaucoup réclamé le statut de nation.

Si le Canada veut affirmer qu'il offre des services aux Premières nations, tant mieux pour elles, mais qu'il utilise l'expression « Premières nations ». Si vous versez des fonds aux Inuits, utilisez le terme « Inuit ». Si ce sont les Métis que vous financez,

know how the money is being spent. When the word “Aboriginal” comes before you, ask whether Metis are included. I assure you that most documents that come to you will exclude us. Metis will not be included when you look at the policy.

Again, on behalf of Metis citizens, I want to wish you a merry Christmas and a happy New Year.

You are right, Senator St. Germain. Since 1988, I have been elected to different segments of our Metis governments, and it is the first time we have come together as an entire government to sit before you. You can help yourself one day by not calling us “organizations.” Call us “government,” and we will start from there.

The Chair: We will now suspend for a couple of moments to clear the room. We will go in camera, after which we will return to open session.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: We are back in session. We will do our press conferences in Ottawa, Winnipeg, and we will go to Vancouver, Edmonton, Regina and Moncton.

Senator Campbell: Subject to change.

The Chair: Subject to change; subject to the discretion of the steering committee.

Senators who will be travelling will be the chair, the deputy chair and one female senator.

Senator Campbell: What if a committee member from the particular area wants to be present? If you are in Vancouver, I can fly to Vancouver to be there.

The Chair: If it is at all possible we should have a woman there, but if it does not work then we will have a senator from the region.

We have to have approval to buy advertising space on APTN website.

Senator Campbell: So moved.

The Chair: We would like to have the option to fund for interpretation.

Some Hon. Senators: So moved.

The Chair: Also, we wish to have a motion that we can table the report with the clerk.

Senator Campbell: So moved.

The Chair: We need a motion to fund radio production.

Senator Campbell: So moved.

The Chair: Senators, do you agree that the clerk should prepare a budget for the items discussed?

employez ce terme. Tous les contribuables ont le droit de savoir comment l'argent est dépensé. Lorsqu'on emploie le terme « Autochtone » devant vous, demandez si les Métis sont inclus. Je vous assure que, dans la plupart des documents qui vous sont soumis, les Métis sont exclus. Lorsque vous examinez la politique, remarquez que les Métis ne sont pas visés.

Au nom des Métis, je vous souhaite un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

Vous avez raison, sénateur St. Germain. Depuis 1988, j'ai été élu dans divers segments des gouvernements métis, et c'est la première fois que l'ensemble de notre gouvernement comparait devant vous. Vous pouvez vous aider un jour en évitant de nous appeler « organisations ». Appelez-nous « gouvernement », et ce sera un bon point de départ.

Le président : Nous allons suspendre brièvement la séance pour dégager la salle. Nous siégerons à huis clos, après quoi, nous reprendrons la séance.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Reprise de la séance. Nous allons présenter nos conférences de presse à Ottawa et à Winnipeg, et nous irons à Vancouver, à Edmonton, à Regina et à Moncton.

Le sénateur Campbell : Sous réserve de modifications.

Le président : Sous réserve de modifications à la discrétion du comité directeur.

Les sénateurs qui participeront aux déplacements seront le président, le vice-président et une femme sénateur.

Le sénateur Campbell : Et si un membre du comité de la région veut être présent? Si vous allez à Vancouver, je peux m'y rendre aussi pour assister à la réunion.

Le président : Si c'est possible, nous devrions avoir une femme, mais sinon, nous prendrons un sénateur de la région.

Nous avons besoin de l'approbation pour acheter de la publicité sur le site web de l'APTN.

Le sénateur Campbell : Je le propose.

Le président : Nous voudrions avoir la possibilité de payer l'interprétation.

Des voix : Proposé.

Le président : Nous souhaitons aussi avoir une motion nous autorisant à déposer le rapport auprès du greffier.

Le sénateur Campbell : Proposé.

Le président : Il faut une motion sur le financement de la production radio.

Le sénateur Campbell : Proposé.

Le président : Sénateurs acceptez-vous que la greffière prépare le budget avec les postes donc nous avons discuté?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall we consider to have adopted that budget today?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is there anything else? If not, the meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, December 2, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6 p.m. to study the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: Assembly of First Nations overview of issues and priorities).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening. I would like to welcome all honourable senators, members of the public and viewers across the country who are watching these proceedings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the World Wide Web. I am Gerry St. Germain from British Columbia, and I have the honour of chairing this committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. This gives the committee a broad scope to look into issues of all types that touch on matters of concern to First Nations, Metis and Inuit.

The purpose of the public portion of today's meeting is to obtain a briefing from the Assembly of First Nations in which they will set out their current priorities and most pressing concerns. After we have had time for questions, we will proceed to an in-camera session during which we will consider our draft report.

[*Translation*]

Before I welcome our witnesses, please allow me to introduce our members.

[*English*]

On my left is the deputy chair of the committee, Nick Sibbeston, from the Northwest Territories; next to him is Senator Nancy Greene Raine, from British Columbia; next to Senator Raine is Senator Sandra Lovelace Nicholas, from New Brunswick; next to Senator Lovelace Nicholas is Senator Elizabeth Hubley, from Prince Edward Island. One I can never forget is the former Mayor of Vancouver, Senator Larry Campbell, of British Columbia. We have Senator Carolyn Stewart Olsen, from New Brunswick; Senator Sharon Carstairs, from Manitoba; and Senator Pana Merchant, from Saskatchewan. It is nice to have all of you here.

Des voix : D'accord.

Le président : Considérons-nous avoir adopté ce budget aujourd'hui?

Des voix : D'accord.

Le président : Autre chose? Sinon, je lève la séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 2 décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 heures pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (thème : aperçu des questions et priorités de l'Assemblée des Premières Nations).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir. Je tiens à souhaiter la bienvenue à tous les honorables sénateurs, aux membres du public et aux téléspectateurs du pays qui suivent les délibérations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur le réseau CPAC ou sur le web. Je m'appelle Gerry St. Germain, je viens de la Colombie-Britannique et j'ai l'honneur de présider le comité.

Notre comité a pour mandat d'examiner les lois et les questions qui touchent les peuples autochtones du Canada en général. Il a donc beaucoup de latitude pour étudier des questions de tous ordres qui intéressent les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits.

Aujourd'hui, la portion publique de la séance sera consacrée à un bref exposé des priorités actuelles et des principales préoccupations de l'Assemblée des Premières Nations. Après la période de questions, nous poursuivrons la séance à huis clos pour examiner une ébauche de rapport que nous avons préparée.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, permettez-moi de vous présenter les membres du comité.

[*Traduction*]

J'ai à ma gauche le vice-président du comité, Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest. Le sénateur Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique, est à côté de lui. Nous avons ensuite le sénateur Sandra Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick, et à ses côtés le sénateur Elizabeth Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne pourrais jamais oublier l'ancien maire de Vancouver, le sénateur Larry Campbell, de la Colombie-Britannique. Nous avons également le sénateur Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Sharon Carstairs, du Manitoba, et le sénateur Pana Merchant, de la Saskatchewan. Je suis heureux de vous voir tous ici.

Members of the committee, please help me in welcoming our witness this evening, Mr. Shawn Atleo, newly elected, recently elected National Chief of the Assembly of First Nations. Mr. Atleo, on behalf of the members, I wish to congratulate you again on your recent election to your current position.

Please proceed with your presentation. I am sure senators will have questions to ask afterwards.

Shawn Atleo, National Chief, Assembly of First Nations: Thank you. It is a privilege to be here. Thank you very much for the invitation to appear this evening to talk about what is possible.

I arrive in this committee meeting just over four months into my new role as national chief, the privilege and honour bestowed in the election that took all night long in Calgary not that long ago. I and a number of other candidates joined together to express our strong commitment to improving the conditions and lives of our people.

Over the last four months, it has been my great privilege to be invited to many communities across the country. I am joined here by some wonderful colleagues — Karen Campbell is to my left and Bonnie Leask is sitting behind me. Together, along with our national executive and colleagues, we have arrived here this evening on the eve of a national assembly next week having essentially pulled together an internal strategic plan, which I will share with you today. We will bring it forward to the chiefs in a much more detailed and thorough discussion next week when the gathering of our national assembly occurs.

I want to open by thanking you, senator, for your congratulations. I come here looking not only to share the work we are undertaking but to reflect on the work of this committee, the important work of the past. There are many efforts I can point to. The Specific Claims Tribunal Act stands out for me because I was directly involved in work leading up to that act coming to fruition, an important joint exercise between government and First Nations that stands out as a success.

As I share a few thoughts here, I want to ask the question of how we can work more closely together between First Nations and governments. The upcoming assembly theme is “First Nations Crown Relations.” The very essence of the original relationship, as was expressed through treaties, was one of mutual respect, mutual recognition that we all would share in the wealth and bounty of the land, that we never forget the sacrifices that were made on the fields of war, whether it was the Mi’kmaq people or the Maliseets in the Atlantic, the Mohawks and the Metis relatives who also were there, shoulder to shoulder, with Canadians in wars of the past.

Really, we arrive here at a conversation about specific issues but also about the potential of this country and the relationships between peoples and overcoming deep chasms of misunderstanding that were well articulated by the Prime Minister when he rose in the House of Commons and said that what happened in the residential school era should have never happened; it was wrong and we will

Mesdames et messieurs les membres du comité, s’il vous plaît, accueillez avec moi notre témoin de ce soir, M. Shawn Atleo, le nouveau chef national de l’Assemblée des Premières Nations, qui vient d’être élu. Monsieur Atleo, au nom des membres du comité je tiens à vous féliciter à nouveau de votre récente élection à ce poste.

S’il vous plaît, présentez-nous votre exposé. Les sénateurs auront ensuite certainement des questions à vous poser.

Shawn Atleo, chef national, Assemblée des Premières Nations : Merci. C’est un honneur pour moi, d’être ici. Merci beaucoup de cette invitation à comparaître ce soir pour vous parler de ce que nous pouvons faire.

Je me présente devant votre comité à peine quatre mois après mon entrée en fonction comme chef national. C’est un privilège et un honneur qui m’ont été faits lors d’une élection qui a duré toute la soirée à Calgary, il n’y a pas si longtemps. Moi-même et un certain nombre d’autres candidats nous avons exprimé de concert notre détermination à améliorer la situation et la vie de nos peuples.

Au cours des quatre derniers mois, j’ai eu le très grand honneur d’être invité par de nombreuses collectivités au pays. Je suis venu ce soir avec quelques précieux collègues — Karen Campbell se trouve à ma gauche, et Bonnie Leask est assise derrière moi. Ensemble, avec l’exécutif national et nos collègues, nous sommes venus ici ce soir, à la veille d’une assemblée nationale qui aura lieu la semaine prochaine, après avoir établi essentiellement un plan stratégique interne que je vais vous exposer aujourd’hui. Nous le présenterons aux chefs dans le cadre d’une discussion beaucoup plus détaillée et approfondie la semaine prochaine, à l’occasion de notre assemblée nationale.

Je veux d’abord vous remercier, monsieur le sénateur, de vos bons vœux. Je viens ici non seulement pour vous faire part des travaux que nous avons entrepris, mais aussi pour parler des travaux, des importants travaux, que votre comité a effectués par le passé. Je peux mentionner nombre d’initiatives. La Loi sur le tribunal des revendications particulières me vient immédiatement à l’esprit, car j’ai participé directement aux travaux qui sont à l’origine de cette loi, un important exercice mixte mené par le gouvernement et les Premières nations et qui a été couronné de succès.

Dans le cours de mes réflexions, je veux demander comment nous pouvons resserrer la collaboration entre les Premières nations et les gouvernements. L’assemblée qui vient a pour thème les relations entre les Premières nations et la Couronne. Dans son essence même, la relation originale telle qu’exprimée dans les traités était une relation fondée sur le respect mutuel, sur la reconnaissance mutuelle du fait que nous devons tous partager la richesse et les splendeurs de la terre, que nous n’oublierions jamais les sacrifices consentis sur les champs de bataille, qu’il s’agisse de Micmacs ou de Malécites, dans l’Atlantique, de Mohawks ou de Métis, qui étaient là eux aussi, coude à coude avec les Canadiens lors des guerres du passé.

Notre conversation porte maintenant sur des questions précises, mais aussi sur les possibilités de notre pays et la relation entre les peuples, la volonté de combler les abîmes d’incompréhension, comme l’a si bien exprimé le premier ministre lorsqu’il s’est adressé à la Chambre des communes et qu’il a déclaré que ce qui s’était passé dans les pensionnats indiens

ensure that it never happens again. That was a history we all reflect on that has caused dire consequences. It was also a history done under the guise of education.

I come to you suggesting strongly that we should, then, consider education as being one of the prominent tools to use in lighting the fire of the spirit in our people for their potential and that every person in our communities richly deserves the potential to succeed in life. If education in the past was used as a tool to take people from language, culture and family, the tool is now used to support the reconnection with culture, language and family and, at the same time, to support people to succeed in life, whether it is pursuing the trades or going into the college or university system.

I sense that, given the moment that we are in, after that work was done, that whole agreement was arrived at, we are now on the cusp of entering into the truth and reconciliation work, work that my former colleague and the former national chief so courageously shared with this country about the history of residential schools. We are now in a moment to reflect on what we can do going forward to ensure our people succeed and that we do the hard work of reconciliation, which requires working closely together.

Four key themes have been developed by working with and speaking with our people, and these will be brought forward to the assembly next week. The first is supporting First Nations families. I believe decks have been passed around to the senators, and so I want to reflect on this only briefly because you have the information.

In the area of First Nations families, with education as an anchor for reconciliation and supporting families, we focus on health outcomes and supports in community capacity to work on health promotion and prevention rather than crisis management. We need to break this pattern of lurching from crisis to crisis.

In H1N1 experience, I really appreciated both the Minister of Health and the Minister of Indian Affairs signing a communication protocol to ensure that the best and most timely information is reaching our communities. I am pleased with the progress made in responding to the issue of H1N1, but we have more to do. H1N1 stands as a bit of an example of the broad health challenges that we face, the chronic diseases, such as diabetes and tuberculosis, and many other issues that we face, such as child welfare. That certainly is something that we all share responsibility for. However, we look to governments to shoulder this responsibility with us to ensure our children are safe and have equitable access to programs and services. We know that our population is the most youthful of any demographic in the country. We are an exploding, youthful population.

n'aurait jamais dû se produire; c'était mal, et nous veillerons à ce que cela ne se reproduise jamais. C'est un épisode historique qui nous touche tous et qui a eu de terribles conséquences. Cela a en outre été fait sous le couvert de l'instruction.

Je suis convaincu que nous devons envisager l'instruction comme l'un des principaux outils à utiliser pour allumer une flamme dans l'esprit de nos peuples, pour qu'ils s'épanouissent, car tous les membres de nos collectivités méritent pleinement d'avoir la possibilité de réussir dans la vie. Si l'instruction, par le passé, a été utilisée pour aliéner nos gens relativement à leur langue, à leur culture et à leur famille, cet outil sert maintenant à appuyer la redécouverte de la culture, de la langue et de la famille et, parallèlement, à aider les gens à réussir dans la vie, que ce soit dans une école de métiers, au collège ou à l'université.

J'ai le sentiment qu'à ce point précis de l'histoire, après tout ce qui a été réalisé, la conclusion de cette grande entente, nous sommes maintenant sur le point de commencer vraiment le travail de vérité et de réconciliation, un travail que mon ancien collègue et l'ancien chef national a si courageusement fait partager au pays, au sujet de l'épisode des pensionnats indiens. Le temps est venu de réfléchir à ce que nous pouvons faire à compter de maintenant pour assurer la réussite de notre peuple et pour mener à bien le dur labeur de la réconciliation, qui nécessite une étroite collaboration.

À la suite des travaux et des discussions avec notre peuple, quatre grands thèmes ont été définis et ils seront présentés à l'assemblée la semaine prochaine. Le premier est l'appui aux familles des Premières nations. Je crois qu'une série de diapositives a été distribuée aux sénateurs, et je vais donc passer rapidement sur ces questions puisque vous avez l'information en main.

Pour les familles des Premières nations, avec l'éducation comme pivot de la réconciliation et du soutien aux familles, nous mettons l'accent sur les résultats en santé et l'appui à la capacité communautaire pour mener des activités de promotion de la santé et de prévention des maladies plutôt que de gestion de crise. Nous devons rompre le cycle des crises à régler en succession.

Dans le dossier de la grippe H1N1, j'ai beaucoup de reconnaissance envers la ministre de la Santé et le ministre des Affaires indiennes, qui ont signé un protocole de communication pour qu'une information opportune et pertinente puisse être transmise à nos collectivités. Je suis heureux des progrès réalisés en réponse au problème de la grippe H1N1, mais il nous reste encore beaucoup à faire. La grippe H1N1 est en quelque sorte une illustration des grands défis que nous devons relever dans le domaine de la santé, face aux maladies chroniques comme le diabète et la tuberculose, et de nombreuses autres questions auxquelles nous sommes confrontés, notamment pour assurer le bien-être des enfants. C'est certainement un aspect dont nous devons tous répondre. Nous comptons toutefois sur les gouvernements pour assumer cette responsabilité avec nous afin de veiller à ce que nos enfants vivent en sécurité et puissent avoir un accès équitable aux programmes et aux services. Nous savons que notre population est la plus jeune de tous les groupes du pays. Nous sommes une jeune population en pleine explosion.

The second key theme is exercising and implementing rights. Rights are enshrined in the Constitution, recognition of Aboriginal title rights and treaty rights. Treaty rights are as valid today as the day they were signed. If it was in Mi'kmaq territories, that was over 260 years ago. Treaties were upheld in courts of law and decisions like the *Marshall* decision.

We need to consider tangible ways to move our work forward. Examples of how to do this have been raised, such as an office of a national treaty commissioner. We have spoken briefly about using the specific claims joint policy renewal approach and looking at the comprehensive claims policy, which impacts all First Nations. In particular, it impacts those First Nations that are in negotiations in various parts of the country. I would table that as a thought for this committee to consider. It builds on the good work that we have done on the specific claims process.

Third, the economy and the environment strongly intersect. There is the idea that we have significant challenges. I would be honoured to go to Copenhagen to join the thousands of people looking to come together to try to reconcile our relationship with the environment. How will we address the issues of climate change? The issue of climate change was one my late grandfather was able to clearly demonstrate to me as a boy, when I was in my home territories, well before these issues made international headlines or were described by scientists or talked about by other professionals like engineers.

It also has to do with building strong economies. As I have travelled across this country, I have seen some incredible situations with First Nations pursuing full economic self-sufficiency, expressing a strong focus on the part of their governments to become economically self-sufficient and then using the resources to ensure they are addressing the infrastructure and social service needs in their communities and to ensure the threatened languages are supported.

The economy and the environment strongly go together. First Nations want to play a leadership role in contributing not only to the economy but also to a sustainable economy and one that cares for the environment.

Fourth, it is about supporting First Nation governments and looking at, perhaps, asking this committee to consider the relationship between First Nation governments and the federal government — the fiscal arrangements that currently exist. Many First Nations chiefs have expressed challenges to me. The funding relationship is such that they have to choose between essential services, one over the other, when all essential services are essential and must be supported. There is a significant challenge that we all face, and First Nations chiefs come to me and speak amongst themselves about it. Next week, they will be raising this, as well.

Notre deuxième thème est l'exercice et la mise en œuvre des droits. Les droits sont inscrits dans la Constitution, les droits ancestraux et les droits issus de traités sont reconnus. Les droits issus de traités sont tout aussi valides aujourd'hui que le jour où les traités ont été signés. Dans le cas des territoires micmacs, cela remonte à plus de 260 ans. Les traités ont été reconnus par les tribunaux et dans des arrêts comme l'arrêt *Marshall*.

Il nous faut envisager des moyens concrets pour faire progresser notre travail. On a proposé des exemples de ce qu'il conviendrait de faire, par exemple créer une fonction de commissaire national aux traités. Nous avons brièvement parlé d'utiliser l'approche mixte de renouvellement de la politique sur les revendications particulières et d'examiner la politique sur les revendications globales, qui touche toutes les Premières nations. Elle a en particulier des incidences sur les Premières nations qui sont actuellement en négociation dans diverses régions du pays. Le comité pourrait peut-être envisager d'étudier la question. On peut s'appuyer sur l'excellent travail que nous avons réalisé dans le dossier des revendications particulières.

Troisièmement, l'économie et l'environnement sont étroitement liés. Nous sommes confrontés à des défis de taille. Je serais fier d'aller à Copenhague et de me joindre aux milliers de personnes qui cherchent à renouer avec l'environnement. Comment faut-il aborder les problèmes qui découlent du changement climatique? La question du changement climatique m'a été très clairement expliquée par mon défunt grand-père alors que j'étais encore tout jeune, quand je vivais encore sur nos territoires ancestraux, bien avant que ces problèmes ne fassent la une dans le monde et que les scientifiques les décrivent et que d'autres professionnels, par exemple des ingénieurs, en discutent.

Cela est également lié au renforcement des économies. J'ai parcouru tout le pays et j'ai vu des cas incroyables où les Premières nations essaient de parvenir à l'autosuffisance et utilisent les ressources pour combler leurs besoins au chapitre de l'infrastructure et des services sociaux dans leurs collectivités et pour protéger nos langues menacées.

L'économie et l'environnement vont de pair. Les Premières nations veulent jouer un rôle de premier plan non seulement pour favoriser l'économie mais aussi pour créer une économie viable, dans le souci de l'environnement.

Quatrièmement, nous devons appuyer les gouvernements des Premières nations et examiner, peut-être même demander au comité d'examiner, la relation qui lie les gouvernements des Premières nations et le gouvernement fédéral — les ententes financières qui existent actuellement. Nombre de chefs des Premières nations m'ont fait part de leurs difficultés. La relation financière est telle qu'il faut choisir entre des services essentiels, en retenir un plutôt qu'un autre, alors que tous ces services sont essentiels et doivent être assurés. C'est un grand défi auquel nous sommes tous confrontés; les chefs des Premières nations m'en parlent et ils en discutent entre eux. La semaine prochaine, ils aborderont à nouveau cette question.

We also need to look at removing barriers the Indian Act imposes on our communities. It is important to identify those regulatory barriers. I know this committee has been working on the issue of elections. It is something the Assembly of First Nations recognizes, and we seek to support First Nations who are looking to reform the process around elections. There is the idea of alternative dispute mechanisms.

Finally, most recently, First Nation governments are viewing issues like citizenship through a jurisdictional lens or a treaty lens — that is, the treaty right to define who is citizen of a nation.

I am sharing with you these ideas and looking to intersect with the legislative agenda in the House of Commons as well as looking to this committee to consider how it is that we can shift our working relationship to one that is exemplified by the specific claims process where we jointly determine together, on a nation-to-nation basis, between First Nations and the government, how to most effectively move forward together.

Thank you for allowing me the time to join you here. I look forward to a conversation about how we can work together.

The Chair: Thank you very much, Grand Chief Atleo, for that excellent presentation.

Senator Campbell: Thank you for coming today, Grand Chief Atleo. It is always nice to see a fellow British Columbian.

We spoke earlier and I want to raise this again. Senator Watt and I have been hearing on the Legal Committee about the shocking number of people from the First Nations who are in our jails and our prisons. We have been studying this bill for probably a month or a month and a half. Literally, witness after witness has described the numbers. They are quite horrifying. Is there some way this committee could address, in a study, the root causes of this, or do we already know the root causes?

Second, how do we go about turning around this situation where 70 per cent of the people in Saskatchewan, I believe, are of First Nations descent? How do we address that in our Aboriginal Committee?

Mr. Atleo: I have two thoughts on your question.

First, I would go back to identifying the Specific Claims Tribunal Act, which creates an opportunity within the scope or spectrum of justice for culturally relevant and responsive approaches to be contemplated. That is one part of that particular act. While it is yet to be implemented, that is an important example about the justice system and the relationship between First Nations and the area of justice.

Il nous faut aussi songer à éliminer les obstacles que crée la Loi sur les Indiens dans nos collectivités. Il est important de repérer les obstacles qui découlent de la réglementation. Je sais que votre comité travaille sur la question des élections. C'est un problème que l'Assemblée des Premières Nations reconnaît, et nous cherchons à appuyer les Premières nations qui envisagent de réformer leur processus électoral. On envisage des mécanismes innovateurs pour régler les différends.

Finalement, et cela est tout récent, les gouvernements des Premières nations se penchent sur des questions comme la citoyenneté dans le contexte des compétences ou des traités — c'est-à-dire le droit prévu dans les traités pour déterminer qui est citoyen de la nation.

Je vous expose brièvement ces idées et j'essaie de les raccorder au programme législatif de la Chambre des communes et j'espère que votre comité essaiera de trouver des façons dont nous pourrions modifier notre relation de travail en nous inspirant du processus de règlement des revendications particulières, en vertu duquel nous déterminons conjointement, de nation à nation — entre les Premières nations et le gouvernement — la façon dont nous pouvons le mieux progresser ensemble.

Je vous remercie de m'avoir invité à me joindre à vous aujourd'hui. Je serai heureux de discuter avec vous de la façon dont nous pouvons collaborer.

Le président : Merci beaucoup, chef Atleo, de cet excellent exposé.

Le sénateur Campbell : Merci d'être venu aujourd'hui, chef Atleo. Il est toujours agréable de rencontrer un autre résident de la Colombie-Britannique.

Nous en avons parlé précédemment et je veux soulever à nouveau la question. Le sénateur Watt et moi-même avons entendu dire, au sein du comité des affaires juridiques, qu'il y avait dans nos prisons et nos pénitenciers un très grand nombre de membres des Premières nations. Nous étudions le projet de loi depuis un mois ou un mois et demi. Les témoins se succèdent et nous présentent tous les mêmes chiffres. Ces statistiques sont effroyables. Est-ce que notre comité peut se pencher, dans le cadre d'une étude, sur les causes profondes de cette situation ou est-ce que nous connaissons déjà ces causes?

Deuxièmement, comment pouvons-nous renverser la tendance en Saskatchewan, où 70 p. 100 de la population est, je crois, d'origine autochtone? Qu'est-ce que le comité des peuples autochtones peut faire?

M. Atleo : Je vous répondrai en deux temps.

Premièrement, j'aimerais revenir à la Loi sur le tribunal des revendications particulières, qui nous offre l'occasion d'appliquer dans le domaine de la justice des approches pertinentes et adaptées sur le plan culturel. C'est un aspect de cette loi. Même si elle n'est pas encore mise en œuvre, elle offre un bel exemple pour le système juridique et la relation entre les Premières nations et l'administration de la justice.

I think there is important work to be done. Our people, and the people we are speaking about, are also my relatives from my own village. They have ended up caught up in the justice system and ended up in the jail system. We are talking about tremendous loss potential.

It is not only about when one enters into the system. I think there is a tremendous amount of work. Good work is being done by many organizations across the country to work with offenders and ex-offenders. That work simply must be supported and recognized and needs to be engaged to help design the answers to your question about the justice system.

I also believe strongly that prevention and tackling this with a focus on areas like education is also an important response. Link that with child welfare funding or other areas.

We must be able to support families and communities, to support young people to be successful in school and have an opportunity for success in life. I saw numbers today that suggest that, of First Nations adult population age 18 and over, our current graduation rate is at 52 per cent. That is information I just saw today based on longitudinal studies, with a sample of about 23,000 First Nations done by and for First Nations. This is not done externally; this is First Nations-driven research.

There are strong correlations to be made between education success and not only issues of justice but also issues of health and social and economic factors. So many things can be linked to whether we support individuals for success in life, right from kindergarten to Grade 12 and special education and ensure young people have recreation activities and access to libraries. Families must be supported for success.

The prevention side of this is equally important. We tackle the justice and justice system, but we also need to address the foundational prevention supports that are required for success in life.

Senator Campbell: It would follow that if we are successful with one, we will not have to worry about the other. We must be successful at the prevention end and at the school level. You are a well-educated educator. At the school level, we need to recognize families who are in crisis or young people who are in danger of falling through the cracks.

This takes money. We keep ending up going back to the same thing. This takes money. However, I think you would agree that this is an investment in your future, which is our future.

Mr. Atleo: We need to think about this in the current context. I feel so strongly that we are in an important moment. I lost my grandmother a few months ago. She was 88 years old; she raised 11 children, of whom my dad was the eldest. My late grandmother went to residential school and desperately wanted to be a nurse. In her day, it was against the law to go past Grade 8. She finished

Je crois qu'il y a beaucoup de travail à faire. Les Autochtones, les gens dont nous parlons, ce sont aussi mes parents, des habitants de mon village. Ils ont été pris dans les filets du système juridique et ils se sont retrouvés dans les prisons. Nous parlons d'une immense perte en termes de potentiel.

Il ne s'agit pas seulement de l'arrivée dans le système. Je crois qu'il y a beaucoup de travail à faire. De nombreuses organisations font de l'excellent travail dans tout le pays, auprès des délinquants et des ex-délinquants. Il faut absolument que ce travail soit appuyé et reconnu et il faut recourir à ces ressources pour trouver les réponses à votre question concernant le système juridique.

Je crois aussi sincèrement que la prévention et une approche axée sur des domaines comme l'éducation sont également d'importants éléments de réponse. Il faut également lier tout cela au financement de l'aide à l'enfance ou d'autres domaines.

Nous devons être en mesure d'appuyer les familles et les collectivités, d'appuyer les jeunes pour qu'ils réussissent à l'école et qu'ils puissent réussir dans la vie. J'ai vu aujourd'hui des chiffres qui semblent indiquer que parmi la population adulte des Premières nations, ceux qui ont 18 ans et plus, le taux actuel d'obtention de diplôme est de 52 p. 100. C'est une statistique que j'ai vue aujourd'hui, le résultat d'études longitudinales qui portaient sur un échantillon d'environ 23 000 membres des Premières nations, réalisées par les Premières nations et pour celles-ci. Cela n'a pas été fait à l'externe; c'est une recherche administrée par les Premières nations.

Il existe d'étroites corrélations entre la réussite scolaire et non seulement les questions de justice, mais aussi les questions de santé et les facteurs sociaux et économiques. On peut rapprocher bien des choses pour vraiment appuyer la réussite individuelle, du jardin d'enfance à la douzième année, en passant par l'éducation spéciale, pour garantir que les jeunes participent à des activités récréatives et ont accès à des bibliothèques. Les familles ont besoin d'appui pour favoriser la réussite.

Le volet prévention est également important. Nous parlons de justice et de système juridique, mais nous devons aussi mener des activités de prévention fondamentales qui sont les garantes du succès dans la vie.

Le sénateur Campbell : Il faut en déduire que si nous réussissons d'un côté, nous n'avons pas de craintes à avoir de l'autre. Nous devons réussir du côté prévention et du côté scolaire. Vous êtes un éducateur instruit. Dans les écoles, nous devons reconnaître les familles qui sont en crise ou les jeunes qui risquent d'être oubliés par le système.

Pour cela, il faut de l'argent. Nous en revenons toujours à cela. Il faut de l'argent. Toutefois, je crois que vous conviendrez avec moi qu'il s'agit d'un investissement dans l'avenir, dans notre avenir.

M. Atleo : Nous devons réfléchir à la question dans le contexte actuel. Je suis absolument convaincu que nous vivons une étape importante. J'ai perdu ma grand-mère il y a quelques mois. Elle avait 88 ans; elle a élevé 11 enfants, et mon père était l'aîné. Ma défunte grand-mère est allée au pensionnat et elle souhaitait de tout son cœur devenir infirmière. À l'époque, la loi interdisait de

her working life and retired as a cook. She was proud of earning her paycheques and taking care of the 17 kids she raised. She outlived three husbands.

The eldest of her 17 successful kids is my father, who is the first recognized First Nations man to graduate with a doctoral degree from the University of British Columbia. The apple does not fall far from the tree. My mother and father made sure there was a focus on education. He went so far as to become the principal of the school in my village. We lived in the school. My parents established an expectation for education success that was incredible.

My point is that we are not talking about a long period of history. It matches what the Prime Minister said to the country, that the history of residential schools, along with policies like being unable to go past Grade 8 in my grandmother's day, was not setting us up for success. It was robbing us of our potential.

I could not agree with you more. If we put investments in the past to pull people away from success, we should be putting our efforts today toward supporting success. That historical experience has helped to fill the justice system. When we put people in a position of oppression, it resulted in intergenerational traumas that were played out in behaviours resulting in people who are not supported in the way that they need to be supported.

I can speak with confidence about these things because we are talking about my family as well. We hear all the time at the Assembly of First Nations about the experiences shared among First Nations. I could not agree with you more on your points. I wanted to add to them.

The Chair: I have a supplementary on the education question. An agreement has been arrived at between Ottawa and British Columbia for education. From your experiences as an educator, do you see the provinces playing a greater role in education? They have the infrastructure that INAC does not have. This is slowly taking place in New Brunswick and in British Columbia, but it seems to be struggling to get off the ground. It would bring First Nations children closer to receiving the justified funding that they are not receiving now. Some of this education responsibility was worked out with the provinces, as opposed to the status quo.

Mr. Atleo: We are seeing examples, and you have listed a few of them, whereby tripartite arrangements entered into with First Nations are seen as an important way forward to address the inter-jurisdictional questions.

I want to recognize the important nation-to-nation relationship that First Nations have and the issue of education embedded in treaties between First Nations and the federal government. This is the important place and role that, in my view, the federal government plays in responding to the relationship with First Nations through that particular lens. The tripartite agreement has been an example of how to facilitate that and recognize that there are multiple jurisdictions. We are faced with not only the jurisdictional question on education but also with the H1N1 crisis. We had differing responses and approaches and differing

poursuivre des études après la huitième année. Quand elle a cessé de travailler, elle était cuisinière. Elle était fière de gagner sa vie et de prendre soin des 17 enfants qu'elle a élevés. Elle a survécu à trois maris.

L'aîné de ses 17 enfants était mon père. Il a été le premier membre des Premières nations à décrocher un doctorat à l'Université de la Colombie-Britannique. Bon sang ne saurait mentir. Ma mère et mon père considéraient que l'éducation était d'une importance primordiale. Mon père est même devenu directeur de l'école de mon village. Nous vivions à l'école. Mes parents avaient, en matière d'éducation, des attentes extrêmement élevées.

Ce que je veux dire, c'est que nous ne parlons pas d'un lointain passé. C'est exactement ce que disait le premier ministre au pays, l'épisode des pensionnats autochtones combiné à des politiques comme l'interdiction de dépasser la huitième année à l'époque de ma grand-mère n'a pas créé les conditions du succès. Il a entravé notre épanouissement.

Je suis parfaitement d'accord avec vous. Si nous avons investi par le passé pour empêcher les gens de réussir, nous devrions nous efforcer aujourd'hui d'appuyer la réussite. Cette expérience historique a contribué à remplir les prisons. Lorsque nous avons opprimé les gens, nous avons produit des traumatismes intergénérationnels qui se sont manifestés par des comportements qui ne permettent pas d'appuyer les gens comme ils devraient l'être.

Je sais de quoi je parle, car cela touche aussi ma famille. À l'Assemblée des Premières Nations, nous entendons constamment parler des expériences que partagent les membres des Premières nations. Je suis absolument d'accord avec vous, je reconnais ce que vous dites. Je voulais simplement ajouter quelques éléments.

Le président : J'ai une question complémentaire sur le sujet de l'éducation. Une entente a été conclue entre Ottawa et la Colombie-Britannique dans ce domaine. D'après votre expérience d'éducateur, est-ce que vous pensez que les provinces jouent un rôle plus important en matière d'éducation? Elles ont une infrastructure qui fait défaut à AINC. Les choses bougent lentement au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique, mais il semble que les débuts soient difficiles. Cela permettrait d'acheminer vers les enfants des Premières nations des fonds nécessaires qu'ils ne reçoivent pas maintenant. Une partie de cette responsabilité en matière d'éducation a été définie avec les provinces, le statu quo a été rejeté.

M. Atleo : Il y a des cas, et vous en avez mentionné quelques-uns, où des ententes tripartites ont été conclues avec les Premières nations et sont considérées comme un important progrès pour répondre aux problèmes créés par la multiplicité des compétences.

Je veux souligner l'importance de la relation de nation à nation pour les Premières nations et la question de l'éducation qui est reconnue dans les traités entre les Premières nations et le gouvernement fédéral. C'est une place importante qu'occupe, à mon avis, le gouvernement fédéral dans le contexte de la relation avec les Premières nations de ce point de vue particulier. L'accord tripartite est un exemple de la façon dont on peut faciliter les choses et reconnaître la multiplicité des compétences. Nous avons été confrontés non seulement à la question de compétence en matière d'éducation, mais aussi dans le dossier de la grippe H1N1. Nous

levels of information and communication between and among the federal, provincial and territorial jurisdictions. When we agreed that we needed to find a way to overcome those inter-jurisdictional challenges, it felt like we were beginning to move forward.

Similarly, on child welfare, the concept of Jordan's Principle is that we do not allow a situation to occur where a young person is left vulnerable. Whoever is closest to the situation responds quickly. We cannot ever have happen again what happened to that child.

It is not just for me alone to answer, because First Nations have a special relationship with the Crown by virtue of the treaties they have entered into. Certainly, you have pointed out examples where First Nations have said, "Let us find a way to give effect to this First Nation-Crown relationship included in tripartite agreements and work within and between all of the jurisdictions to ensure that we have parity, quality and comparability when it comes to our education."

The examples you provide offer an important opportunity for us to consider going forward with our work. Perhaps this committee could consider exploring that question more thoroughly so that we all can decide how to tackle this important area.

Senator Sibbeston: Mr. Atleo, I will ask about your comments on a new comprehensive claims policy and using a model specific claims approach for which the government has passed legislation. How do you see the implementation of a new comprehensive claims policy? Part of the problem with comprehensive claims is that after they have been settled, they are not implemented. The government is not following through with the implementation of the provisions to which it agreed.

Mr. Atleo: There are two parts in response to that question. The work done by the Senate on the issue of implementation is extremely key as a signal to those who are either in negotiations or considering negotiations if they see other agreement holders challenged by the implementation issue. First Nations will say, for example, "I signed an agreement with the Crown, not with a single minister. How is it that we reconcile that my agreement is with the Crown as a whole but I need to deal with just one minister? It holds back the effectiveness of what I expected was the spirit and intent of my modern-day agreement." That is similar language to what we would have heard about a 260-year-old treaty. "While my treaty is upheld in a court of law as being valid, we are challenged around the spirit and intent of this agreement." There is not a shared notion or understanding of what that implementation looks like. That is why I suggested earlier that the issue of comprehensive claims policy renewal will have more broad implications.

avons eu des réactions et des approches distinctes et des niveaux d'information et de communication différents avec le fédéral, les provinces et les territoires et entre ces compétences. Lorsque nous avons reconnu qu'il fallait trouver un moyen de surmonter l'obstacle que présentait la multiplicité des compétences, nous avons eu l'impression que nous commençons enfin à progresser.

Parallèlement, au chapitre du bien-être des enfants, le principe de Jordan s'applique, c'est-à-dire qu'il ne faut pas permettre qu'une situation laisse un jeune vulnérable. La compétence la plus rapprochée du problème doit intervenir rapidement. Nous ne voulons pas que ce qui est arrivé à cet enfant se reproduise.

Ce n'est pas seulement à moi qu'il incombe d'agir, parce que les Premières nations ont un lien spécial avec la Couronne aux termes des traités qu'elles ont signés. Certes, vous avez cité des exemples où les Premières nations ont déclaré : « Trouvons des moyens de concrétiser cette relation entre les Premières nations et la Couronne dans le cadre d'accords tripartites et collaborons avec toutes les compétences pour assurer la parité, la qualité et la comparabilité de notre éducation. »

Les exemples que vous avez donnés nous offrent une excellente occasion d'orienter la suite de nos travaux. Votre comité pourrait peut-être examiner cette question plus en détail, pour que nous puissions ensemble déterminer de quelle façon il convient de s'attaquer à cet important aspect.

Le sénateur Sibbeston : Monsieur Atleo, j'aimerais que vous nous disiez ce que vous pensez d'une nouvelle politique sur les revendications globales et du recours à une approche modèle en matière de revendications particulières, dans le contexte d'une loi que le gouvernement a adoptée. Comment pensez-vous qu'une nouvelle politique sur les revendications globales serait mise en œuvre? Une partie du problème en ce qui concerne les revendications globales, c'est que le règlement n'est pas mis en œuvre. Le gouvernement ne donne pas suite à l'entente et il ne met pas en œuvre les dispositions qu'il a acceptées.

M. Atleo : Je répondrai à votre question en deux temps. Le travail accompli par le Sénat dans le dossier de la mise en œuvre est extrêmement important pour envoyer un signal à ceux qui sont en négociations ou qui envisagent des négociations, s'ils voient que d'autres signataires d'ententes éprouvent des difficultés au plan de la mise en œuvre. Une Première nation pourrait se dire, par exemple : « J'ai conclu un accord avec la Couronne, pas simplement avec un ministre. Comment se fait-il que mon entente soit avec la Couronne mais que je ne puisse traiter qu'avec le ministre? Cela nuit à ce qui devrait être, selon moi, l'esprit et l'intention de mon entente contemporaine. » Nous en aurions entendu autant au sujet des traités d'il y a 260 ans. « Les tribunaux confirment mon traité, ils le déclarent valide, mais nous nous heurtons à des contestations qui touchent l'esprit et l'intention de l'accord. » Il n'y a pas de notion commune, pas de compréhension sur ce que devrait être la mise en œuvre. C'est pourquoi j'ai indiqué un peu plus tôt que le renouvellement de la politique sur les revendications globales aurait des conséquences plus générales.

To focus on a few reasons why this would be important, we can look at the negotiation processes happening around the country. The treaty group on Vancouver Island successfully petitioned the Inter-American Court of Human Rights of the Organization of American States to hear their evidence that private property should be included in the negotiations for the comprehensive claims process. Currently, it is not included. I might not be using the exact terminology that would reflect it accurately, but I hope the sentiment is received in the manner in which it is intended.

My summary point is that the comprehensive claims policy is broadly known as having been in effect since 1986 and not having been brought up to reflect the advancements or developments in common law. We use the specific claims example as work that we have tried to address since the day of the late Frank Calder and the *Calder* case of 1973. It took 30 years of work. A model bill was drafted in 1987. This committee took it upon itself to reflect back on all of that work and establish a way forward. The Prime Minister moved it along with the former national chief, and we now have a tribunal that we expect will be operational soon.

The suggestion is that we tear a page from that playbook and consider how we might open up the space for comprehensive claims negotiations to move forward much more quickly in the spirit that was reflected recently in the report. The settlement of these claims will make a bigger economic impact for this entire country in a powerfully positive way.

Perhaps this work could be done by this committee. I only suggest these things because of the success that has been derived from the work that has been done. I suggest that perhaps there is a parallel between the specific claims exercise and work that — in the view of many First Nations across the country — must be done to address the comprehensive claims policy.

Senator Sibbeston: Our committee has been focused for the last few months on the matter of First Nations elections and how they can be improved. We are in the last days of formulating recommendations as a result of our work. We have been to a number of parts of the country and have heard many people — First Nations, academics and government people.

Under the Indian Act currently, there are provisions for band elections every two years. Provisions also allow community-based election codes to be established. Our recommendation is aimed to make it easier for First Nations to set up their own community codes to deal with elections.

It is certainly hard to change the Indian Act and to get consensus from First Nations from one end of the country to the other. Our recommendations may also propose establishing an electoral commission provision to assist in the election and

Entre autres raisons pour lesquelles cela serait important, nous pouvons songer aux processus de négociation qui sont en cours au pays. Le groupe de traité de l'île de Vancouver a réussi à convaincre la Cour interaméricaine des droits de l'homme, à l'Organisation des États américains, d'entendre ses arguments au sujet de l'inclusion de la propriété privée dans les négociations menées dans le cadre du processus de règlement des revendications globales. À l'heure actuelle, ces questions sont exclues. Je n'utilise peut-être pas les mots qui conviendraient pour exprimer clairement cela, mais j'espère que vous comprenez l'esprit de mon message.

Pour résumer, on considère généralement que la politique sur les revendications globales est en vigueur depuis 1986 et qu'elle n'a pas été adaptée en fonction des progrès ou de l'évolution de la common law. Nous citons l'exemple des revendications particulières pour démontrer que nous déployons des efforts depuis l'époque de feu Frank Calder, de l'arrêt *Calder*, en 1973. Il a fallu 30 années de travail. Un projet de loi modèle a été rédigé en 1987. Votre comité a décidé de réfléchir à tout cela et de déterminer l'orientation à prendre. Le premier ministre a fait progresser les choses avec l'ancien chef national, et nous avons maintenant un tribunal qui, nous l'espérons, commencera bientôt à entendre des causes.

Je propose de prendre exemple sur ce dossier pour voir comment nous pourrions faciliter la négociation de revendications particulières pour qu'elle se déroule beaucoup plus rapidement dans l'esprit récemment manifesté dans le rapport. Le règlement de ces revendications aura d'importantes incidences sur l'économie dans l'ensemble du pays, des incidences extrêmement positives.

Votre comité serait peut-être en mesure de mener ce travail à bien. Je le dis uniquement en raison des succès obtenus grâce à vos travaux passés. Je crois qu'il y a peut-être un parallèle à faire entre l'exercice sur les revendications particulières et le travail qu'il faut accomplir — selon de nombreuses Premières nations au pays — pour réformer la politique sur les revendications globales.

Le sénateur Sibbeston : Notre comité s'intéresse depuis quelques mois aux processus électoraux des Premières nations et à la façon dont nous pouvons les améliorer. Nous en sommes aux dernières étapes de la rédaction de recommandations. Nous avons visité diverses régions du pays et nous avons entendu nombre de témoins — des membres des Premières nations, des universitaires, des représentants du gouvernement.

À l'heure actuelle, certaines dispositions de la Loi sur les Indiens stipulent que les bandes doivent tenir des élections tous les deux ans. Des dispositions permettent en outre l'adoption de codes électoraux communautaires. Notre recommandation serait de faciliter, pour les Premières nations, l'élaboration de ces codes communautaires régissant les élections.

Il est certainement difficile de modifier la Loi sur les Indiens et de faire l'unanimité chez les Premières nations, d'un bout à l'autre du pays. Nous pourrions aussi proposer dans nos recommandations l'instauration d'une disposition qui créerait

appeals process. Is that likely to be supported by your organization and the chiefs you will be meeting in the next while?

Mr. Atleo: The issue you raised seems to be one of the most significant issues most consistently raised by chiefs, particularly those in the two-year electoral cycle. They say it feels like they just get started, then they are back into an election again. Some joke that it is just like the federal government.

Overall, people would be much happier if they could have longer terms so they could actually get work done. Some have moved in that direction. I think the idea would be embraced by First Nations. First Nations have been encouraging the federal government to examine this issue. Some regions have been driving this issue and examining it.

The short answer is that if there is a way to improve how First Nation governments can be supported to function more efficiently, I am certain that would be welcomed. Having said that, I am not sure whether the Assembly of First Nations has tackled it through resolutions in the past. We are anxious to hear the thoughts that have been pulled together to this effect, because we have raised it with the federal Minister of Indian Affairs.

Senator Carstairs: Congratulations, Chief Atleo, on your election. The memories of your grandmother gave me memories of my grandmother. She had 18 children and also placed an extremely large focus on education. Her last child, my mother, became the nurse. That was the generation before your grandmother.

My concern is with the cap. If we are to provide the kind of support for families in child welfare and education that you have suggested, can that be done with the present cap being maintained at 2 per cent a year? This is less than the population growth in your communities.

Mr. Atleo: It is not possible with our current fiscal arrangement. Senator Campbell was bang on. It takes resources and significant investments. I refer to these as being essential services. More bluntly, it is like asking one to choose between food on the table or heat when it is minus 30 degrees. It is an untenable situation when children and their supports are at stake.

First Nations are well aware that the two per cent cap has been there for over a decade, and they raise this on a regular basis with governments and at our assemblies. The cap has had dramatic and debilitating consequences for the ability of First Nations governments to support their people.

We must reflect deeply on that. If we are to advance changes in education, it will take significant investment, and that is just one area. I link it to the residential schools. I am not sure whether

une commission électorale pour appuyer le processus électoral et gérer les appels de résultats d'élections. Est-ce que cela serait favorablement accueilli par votre organisation et par les chefs que vous rencontrerez prochainement?

M. Atleo : La question que vous mentionnez semble extrêmement importante et elle est régulièrement soulevée par les chefs, en particulier ceux dont le régime prévoit des élections tous les deux ans. Ils affirment avoir l'impression d'avoir à peine le temps de se mettre au travail qu'il leur faut déjà procéder à des élections. Certains disent, à la blague, que c'est comme le gouvernement fédéral.

En règle générale, les gens seraient beaucoup plus heureux si les mandats étaient plus longs, parce qu'ils pourraient vraiment accomplir quelque chose. Certains ont pris des dispositions en ce sens. Je crois que l'idée serait très bien accueillie par les Premières nations. Les Premières nations encouragent déjà le gouvernement fédéral à examiner la question. Certaines régions s'intéressent de près à la question et l'étudient.

Bref, si l'on pouvait trouver un moyen de mieux appuyer le fonctionnement des gouvernements des Premières nations, je suis certain que cela serait très bien accueilli. Cela dit, je ne sais pas si l'Assemblée des Premières Nations a adopté des résolutions à ce sujet. Nous sommes impatients de savoir où en est la réflexion dans ce dossier, parce que nous avons évoqué la question devant le ministre fédéral des Affaires indiennes.

Le sénateur Carstairs : Je vous félicite de votre élection, chef Atleo. Ce que vous avez dit de votre grand-mère a éveillé en moi des souvenirs au sujet de ma propre grand-mère. Elle a eu 18 enfants et elle accordait elle aussi énormément d'importance à l'éducation. Son dernier enfant, ma mère, est devenue infirmière. C'était la génération qui a précédé celle de votre grand-mère.

Ce qui me préoccupe, c'est le plafond. Si nous devons fournir le genre de soutien dont vous avez parlé pour les familles en termes de protection de l'enfance et d'éducation, est-ce que cela peut se faire sans modifier le plafond actuel qui est de 2 p. 100 par année? Cela est inférieur à la croissance démographique dans vos collectivités.

M. Atleo : Cela n'est pas possible dans le cadre de notre entente financière actuelle. Le sénateur Campbell avait parfaitement raison. Il faut des ressources et des investissements considérables. J'en parle comme de services essentiels. Disons les choses telles qu'elles sont, c'est un peu comme de demander à quelqu'un de choisir entre mettre de la nourriture sur la table ou chauffer la maison quand il fait -30. C'est une situation insoutenable lorsqu'il s'agit des enfants et de ceux qui s'en occupent.

Les Premières nations savent bien que le plafond de 2 p. 100 a été fixé il y a plus de dix ans et elles soulèvent la question régulièrement auprès des gouvernements et à l'occasion de nos assemblées. Ce plafond a eu des conséquences dramatiques et néfastes sur la capacité qu'ont les gouvernements des Premières nations pour appuyer leur population.

Nous devons bien réfléchir à cela. Si nous voulons faire progresser le dossier de l'éducation, il faudra consentir d'importants investissements, et nous parlons d'un seul secteur.

anyone has quantified the costs of the exercise. To suggest that to continue at the same rate and pace of investment or contribution will get us there without significant changes is unfathomable.

If we look at residential school history, what was the cost and the political will expended to have that happen? What is required going forward? That is why I make the link to education as one example. Child welfare is another example of the need for proper investments to support our families and our children.

I am in full agreement with you. It would be very helpful for the Senate committee to help us to reflect on this and to determine what we need to do to fix these problems.

Senator Carstairs: This is a non-partisan statement because I have heard it from governments of all political stripes: money is not everything. The reality is that when Aboriginal children have less money spent on their education than non-Aboriginal children, they suffer from a lack of quality education.

One only needs to reflect on the number of parents across this country who are putting their children into private schools. They are willing to pay thousands of dollars more. You have to conclude, therefore, that they think there is a better quality of education attained through these additional dollars being spent on their children's education. They cannot all be wrong.

If we do not put more money into the education of Aboriginal children, will we not continue to have more child welfare problems, more child health problems and more problems with our judicial system?

Mr. Atleo: I think there is a direct correlation. We have made submissions to the Department of Finance about fair fiscal funding arrangements. I have begun early in my work as national chief to reach out to civil society, school districts, school boards, teachers' associations, student associations, foundations, non-profits, non-governmental organizations and to Canadians in general. We are expressing to them strongly that none of us, on our own, created these conditions.

I know that when someone understands there are children in Northern Manitoba who have not gone to school for two years, it tears at all of our hearts. I will quote my late grandmother on education. She said, "I am a fighter. I raised my kids to be fighters. We do not need to fight our fights with our fists any longer. We fight them with education." That is a legacy she left me and our family. It is one that your family shares. It is a value that many share.

We are falling woefully short currently in supporting individuals and matching their potential with opportunity. At this time in our history, we need to build on the spirit of the apology the Prime Minister offered. This belongs not only to

Je fais un lien avec l'épisode des pensionnats. Je ne sais pas si quelqu'un a calculé les coûts de l'exercice. Il est impensable que l'on puisse espérer continuer au même rythme en termes d'investissement ou de contribution et arriver au but sans devoir faire de grands changements.

Pensons un peu au dossier des pensionnats. Quels ont été les coûts et quelle volonté politique a-t-il fallu faire jouer pour que cela se fasse? Que devons-nous avoir pour pouvoir aller de l'avant? C'est pourquoi je fais le lien avec l'éducation, par exemple. Le bien-être des enfants est un autre dossier où il faut des investissements adéquats pour appuyer nos familles et nos enfants.

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il serait très utile que le comité sénatorial nous aide à faire valoir ce point et à déterminer ce qu'il nous faut faire pour régler ces problèmes.

Le sénateur Carstairs : Je ne fais pas d'affirmation partisane, car je l'ai entendu dire par des gouvernements de toutes les allégeances politiques : l'argent ne suffit pas. La réalité, c'est que lorsque l'on consacre moins d'argent à l'éducation des enfants autochtones qu'à celle des enfants non autochtones, on leur offre une éducation de moindre qualité.

Il suffit de penser aux nombreux parents qui, dans notre pays, envoient leurs enfants dans des écoles privées. Ils sont prêts à payer des milliers de dollars de plus. Il faut donc conclure qu'ils pensent que cet argent leur permet d'offrir une éducation de meilleure qualité à leurs enfants. Ils ne peuvent pas tous avoir tort.

Si nous n'investissons pas plus dans l'éducation des enfants autochtones, est-ce que nous ne risquons pas de perpétuer les problèmes qui touchent le bien-être des enfants, les problèmes de santé des enfants et les problèmes au sein de notre système juridique?

M. Atleo : Je crois qu'il y a un lien direct. Nous avons fait des démarches auprès du ministère des Finances pour obtenir des ententes financières équitables. Dès mon arrivée au poste de chef national, je me suis efforcé de rejoindre la société civile, les districts scolaires, les commissions scolaires, les associations d'enseignants, les associations d'étudiants, les fondations, les organisations sans but lucratif, les organisations non gouvernementales et les Canadiens en général. Nous essayons de leur faire comprendre sans équivoque que personne d'entre nous, à lui seul, n'a créé ces conditions.

Je sais bien que lorsque quelqu'un apprend qu'il y a dans le nord du Manitoba des enfants qui ne vont pas à l'école depuis deux ans, cela lui brise le cœur. Je vais citer ma défunte grand-mère qui disait, au sujet de l'éducation, « Je suis une bagarreuse. J'ai élevé mes enfants pour qu'ils soient des bagarreurs. Nous n'avons plus à nous battre à coups de poing, nous pouvons combattre avec l'éducation. » C'est l'héritage qu'elle nous a laissé, à moi et à ma famille. C'est un héritage que votre famille partage. C'est une valeur que nous sommes nombreux à partager.

Nous n'en faisons vraiment pas assez actuellement pour appuyer les individus et leur offrir des occasions valables de développer leurs talents. À cette étape de notre histoire, il nous faut nous appuyer sur l'esprit dans lequel le premier ministre a

government but to the country and to all jurisdictions as well. We need to reach out to civil society to say, "Walk with us. Ensure that kids have books."

The Lieutenant Governor of British Columbia, Steven Point, has an initiative on literacy. Many important initiatives are out there. It is time that we seek to mobilize all the resources that this country has to bear to ensure that every child and every person in our communities has access to that opportunity for success in life.

I could not agree with you more.

Senator Merchant: Chief, welcome and congratulations on your election.

A moment ago you said, "Come and walk with us." I think there is a chasm and a lack of understanding about what it is like to walk in your shoes. I want to go back to some of the changes that have been made to our judicial system.

I do not think we understand how difficult remand time is for your people. It is very hard for First Nations people to get bail because they do not own anything. You live in a nice house but you do not own it. I do not think that Canadians understand the disproportionate difficulty that creates for you, as well as with mandatory minimum sentences and so on.

Could you give us a picture of how these things affect your community? Is there something we can do together? Can we work with you to educate the Canadian public a little bit?

The residential school situation has given people a window into what happened in residential schools, and it took a long time. These are not simple problems to solve.

How do you feel about these changes? How are they affecting your people, and what we can do to help Canadians understand why this falls on you unfairly?

Mr. Atleo: I appreciate particularly the reference to challenges in the justice system. You mentioned remand time and the inability of people to pay bail costs. That touches not just on justice but on deep poverty.

We begin to have a conversation that begins with justice, but then links to the economy. A conversation about economy then links to education. I am speaking not only of educating First Nations for success in life, but education that speaks to reducing or eliminating the deep gap of misunderstanding between peoples and cultures. This is the notion that was so famously stated recently: We are all treaty people. If you come from an area that is draped with a treaty that was signed over the course of history and you are a new immigrant to Canada and settle there or if your family has been there five generations, you are also a treaty person.

offre ses excuses. C'est un devoir non seulement pour le gouvernement mais aussi pour tout le pays et toutes les compétences. Nous devons bien faire comprendre à la société civile que nous voulons conjuguer nos forces pour que les enfants aient des livres.

Le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, Steven Point, a lancé une initiative de littératie. De nombreuses initiatives importantes ont été mises sur pied. Il est temps d'essayer de mobiliser toutes les ressources de notre pays pour que chaque enfant, chaque membre de nos collectivités, ait la possibilité de réussir dans la vie.

Je suis parfaitement d'accord avec vous.

Le sénateur Merchant : Chef, soyez le bienvenu, et félicitation pour votre élection.

Il y a un instant vous avez dit qu'il fallait conjuguer nos forces. Je crois qu'il y a un abîme, une grande incompréhension au sujet de votre situation. J'aimerais revenir sur certains des changements qui ont été apportés à notre système judiciaire.

Je pense que nous ne comprenons pas à quel point la détention est difficile pour les membres de vos peuples. Il est très difficile, pour les membres des Premières nations, d'être libéré sous caution, parce qu'ils ne possèdent rien. Vous vivez peut-être dans une belle maison, mais vous n'en êtes pas propriétaire. Je ne pense pas que les Canadiens comprennent l'énorme difficulté que cela représente pour vous, tout comme les peines minimales obligatoires, et cetera.

Pourriez-vous nous expliquer comment ces éléments touchent votre communauté? Est-ce que nous pouvons faire quelque chose ensemble? Pouvons-nous collaborer avec vous pour informer un peu mieux la population canadienne?

L'affaire des pensionnats indiens a donné aux gens une petite idée de ce qui s'est passé dans ces pensionnats, et il a fallu bien du temps. Ce ne sont pas des problèmes faciles à régler.

Que pensez-vous de ces changements? Comment est-ce que cela touche votre peuple, et qu'est-ce que nous pouvons faire pour aider les Canadiens à comprendre pourquoi ce problème vous affecte si lourdement?

M. Atleo : Je suis particulièrement sensible à la mention des difficultés que nous éprouvons dans le système juridique. Vous avez parlé des périodes de détention et du fait que les gens sont incapables de verser une caution. Cela n'est pas dû uniquement au système judiciaire, mais aussi à une immense pauvreté.

Nous commençons par parler de justice, et cela nous amène immédiatement à l'économie. Une conversation sur l'économie nous mène à l'éducation. Je parle non seulement d'éduquer les Premières nations pour leur permettre de réussir dans la vie, mais d'offrir une éducation qui réduira ou éliminera l'immense fossé de l'incompréhension entre les peuples et les cultures. C'est une notion qui a été très bien exprimée récemment : nous sommes tous signataires de traités. Que vous veniez d'une région visée par un traité historique, que vous soyez un nouvel arrivant qui s'établit au Canada ou que votre famille soit ici depuis cinq générations, vous aussi vous êtes visé par un traité.

What does that mean to us as a country now? I can point to Saskatchewan as having done some very important work. Saskatchewan has a treaty commissioner and now incorporates the issues of the treaty into the school curriculum. My interest would be to see that happen throughout the entire country.

Most conflicts around the world are based on a deep misunderstanding between peoples. In our own backyard we can build on the sentiment that our ancestors had about mutual respect, recognition and understanding. That is the key that has been missing. When understanding increases about the challenges, the heart is there, people care, and then we are in a better position to respond.

It is when we only cut across the very top layer of an issue and not take the time to drill deeply that we sometimes miss it. Then it becomes about conflict. Where else is there to go except to rise up and go to the courts? Some First Nations take to direct action on the ground if that deep sense of understanding is not facilitated.

I know you spoke about the justice system specifically, and it links back to Senator Campbell's point. Work needs to be done, and there are others who are experts in that area. That backs into areas like education for our people as well as education more broadly.

I am reaching out to the presidents of universities, colleges and the education system as a whole to ask them to share the responsibility for ensuring that we facilitate mutual understanding about this issue in this country.

I have met many recent graduates of institutions of higher learning who had never heard of conversations about treaties or residential schools. How can we expect, as a society, to overcome these deep chasms of misunderstanding that erupt in conflict like in places like Ontario, Caledonia and Oka? We are bound to repeat that pattern of conflict if we do not do something about this deep misunderstanding.

This impacts the people faced with the justice system; they are in that cycle. We are not supporting them to break that cycle as a society. I know that is a long answer, but it does back into prevention as well as education.

Senator Stewart Olsen: Thank you for coming.

Please forgive me; I am new to this. I am wondering about your role and how you get things done. I do not want to take up too much of the committee's time on this, but I want to hear how you integrate your role with the actual grassroots Aboriginal population.

Mr. Atleo: That is a very good question. Thank you. My role is to be an advocate. Looking at the international level, nation states come together at the United Nations and they work together to identify ways forward where there is mutual interest.

Qu'est-ce que cela signifie pour notre pays, aujourd'hui? Je peux faire valoir le cas de la Saskatchewan, qui a accompli un très important travail. La Saskatchewan a un commissaire aux traités et elle a intégré les questions relatives aux traités dans le programme scolaire. J'aimerais bien que cela se produise dans tout le pays.

La plupart des conflits dans le monde sont fondés sur une profonde incompréhension entre les peuples. Ici même, dans notre pays, nous pouvons nous appuyer sur le sentiment que nos ancêtres se respectaient mutuellement, qu'ils se reconnaissaient et se comprenaient. C'est la clé que nous avons perdue. Lorsque nous comprenons mieux les défis, nous mettons du cœur à les relever, nous voulons aider, nous pouvons mieux réagir.

C'est lorsque nous nous contentons d'examiner superficiellement une question, sans prendre le temps d'aller en profondeur, que nous manquons de perspective. Les choses s'enveniment. Quel autre recours avons-nous que de recourir aux tribunaux? Certaines Premières nations posent des gestes directement, sur le terrain, si elles ont l'impression qu'on ne comprend pas vraiment la situation.

Je sais que vous parliez du système juridique, et cela me ramène à ce que disait le sénateur Campbell. Il faut faire des efforts, et il y a des spécialistes du domaine. Cela nous ramène à des domaines comme l'éducation de nos membres et l'éducation en général.

Je tends la main aux présidents des universités et des collèges, aux responsables du système d'éducation dans son ensemble, je leur demande d'assumer leur part des responsabilités pour favoriser la compréhension mutuelle face à ce problème dans notre pays.

J'ai rencontré bien des nouveaux diplômés d'établissements d'enseignement supérieur qui n'avaient jamais entendu parler des traités ni des pensionnats indiens. Comment pouvons-nous penser, comme société, que nous comblerons les abîmes d'incompréhension où naissent les conflits dans des régions comme l'Ontario, à Caledonia, à Oka? Nous sommes condamnés à toujours retomber dans le conflit si nous ne faisons rien pour corriger cette incompréhension profonde.

Cela touche les personnes qui ont affaire au système juridique; elles sont prises dans un cercle vicieux. La société ne les aide pas à briser ce cercle. Je sais que ma réponse est longue, mais elle nous ramène à la prévention et à l'éducation.

Le sénateur Stewart Olsen : Merci d'être venu.

Vous me pardonnez, je suis nouvellement nommée à ce comité. Je me demande quel est votre rôle et comment vous faites les choses. Je ne veux pas trop monopoliser le temps du comité pour cela, mais j'aimerais savoir comment vous intégrez votre rôle avec la base, les membres des groupes autochtones.

M. Atleo : C'est une excellente question. Merci. Mon rôle consiste à défendre des intérêts. Au niveau international, les États nations se rassemblent aux Nations Unies et ils travaillent ensemble pour définir des façons de progresser dans l'intérêt de tous.

First Nations do the same thing. Through the Assembly of First Nations they gather together. We have national assemblies where the chiefs, as the political leaders, will take political decisions about where they want to see their governments go.

To touch on your question as well about involvement and inclusiveness, it is a core value of the more than 600 First Nations across the country. First Nation governments operate and act in that manner. The premise of inclusiveness in decision making is deeply embedded in traditional values, which the very constitutions of Canada and the United States were based on. Groups like the Iroquois Confederacy are noted for contributing to those thoughts. Inclusiveness is an important core value.

This coming week we are holding assembly on Tuesday, Wednesday and Thursday. The evening of Monday, December 7, I want to invite you all to a parliamentary reception for parliamentarians and senators to come together with First Nation leaders and community members. This is a prelude to the three-day assembly. Monday, during the day, we are having a deep caucus discussion that is open not only to First Nations leaders but to grassroots community members to talk about education, climate change, water, the Canadian Human Rights Act and health. That is on Monday before we begin our actual assembly.

Our assembly is Tuesday, Wednesday and Thursday. We will be talking about First Nation-Crown relations. We will have a similar structure where we will talk about education, the economy and climate change within the notion of treaties and the treaty relationship, Aboriginal title and rights negotiations, as well as modern-day treaty agreement implementation.

First Nations will be invited to gather into these caucus discussions. Governments will then take decisions through resolution. They provide direction to our 10-member national executive, of which I am the 11th member. Then our responsibility is to advocate on behalf of — not get in between — the government-to-government relationship. First Nation governments do see themselves as rightfully having a First-Nations-to-government relationship.

Senator Stewart Olsen: Who funds you? Do the First Nations fund your organization for advocacy?

Mr. Atleo: The federal government funds the work of the Assembly of First Nations through various federal departments, particularly Indian and Northern Affairs Canada.

Senator Stewart Olsen: In your advocacy, how do you measure your successes or re-examine your work? Your key themes are huge. There is an enormous amount of work to be done. I certainly recognize that. I am concerned because it is so broad. How do you manage to achieve success with such a broad plan or key themes?

Les Premières nations font la même chose. Par l'entremise de l'Assemblée des Premières Nations, elles se réunissent. Nous avons des assemblées nationales où les chefs, nos dirigeants politiques, prennent des décisions politiques au sujet de ce qu'ils veulent que leurs gouvernements fassent.

Quant à la participation et à l'inclusion, ce sont des valeurs fondamentales pour les quelque 600 Premières nations du pays. Les gouvernements des Premières nations fonctionnent et agissent de cette manière. L'inclusivité est la prémisse du processus décisionnel, c'est une valeur traditionnelle profondément ancrée, qui fonde même les constitutions du Canada et des États-Unis. On sait bien que des groupes comme la Confédération iroquoise ont contribué à l'avènement de cette philosophie. L'inclusivité est une valeur fondamentale importante.

La semaine prochaine, nous tiendrons notre assemblée les mardi, mercredi et jeudi. Le soir du lundi 7 décembre, je vous invite tous à une réception offerte aux députés et sénateurs, où vous pourrez rencontrer des dirigeants des Premières nations et des membres de la communauté. Cette soirée est un préambule à notre assemblée de trois jours. Lundi, pendant la journée, nous aurons une discussion du caucus qui est ouverte non seulement aux dirigeants des Premières nations mais aussi à la base, aux membres des collectivités. Nous y parlerons d'éducation, de changement climatique, d'eau, de la Loi canadienne sur les droits de la personne ainsi que de santé. Cela se passe lundi, avant l'ouverture de l'assemblée proprement dite.

Notre assemblée a lieu les mardi, mercredi et jeudi. Nous traiterons des relations entre les Premières nations et la Couronne. Nous adopterons une structure similaire pour discuter d'éducation, d'économie et de changement climatique dans le contexte des traités et des relations découlant des traités, de droits autochtones et de la négociation des droits ainsi que de la mise en œuvre des traités contemporains.

Les Premières nations seront invitées à participer à ces discussions du caucus. Les gouvernements prendront ensuite des décisions, sous forme de résolutions. Ils donneront des instructions à notre comité exécutif national, qui est formé de 10 membres à part moi, qui en suis le 11^e. Notre responsabilité sera ensuite de promouvoir la relation de gouvernement à gouvernement — et non pas d'y intervenir. Les gouvernements des Premières nations considèrent qu'ils ont des relations de gouvernement à gouvernement.

Le sénateur Stewart Olsen : Qui vous finance? Est-ce que les Premières nations financent votre organisation de promotion?

M. Atleo : Le gouvernement fédéral finance l'activité de l'Assemblée des Premières Nations par l'entremise de divers ministères, en particulier Affaires indiennes et du Nord Canada.

Le sénateur Stewart Olsen : Dans le cadre de vos activités de promotion, comment pouvez-vous mesurer votre succès ou rajuster le tir? Vos principaux thèmes ont une immense portée. Il y a une énorme quantité de travail à accomplir. J'en suis bien consciente. Je m'inquiète parce que tout cela est si vaste. Comment pouvez-vous réussir avec un plan si général, des grands thèmes si importants?

Mr. Atleo: The chiefs will be discussing that among themselves next week. For example, regarding the earlier point about funding and the cap that exists, the First Nations are pursuing addressing the fiscal transfer.

We have raised improvements in education as a key area. More than 60 schools are needed in communities right now.

Senator Stewart Olsen: Essentially, at your assembly, the chiefs would point out the most important things they see that need to be addressed, and then you would bring that forward; is that correct?

Mr. Atleo: That is right. In essence, we become a facilitative or coordinating organization. The chiefs come together with areas they have a particular focus and attention on. They give us instructions to carry out the work.

As I said at the outset, with issues such as education, this is really about us finding ways together to design and articulate what success must look like. I am suggesting that we smash the status quo on two fronts. We have been lurching from conflict to conflict for generations. Our courts are flooded across the country at every level, based on a relationship that is very poor; the sense of mistrust runs deep.

I think this committee can play an important role in facilitating truly working together to achieve successful results in areas like education and child welfare, for example.

Senator Stewart Olsen: Thank you for your answers to my questions. You have clarified things quite a bit for me.

Senator Lovelace Nicholas: I want to congratulate you, as well.

Do you feel the government is fulfilling its responsibility to First Nations?

Mr. Atleo: We have a long way to go. We begin with talking together about what success means. I do not think that has happened over the course of history like it should have. I think it is time. There has always been an intention to have a close relationship. That is what the ancestors described when they wrote the treaties. A treaty is not something you sign and then walk away from. It is really a relationship.

We are seeking that good relationship, so we jointly decide or define what we need to be doing collectively. First Nation governments have a responsibility, as do the federal and other governments. We have Aboriginal title and treaty rights. However, I would use the correlation over in the labour relations area where there are agreements in place between people. There are dispute resolutions and the lawyers have worked it over. It is very clear, but the relationship still breaks down. You end up with lockouts and strikes.

I use the correlation of the treaty relationship. We have yet to really talk jointly about what that means and how it should be articulated and what success means. Therefore, it should not come as a surprise when frustration erupts based on a not-shared

M. Atleo : Les chefs discuteront entre eux la semaine prochaine. Par exemple, au sujet de ce que nous disions précédemment sur le financement et le plafond, les Premières nations essaient de trouver une solution au problème des transferts financiers.

Nous considérons comme une priorité les améliorations à apporter dans le domaine de l'éducation. Nos collectivités ont besoin de plus de 60 écoles, à l'heure actuelle.

Le sénateur Stewart Olsen : Essentiellement, dans le cadre de votre assemblée, les chefs détermineront les questions qu'il faut, selon eux, régler en priorité, puis vous interviendrez. Est-ce bien cela?

M. Atleo : C'est exact. Essentiellement, nous sommes une organisation de facilitation et de coordination. Les chefs se réunissent et attirent notre attention sur certains points. Ils nous donnent des instructions pour exécuter le travail.

Comme je l'ai dit au début, dans des dossiers comme l'éducation il s'agit essentiellement de trouver ensemble des moyens de concevoir et d'articuler ce qui constitue la réussite. Je propose d'écarter le statu quo sur deux fronts. Depuis des générations, nous vivons de conflit en conflit. Les tribunaux de tout le pays sont débordés, à tous les niveaux, en raison d'une relation qui est extrêmement tendue, d'un sentiment de méfiance profonde.

Je crois que votre comité peut jouer un rôle important pour faciliter une véritable collaboration, afin d'obtenir des résultats dans des domaines comme l'éducation et le bien-être des enfants, par exemple.

Le sénateur Stewart Olsen : Merci d'avoir répondu à mes questions. Vous avez bien éclairé ma lanterne.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je tiens à vous féliciter, moi aussi.

Croyez-vous que le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités envers les Premières nations?

M. Atleo : Il s'en faut de beaucoup. Nous commençons par parler de la signification du terme « réussite ». Je ne crois pas que cela ait été fait adéquatement par le passé. Je crois que le temps est venu. Nous avons toujours eu l'intention de tisser des relations étroites. C'est ce que les ancêtres ont décrit dans les textes des traités. Un traité, ce n'est pas quelque chose que vous signez puis que vous oubliez. C'est vraiment une relation.

Nous essayons d'établir cette relation cordiale pour pouvoir décider ou définir ensemble ce qu'il nous faut faire collectivement. Les gouvernements des Premières nations ont une responsabilité, tout comme le gouvernement fédéral et les autres gouvernements. Nous avons des droits ancestraux et des droits issus de traités. Toutefois, je ferais une comparaison avec les relations de travail, quand il y a des ententes en place entre les intéressés. Il existe des mécanismes de règlement des différends, et les avocats les ont bien étudiés. Tout est clair, mais la relation peut encore se détériorer, et vous avez alors des lock-out et des grèves.

J'applique cette comparaison à la relation découlant d'un traité. Il nous faut encore discuter honnêtement de ce que cela signifie, de la façon dont il faudrait procéder et de ce qui constitue la réussite. En conséquence, on ne saurait s'étonner de la

understanding of what success means and whether enough is being done on the part of governments. As we sit here, there are places on the landscape where people are blocking logging roads and where grave sites have been desecrated.

I talked to a chief two days ago who told me about living between two dams. The dams are used obviously to provide power. Then the ancestors' bodies float to the surface of the lake that has been flooded.

It comes back to the earlier points about that deep chasm in understanding what constitutes success. We have so much further to go in this country. Are we making progress on the long journey? I would suggest we are.

I know that when my father was pursuing his doctorate degree there were a handful of Aboriginal people in post-secondary education. We hit a peak in 2007 of close to 30,000 Aboriginal people in post-secondary education. Since 2007 to 2009, it has begun to drop. With our population going up, any kind of drop in education is a cause for deep concern.

I suggest that we have to focus on what will make some of the biggest shifts or improvements to the quality of life of First Nations peoples in this country. It suggests to me strongly that we have a long way to go. I think that is in part what we are talking about here: What can we now do at this point in history?

However, finally, we need to revisit the rate and pace of change in First Nations peoples' lives. Are we okay with the little incremental pieces we have been doing over the course of history, driven by changes that have been happening in the courts, or is this country prepared to make a fundamental shift in its relationship with First Nations, to say it is not okay that we have over 500 missing Aboriginal and murdered women in this country? It is not okay that the courts are flooded. It is not okay that we have more children in care now than at the time of the residential schools.

We say that these things are complex, but we have lots of bodies of work that give us the strong sense that we know how to achieve change. It requires the will of this country to embrace that this is a top priority for the country.

Senator Lovelace Nicholas: Do you feel that would be a quick solution to the problems First Nations people are having in their communities?

Mr. Atleo: Could you repeat the question?

Senator Lovelace Nicholas: Do you feel the relationship between the governments and First Nations people is a solution to help minimize the Third World conditions the First Nations people live in?

frustration que provoque la mésentente au sujet des critères de réussite et du caractère suffisant des efforts déployés par les gouvernements. Pendant que nous discutons ici, il y a des gens qui bloquent des routes et des sépultures qui sont profanées.

Il y a deux jours, je parlais à un chef qui m'a expliqué ce que c'était que de vivre entre deux barrages. Les barrages servent évidemment à produire de l'énergie. Les dépouilles des ancêtres finissent par remonter à la surface des lacs formés par les inondations.

Cela nous ramène à ce que nous disions précédemment au sujet de la profonde incapacité à s'entendre sur le sens du terme « réussite ». Il reste encore beaucoup à faire dans notre pays, mais peut-on dire que nous progressons? Je le pense.

Je sais que quand mon père était étudiant au doctorat, il y avait à peine une poignée d'Autochtones dans le réseau d'éducation postsecondaire. Nous avons atteint un sommet en 2007, avec près de 30 000 Autochtones inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire. Depuis, entre 2007 et 2009, les chiffres ont commencé à baisser. Notre population augmente, et toute diminution des taux de scolarisation suscite une profonde inquiétude.

Selon moi, nous devons faire porter notre attention sur ce qui produira certains des plus importants changements ou améliorations de la qualité de vie des membres des Premières nations dans notre pays. Il me semble que nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. Je pense que c'est en partie ce dont nous parlons ici : que pouvons-nous faire maintenant, à cette étape de notre histoire?

Toutefois, et finalement, il nous faut revoir le taux et le rythme des changements qui surviennent dans la vie des membres des Premières nations. Est-ce que nous sommes satisfaits de ces petites améliorations que nous apportons au fil du temps, à la suite des affaires qui sont portées devant les tribunaux, ou est-ce que notre pays est prêt à modifier de fond en comble sa relation avec les Premières nations, à déclarer qu'il est inacceptable que plus de 500 femmes autochtones aient disparu ou aient été assassinées dans notre pays? Il est inacceptable que les tribunaux soient débordés. Il est inacceptable que nous ayons plus d'enfants pris en charge aujourd'hui qu'à l'époque des pensionnats indiens.

Il s'agit certes de questions complexes, mais un vaste corpus d'études nous porte à croire que nous savons déjà comment faire changer les choses. Il faut que notre pays soit disposé à reconnaître qu'il s'agit là d'une priorité absolue.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Pensez-vous que cela constituerait une solution rapide aux problèmes qui touchent les collectivités des Premières nations?

M. Atleo : Est-ce que vous pourriez répéter la question?

Le sénateur Lovelace Nicholas : Pensez-vous que la relation entre les gouvernements et les membres des Premières nations constitue une solution pour améliorer les conditions tiers-mondistes dans lesquelles vivent les membres des Premières nations?

Mr. Atleo: I think the recognition is what begins the process of addressing it. If we accept that it is indeed the challenge we have, that, in Canada, which rightfully has a good reputation protecting and standing up for human rights around the world, we have these challenges at home, and if we embrace that, I am confident in my heart that we can achieve the kinds of significant changes that are required.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you.

Senator Hubley: Welcome, Mr. Atleo. You mentioned the Indian Act and removing barriers in relation to this study that we have been doing on governance. Would you elaborate for us on that?

I would like your views on the Indian Act. Is it playing the necessary role to do what we think it should be doing and what you think it should be doing? Then I would also like to have your comment on the department of Indian and Northern Affairs Canada.

Mr. Atleo: In terms of a comment, I have had a number of meetings and very good conversations with Minister Strahl, his officials and the department about sentiments similar to what we are discussing here, about shifting our working relationship from one of protracted conflict to looking for ways to work together as we did with the Specific Claims Tribunal Act.

That also resulted in a political accord signed between the former national chief and the federal government. As the new national chief, I have a responsibility to continue to work to give effect to that accord. One topic within that accord is the issue of treaties and the treaty relationship, for example. Early in my work, we have had early positive conversations about seeking ways to work jointly. The minister has accepted our invitation to come to the special chiefs' assembly next week.

In response to an earlier question about how we do our work, the pattern over the course of history is that we have largely been reacting to legislative initiatives that First Nations feel strongly have not included them, nor reflected nor respected their treaty rights or Aboriginal title rights.

I need to circle back to your other question.

Senator Hubley: You had suggested removing barriers.

Mr. Atleo: Your work that is coming on elections is one such example.

We all must remember and remind ourselves that the Indian Act was imposed on First Nations. It constitutes a reality of our lives now and is the principle instrument, by and large, through which we have been defining and describing our relationship with the federal government. As the Senate and others are hearing, many First Nations are suggesting that we need either to replace it or to get rid of it and redefine our relationships based on the notion of the treaties, which was a nation-to-nation relationship.

M. Atleo : Je pense que la reconnaissance marquera le début du processus qui nous permettra de régler les problèmes. Si nous acceptons que cela constitue bel et bien le défi qu'il nous faut relever, le fait qu'au Canada, un pays qui, à juste titre, a la réputation de protéger et de défendre les droits de la personne dans le monde, nous éprouvons ces problèmes, et si nous le reconnaissons, j'ai bon espoir que nous pourrions concrétiser le genre de changements considérables qui s'imposent.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Merci.

Le sénateur Hubley : Soyez le bienvenu, monsieur Atleo. Vous avez parlé de la Loi sur les Indiens et de l'élimination des obstacles, vous avez fait allusion à cette étude que nous avons menée sur la gouvernance. Est-ce que vous pourriez développer un peu ce sujet?

J'aimerais savoir ce que vous pensez de la Loi sur les Indiens. Est-ce qu'elle joue un rôle nécessaire et fait ce que nous croyons qu'il faut faire et ce que vous croyez qu'il faut faire? J'aimerais aussi entendre ce que vous avez à dire au sujet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

M. Atleo : À cet égard, j'ai participé à un certain nombre de réunions et j'ai eu d'excellents échanges avec le ministre Strahl, ses représentants et le ministère au sujet de réflexions semblables à ce dont nous parlons ici, au sujet de la modification de notre relation de travail, pour passer des conflits interminables à la recherche de façons de collaborer, comme nous l'avons fait dans le cas de la Loi sur le Tribunal des revendications particulières.

Cela a également donné lieu à un accord politique entre l'ancien chef national et le gouvernement fédéral. À titre de nouveau chef national, je suis tenu de poursuivre le travail et de mettre cet accord en œuvre. Cet accord porte entre autres sur la question des traités et la relation découlant des traités. Dès le début de mon mandat, nous avons eu de bonnes conversations pour trouver des moyens de travailler de concert. Le ministre a accepté notre invitation de venir à l'assemblée extraordinaire des chefs, la semaine prochaine.

En réponse à une question antérieure sur la façon dont nous travaillons, je peux dire que par le passé, tout au long de notre histoire, nous avons dans une large mesure réagi à des initiatives législatives dont les Premières nations se sentaient parfaitement exclues et qui ne reflétaient ni ne respectaient les droits issus des traités et les droits ancestraux.

J'aimerais revenir à votre autre question.

Le sénateur Hubley : Vous avez parlé d'éliminer les obstacles.

M. Atleo : Les travaux qui s'achèvent, au sujet des élections, sont un bon exemple.

Il ne faut pas oublier que la Loi sur les Indiens a été imposée aux Premières nations. Elle constitue une réalité dans nos vies aujourd'hui, et c'est pour ainsi dire le principal instrument que nous avons utilisé pour définir et décrire notre relation avec le gouvernement fédéral. Comme nous l'expliquons maintenant au Sénat et à d'autres, de nombreuses Premières nations croient qu'il faut remplacer ou éliminer cette loi et redéfinir notre relation sur la base de la notion de traité, c'est-à-dire une relation de nation à

When we begin to talk about status or non-status, we are not talking about citizenship that should be defined and described by First Nations, and it is not a nation-to-nation relationship.

We are talking about a parallel conversation, are we not, about removing barriers to an instrument that none of us created and poses all sorts of problems but is the principal way First Nations and the federal government interact. I feel that in our work together, we need to examine not only how to remove the barriers but, in the long run, how to remove the Indian Act entirely. But what do you replace it with? That is where we are at right now at this juncture in history, asking ourselves those questions. First Nations will be contemplating that as well in their upcoming conversations.

Senator Hubley: I want to repeat nation-to-nation, if the Indian Act slides in there somewhere between that nation-to-nation or nation-to-federal government, which means Indian Act.

Mr. Atleo: There are two parts. First, the Indian Act constitutes or places many barriers to First Nation success. It has become part of how we define our talk about nation-to-nation. In fact, the Indian Act as an instrument is unilateral; it is not nation-to-nation in that respect. It was imposed externally, which is not nation-to-nation, and, by and large, it continues to be reformed on a unilateral basis; that is how First Nations have received changes made to it.

It causes major problems for everyone, but we continue to do our best to wrestle with this concurrent exercise of what we do with an instrument that we have all inherited that has these problems and barriers. What is our longer-term vision of where we want to go? We need to look at what the original treaty relationship described, that nation-to-nation relationship. That is the lens through which First Nations arrive at this discussion. We need to move back towards that nation-to-nation relationship.

Senator Dyck: Welcome and congratulations, National Chief Atleo. I apologize that I was late, but I had another committee meeting before this doing clause-by-clause consideration of a bill, so I could not leave.

My question is about education. I am delighted to hear that education occupies a big part of your mandate. You noted that the First Nation population is young and growing. We have known for some time that education is important to the success of the individual as well as the family group and society at large.

In terms of education for First Nations, considering the age group, do you see specific opportunities there? For instance, would you, in your work, focus mainly on children in elementary or secondary school as opposed to the focus that we have been

nation. Lorsque nous commençons à parler d'Indiens inscrits ou non inscrits, nous ne parlons pas d'une citoyenneté qui a été définie et décrite par les Premières nations, et nous ne vivons pas une relation de nation à nation.

Nous participons à une conversation en parallèle, n'est-ce pas, sur l'élimination d'obstacles liés à un instrument qu'aucun d'entre nous n'a créé et qui comporte toutes sortes de problèmes mais qui demeure le principal vecteur d'interaction entre les Premières nations et le gouvernement fédéral. Je crois que, dans le cadre de notre collaboration, nous devons examiner la façon non seulement d'éliminer des obstacles mais, à long terme, d'abolir purement et simplement la Loi sur les Indiens. Mais par quoi allons-nous la remplacer? Nous en sommes maintenant à ce point, à cette étape de notre histoire. Nous nous posons ces questions. Les Premières nations examineront également le problème au cours des conversations de la semaine prochaine.

Le sénateur Hubley : Je veux revenir à la notion de nation à nation, si la Loi sur les Indiens s'inscrit quelque part dans tout cela, dans la relation de nation à nation ou entre la nation et le gouvernement fédéral, ce qui revient à dire la Loi sur les Indiens.

M. Atleo : Il y a deux volets. Premièrement, la Loi sur les Indiens soulève ou crée de nombreux obstacles à la réussite des Premières nations. Elle fait partie intégrante de notre discours concernant la relation de nation à nation. En réalité, la Loi sur les Indiens est un instrument unilatéral; elle ne prévoit pas une relation entre nations. Elle a été imposée de l'extérieur, ce qui va à l'encontre du concept de relation de nation à nation. Aujourd'hui encore, elle est généralement modifiée de façon unilatérale, et c'est ainsi que les Premières nations ont perçu les changements qui y ont été apportés.

Elle crée de graves problèmes à tous, mais nous continuons de faire de notre mieux pour poursuivre l'exercice en cours et décider de ce qu'il convient de faire d'un instrument dont nous avons tous hérité et qui comporte ces problèmes et ces obstacles. Quelle est notre vision à long terme, qu'est-ce que nous voulons faire? Il nous faut examiner la relation originale décrite dans les traités, la relation de nation à nation. C'est l'optique que les Premières nations veulent adopter pour la discussion. Il nous faut revenir à cette relation de nation à nation.

Le sénateur Dyck : Bienvenue, et félicitations, chef Atleo. Pardonnez-moi mon retard, j'assistais à la réunion d'un autre comité. Nous examinons un projet de loi article par article, et je ne pouvais donc pas m'esquiver.

Ma question porte sur l'éducation. Je suis heureux de vous entendre dire que l'éducation est un important volet de votre mandat. Vous avez mentionné que la population des Premières nations était jeune et en pleine croissance. Nous savons depuis quelque temps déjà que l'éducation est importante pour la réussite des individus, des familles et de la société dans son ensemble.

En termes d'éducation des Premières nations, compte tenu de la démographie, pensez-vous qu'il y a des occasions précises qu'il faut saisir? Dans le cadre de votre travail, par exemple, est-ce que vous faites porter votre attention principalement sur les enfants

maintaining on post-secondary education, or should we be focusing on them all because it is such an important issue that we need every one of them to have the highest level of education possible?

Mr. Atleo: I feel strongly about this issue on two fronts. First, the residential school legacies sought, whether intentionally or not, to impede generations in terms of success in education. In that respect, if we focus only on one segment of the demographic or population, someone is being left behind. I feel strongly that at this time in our history we need to support the full spectrum of supports in education, including special education and early childhood education. We know that kindergarten to Grade 4 is fundamental to success in life and that parental involvement and family supports are incredibly key. The chiefs come to me with a line up and list of people who want to go on to post-secondary education, and they do not have the resources to do that.

We think about the healing work. The Aboriginal Healing Foundation tells us from their research that it takes on average 10 years of focused healing work in communities before adults are supported to be able to get back on their feet and into the workforce. If we leave them out, we are also leaving out a legacy of the residential school that hurts or holds someone back.

That is my answer to your question. Sometimes we focus in on pieces about graduation rates or early childhood or special education or on the academics versus the trades and apprenticeship programs and skills training. That is why it feels to me that now is the time to somehow harness all the important thinking that goes into all of these areas and work on it, perhaps. We open the door of education and we walk through it, but then it explodes as an area, does it not? It is broad. How can we do this work, recognize how broad it is but be focused on what kind of outcomes we can accomplish?

Senator Dyck: Do you see any way that this committee could help on the education front?

Mr. Atleo: Earlier when I was reflecting on some of the comments that were made, I had to hold myself back because I was saying maybe this committee could help us reflect on that very question. How is it that we can learn from our experiences and recognize the reality and the challenges of the Indian Act? We have been advocating and supporting First Nations to move away from it. We should perhaps consider agreeing that in some ways the Indian Act is an outright attack on First Nations. To pause to reflect, and not necessarily in the way of placing any focus except on how we get the results, is important. Contemplate, as the chair or someone else mentioned, the inter-jurisdictional aspects. It was the supplementary that the chair raised earlier before the senator came in.

des cours primaire ou secondaire par opposition à l'intérêt que nous avons accordé de façon continue à l'éducation postsecondaire? Est-ce que nous devrions nous intéresser à tous les niveaux parce que la question est si importante et qu'il faut que chacun atteigne le niveau de scolarité le plus élevé possible?

M. Atleo : Cette question me tient énormément à cœur, et ce pour deux raisons. Premièrement, les séquelles du système des pensionnats indiens ont, intentionnellement ou non, miné la réussite de générations en termes d'éducation. À cet égard, si nous nous concentrons uniquement sur un segment démographique ou un groupe de la population, il y aura des oubliés. Je suis convaincu qu'à ce point de notre histoire il nous faut appuyer tout l'éventail des services d'éducation, y compris l'éducation spéciale et le développement de la petite enfance. Nous savons que la période allant du jardin d'enfance à la quatrième année est essentielle à la réussite dans la vie et que la participation des parents et le soutien familial sont des facteurs essentiels. Les chefs viennent me voir avec des listes de personnes qui veulent faire des études postsecondaires, et elles n'ont pas les ressources pour le faire.

Nous pensons au travail de guérison. Selon la Fondation autochtone de guérison, ses recherches indiquent qu'il faut en moyenne 10 années de travail de guérison concerté dans les collectivités avant que les adultes puissent se remettre et réintégrer la population active. Si nous les négligeons, nous laissons aussi une marque des pensionnats indiens qui blesse ou entrave la personne.

Voilà ma réponse à votre question. Parfois, nous mettons l'accent sur des études sur les taux d'obtention de diplôme, sur la petite enfance, sur l'éducation spéciale ou sur la formation générale par opposition aux métiers, aux programmes d'apprentissage et à la formation axée sur les compétences. C'est pourquoi il me semble que le moment est venu de harnacher tous les grands efforts intellectuels qui ont été consacrés à tous ces domaines et de les compléter, peut-être. Nous ouvrons la porte sur l'éducation, mais alors tout le dossier explose, n'est-ce pas? Cela est vaste. Comment pouvons-nous accomplir ce travail, reconnaître l'immensité du domaine tout en nous concentrant sur le type de résultats que nous voulons atteindre?

Le sénateur Dyck : Est-ce que vous pensez à que notre comité pourrait vous aider dans le domaine de l'éducation?

M. Atleo : Précédemment, quand j'ai commenté certaines des remarques qui ont été faites, j'ai dû me retenir parce que je me disais que peut-être votre comité pouvait nous aider à nous pencher précisément sur cette question. Comment pouvons-nous tirer des leçons de nos expériences et reconnaître la réalité et les défis de la Loi sur les Indiens? Nous avons défendu et appuyé les Premières nations qui voulaient s'en éloigner. Nous devrions peut-être envisager de reconnaître que, d'une certaine façon, la Loi sur les Indiens est une attaque pure et simple dirigée contre les Premières nations. Il faut s'arrêter pour réfléchir, pas nécessairement se concentrer sur un aspect quelconque si ce n'est la façon dont nous pouvons obtenir des résultats. Cela est important. Contemplons, comme le président ou quelqu'un d'autre l'a dit, les aspects intercompétences. C'est la question supplémentaire que le président a posée avant l'arrivée du sénateur.

The Chair: Correct, and you brought up the tripartite aspect.

Mr. Atleo: Yes, as one example. Perhaps the committee could help us to reflect on our mistakes and the things that have been working. Then what are the ways forward? To bring into sharp focus and reflection, how might we address supporting people to succeed in education?

I have read many quotes lately, but George Washington said that an educated Indian is a dangerous Indian. I read that quote today. I agree, but in a good way. We are talking about lighting the fire and the spirit of our people to bring some sharp focus onto this for our entire population and maybe end up with a set of “never agains,” whether approaches or something else. The Prime Minister said never again will education become a tool of hurt and oppression amongst a people.

That is why your point about the full spectrum and where we should focus our efforts is important. I agree that if there is some way we can focus to achieve some powerful results, that is important. When it comes to support, we have to find a way to support all of our people, because they have all been adversely impacted.

Senator Raine: Thank you for being here this evening, Grand Chief Atleo. I was intending to ask questions on a different subject, but I will wait until you come back again, because education is a prime concern and everyone on our committee is aware of that. You talked about education as having many different parts to it, for example early childhood, post-secondary, trades and so on. One aspect of education that I think it important to not leave out is education for the average person about the way you live your life and how to live a good, healthy life: food, nutrition, preventive health measures. Another aspect is becoming educated without going to school. We tend to think of education as classrooms and teachers and programs that are delivered by ministries of education or boards of education, but education is much more than that. The traditional knowledge that is still there in your communities with the elders and their ability to pass that on is important as well.

On a national basis, how would you go about lighting the fire on all of these different fronts and not leaving out any of them? That is a big question, is it not?

Senator Campbell: You are last, so that is okay.

Senator Raine: If you had a blank canvass and could use your imagination and your dreams to design the ideal situation that would attack everything at the same time, could you come up with something?

Senator Dyck: And all the resources?

Senator Raine: Yes, and all the resources.

Le président : C’est exact, et vous avez mentionné l’aspect tripartite.

M. Atleo : Oui, comme exemple. Le comité pourrait peut-être nous aider à réfléchir sur nos erreurs et sur ce qui a porté fruit. Et quelle est la voie de l’avenir? Il faut orienter notre réflexion, déterminer comment nous pouvons appuyer les gens pour qu’ils réussissent dans leurs études.

J’ai lu toutes sortes de choses récemment, notamment George Washington qui disait qu’un Indien instruit est un Indien dangereux. J’ai lu cela, aujourd’hui. Je suis d’accord, mais cela est positif. Nous parlons d’allumer une flamme, d’enflammer l’esprit de notre peuple, pour faire réfléchir toute notre population et peut-être définir un ensemble de « jamais plus », qu’il s’agisse d’approches ou d’autres choses. Le premier ministre a dit que jamais plus l’éducation ne serait un outil qui servirait à blesser ou à brimer un peuple.

C’est pourquoi ce que vous dites au sujet de tout cet éventail, de ce qui devrait retenir notre attention et faire l’objet de nos efforts, est important. Je reconnais que s’il y a des façons pour nous de mettre l’accent sur les résultats, cela est important. En matière de soutien, nous devons trouver un moyen d’appuyer tous les membres de nos collectivités, parce qu’ils ont tous été affectés.

Le sénateur Raine : Merci d’être venu ce soir, chef Atleo. Je voulais poser des questions sur un autre sujet, mais je vais attendre que vous reveniez, parce que l’éducation est une préoccupation primordiale, et tous les membres de notre comité en sont conscients. Vous avez dit que l’éducation comprenait divers éléments, par exemple la petite enfance, l’instruction postsecondaire, les métiers, et cetera. Un aspect de l’éducation qu’il est, selon moi, important de ne pas oublier est l’éducation du citoyen, la façon dont on doit vivre sa vie, mener une bonne vie saine : l’alimentation, la nutrition, les mesures de prévention dans le domaine de la santé. Il faut aussi penser que l’on peut s’instruire sans aller à l’école. Nous avons tendance à voir l’éducation comme un ensemble de salles de classe, d’enseignants et de programmes, une activité qui relève des ministères de l’éducation ou des conseils scolaires, mais l’éducation c’est beaucoup plus que cela. Les connaissances traditionnelles que vous avez encore dans vos collectivités, avec les aînés et leur capacité de les transmettre, cela aussi c’est important.

À l’échelle nationale, comment pensez-vous que nous devrions faire pour allumer la flamme sur tous ces fronts sans en négliger aucun? C’est une grande question, n’est-ce pas?

Le sénateur Campbell : Vous venez en dernier, alors ça va.

Le sénateur Raine : Si vous aviez une toile blanche devant vous et que vous pouviez conjurer votre imagination et vos rêves pour imaginer la situation parfaite qui permettrait de s’attaquer à tous les problèmes en même temps, qu’est-ce que cela serait?

Le sénateur Dyck : Et toutes les ressources?

Le sénateur Raine : Oui, toutes les ressources.

Mr. Atleo: It might be based on your reference to tradition. The longhouse, where my father was born, was the house of education. It was the house of health. It was the house of child welfare. It was the house of healthy eating. It was incredibly and completely incorporated and integrated.

We reflect on what we do today. Many of these things happen in isolation from one another. I have seen some excellent models where the health centre is in the school, or vice versa, and you cannot tell the difference between them because they are there together.

There are some powerful opportunities for us to reflect on your question, such as the area of sports, with you being a model and an icon in the area of sport. When it comes back to funding, First Nations are not funded for recreational facilities, for example. First Nations leaders joined together and pressed the Assembly of First Nations for something for the kids in our communities. I think about supporting young people to aspire to become elite athletes, to compete in whatever sport they want or just to be a healthy person. Education about health for the average person, what to eat, is also important. I suggest the idea of prevention or education for a healthy and successful life.

If we walk through the door of education together, define it together, without leaving anything out, or leaving anyone out, we can decide as a country, in the spirit of the apology in a post-apology time, that we will do right by First Nations peoples. The residential school experience was under the guise of education. That was the broad umbrella under which it fell, but it had far-reaching consequences, because children were taken from homes into a different context. Let us reconcile that. They were taken from their homes and introduced to new foods. Let us reconcile that. They were taken out of their context and there was no interaction with the broad Canadian societal context.

We can deal with that. We have it within our means to do this. In a generation, we can have people graduating from schools in the mainstream system who know about these issues and for whom a conversation like this is obsolete, because we arrive at tables like this knowing full well that the entire country is aware of these issues and all of our collective resources are being brought to bear to address it.

In any given province or territory, you have a municipality on one side of the river inlet or train tracks, and you have First Nations on the other side, but they might as well be a million miles apart. We also have excellent examples where that is not the case and they are working together. I know I am not alone in this room knowing that that is the case in the country by and large.

In my view, at the end of the day it comes back to relationships between peoples and the notion of inclusion. The original treaties were about inclusion. It was about welcoming people into the land and helping them survive their first winter and teaching them

M. Atleo : Je me fonderais sans doute sur la tradition, comme vous l'avez mentionné. La longue maison où mon père est né était la maison de l'instruction. C'était aussi la maison de la santé. C'était la maison des soins aux enfants. C'était la maison de la saine alimentation. Tout y était incroyablement et complètement intégré.

Pensez aux choses que nous faisons aujourd'hui. Souvent, elles sont faites isolément les unes des autres. J'ai vu quelques modèles qui sont excellents, où le centre de santé est situé à l'école, ou inversement, et vous ne pouvez pas les différencier parce qu'ils sont intégrés.

Il existe des possibilités très prometteuses pour nous, pour répondre à votre question, par exemple dans le domaine des sports. Vous êtes un modèle et un symbole dans le domaine des sports. Pour en revenir au financement, les Premières nations ne reçoivent pas de financement pour les installations récréatives, par exemple. Les dirigeants des Premières nations se sont réunis et ont imploré l'Assemblée des Premières Nations de faire quelque chose pour les enfants dans les collectivités. Je veux appuyer les jeunes qui rêvent de devenir des athlètes d'élite, de participer à des compétitions sportives qu'ils choisiront ou simplement à mener une vie saine. L'éducation sur la santé, pour monsieur Tout-le-Monde, ce qu'il faut manger, cela aussi c'est important. Je crois que l'idée de la prévention ou de l'éducation sur les éléments d'une vie saine et réussie est excellente.

Si nous définissons ensemble ce qu'est l'éducation, sans rien oublier, sans laisser personne derrière, nous pouvons décider, notre pays peut décider, dans le même esprit que celui qui a présidé à l'excuse dans cette période qui suit l'excuse, que nous redresserons les torts faits aux Premières nations. L'expérience des pensionnats indiens a été menée sous le couvert de l'éducation. C'était le domaine dans lequel elle s'inscrivait, mais elle a eu des conséquences désastreuses, parce que les enfants ont été arrachés à leurs foyers et placés dans un contexte différent. Il faut réconcilier tout cela. Ils ont été arrachés à leurs foyers et on les a initiés à des aliments nouveaux. Il faut réparer cela. Ils ont été tirés de leur milieu mais ils n'ont pas eu d'interaction avec la société canadienne en général.

Nous pouvons réparer cela. Nous avons les outils qu'il faut pour y parvenir. Dans une génération, nos jeunes sortiront des écoles de la majorité et ils seront au courant de ces questions. Pour eux, une conversation comme la nôtre n'aura aucun sens, car nous sommes parfaitement conscients que tout le pays connaît ces dossiers et que toutes nos ressources collectives sont utilisées pour les régler.

Dans toutes les provinces et tous les territoires, il y a une municipalité d'un côté de la rivière ou de la voie ferrée et il y a une Première nation de l'autre, mais ces deux entités pourraient tout aussi bien être à des milliers de kilomètres l'une de l'autre. Nous avons aussi d'excellents exemples où tel n'est pas le cas, où les deux travaillent ensemble. Je sais que je ne suis pas le seul dans cette pièce à savoir que cela se passe dans tout le pays.

À mon avis, au bout du compte, on en revient toujours aux relations entre les gens et à la notion d'inclusion. Les traités originaux parlaient d'inclusion. Il s'agissait d'accueillir les gens sur la terre et de les aider à survivre, à passer leur premier hiver,

how to survive, and then figuring out how to live together — that notion out of the *Delgamuukw* decision that we are all here to stay. There are 35 million people in this land, and there is not anywhere in this country that does not have First Nations history to it, including the room that we are in now.

I would like to leave this term knowing that I will not go to a community and find that kids have not been to school for two years. I would love to see that happen. I believe in my heart that we can accomplish these things, because it is not acceptable to any of us. I want to see suicide rates down. That is linked as well, but we did not talk about it. Incarceration rates are linked as well, and the murdered and missing women and the violence. A large majority of the violence is First Nations to First Nations. That we hurt each other or are in conflict with one another is something I experienced personally growing up in my life in my village. We are seeing progress on that.

In conclusion, for me, it is the idea that we did not arrive here on our own. We did not create these institutions or acts on our own. Reach out to what we have, the special relationship with the Crown, the people of Canada, and say that it is time we walk together to change the conditions for our people.

The Chair: Thank you very much, Grand Chief Atleo. As you can see, the members of this committee are interested in working with you and in doing what is right for First Nations people. I think I can safely say that includes everyone at this table here tonight.

You bring an inspirational aspect to your position, and the country is lucky to have you in the position you are in. The expectations are high, but I have known you for a while and I am totally convinced that, given the right set of circumstances, you will do what is necessary and what is right. There is a lot to do. You spoke about success, and failure is not an option.

Mr. Atleo: That is right.

The Chair: We go forward with that. I thank you for taking time to be with us tonight. On behalf of all the members of the committee, we wish you well in your leadership and in your term of office.

(The committee continued in camera.)

de leur enseigner comment survivre, puis à trouver une façon de cohabiter — cette notion exposée dans l'arrêt *Delgamuukw*, le fait que nous sommes ici chez nous. Il y a 35 millions d'habitants dans notre pays, et il n'y a pas un seul endroit sur notre territoire où les Premières nations n'ont pas participé à l'histoire, y compris la pièce où nous nous trouvons maintenant.

J'aimerais terminer mon mandat en sachant que je ne risque pas d'arriver dans une collectivité pour découvrir que les enfants ne fréquentent plus l'école depuis deux ans. C'est vraiment ce que je voudrais faire. Je crois, en mon âme et conscience, que nous pouvons y parvenir, parce que cette situation est inacceptable pour nous tous. Je veux faire baisser les taux de suicide. Cela aussi, c'est lié, mais nous n'en avons pas parlé. Les taux d'incarcération sont liés à cela eux aussi, et les meurtres et les disparitions de femmes, et la violence. Très souvent, la violence éclate entre des membres des Premières nations. Le fait que nous puissions nous faire mutuellement du tort ou être en conflit les uns avec les autres, c'est quelque chose que j'ai connu personnellement quand j'étais jeune, dans mon village. Nous constatons des progrès à cet égard.

Pour terminer, je dirai qu'à mes yeux, ce qui compte c'est la notion que nous ne sommes pas arrivés à ce point par nous-mêmes. Nous n'avons pas créé ces établissements ni ces lois par nous-mêmes. Puisez dans ce que nous avons, notre relation spéciale avec la Couronne, avec la population du Canada, et dites-vous qu'il est temps de faire front commun pour changer les conditions de vie de notre peuple.

Le président : Merci beaucoup, grand chef Atleo. Comme vous pouvez le constater, les membres du comité sont tout à fait disposés à travailler avec vous et à faire ce qu'il faut pour les Premières nations. Je crois pouvoir affirmer sans crainte de me tromper que cela vaut pour tous ceux qui sont réunis autour de la table ce soir.

Vous abordez votre tâche avec une grande passion, et c'est une chance pour notre pays que vous occupiez le poste qui vient de vous être confié. Vous devrez répondre à de très grandes attentes, mais je vous connais depuis un certain temps et je suis absolument certain que, si les conditions voulues sont réunies, vous ferez ce qu'il faut et ce qui est juste. Il y a beaucoup à faire. Vous avez parlé de réussite, et nous refusons d'envisager l'échec.

M. Atleo : C'est exact.

Le président : C'est ce que nous retiendrons. Je vous remercie d'avoir pris le temps de venir nous parler ce soir. Au nom de tous les membres du comité, nous vous souhaitons beaucoup de succès au cours de votre mandat.

(La séance se poursuit à huis clos.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, December 1, 2009

Métis National Council:

David Chartrand, Vice-President.

Métis Nation British Columbia:

Bruce Dumont, President.

Métis Nation — Saskatchewan:

Robert Doucette, President.

Métis Nation of Ontario:

Gary Lipinski, President.

Métis Nation of Alberta:

Audrey Poitras, President.

Manitoba Métis Federation:

Leah LaPlante, Vice-President.

Wednesday, December 2, 2009

Assembly of First Nations:

Shawn Atleo, National Chief.

TÉMOINS

Le mardi 1^{er} décembre 2009

Ralliement national des Métis :

David Chartrand, vice-président.

Nation métisse de la Colombie-Britannique :

Bruce Dumont, président.

Nation métisse — Saskatchewan :

Robert Doucette, président.

Nation des Métis de l'Ontario :

Gary Lipinski, président.

Nation métisse de l'Alberta :

Audrey Poitras, présidente.

Fédération des Métis du Manitoba :

Leah LaPlante, vice-présidente.

Le mercredi 2 décembre 2009

Assemblée des Premières Nations :

Shawn Atleo, chef national.